



FG/MM

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2021

Le quatre février deux mille vingt et un, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-six janvier deux mille vingt et un, s'est réuni, à l'Espace Daniel Balavoine, à BIZANOS, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'Arancou ; Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN et sa suppléante, Mme Denise ARRIGAS, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS, et son suppléant, M. Michel CAZET, Maire de SAINT-ABIT ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BÉARN, et son suppléant, M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la Communauté d'Agglomération PAU BÉARN PYRÉNÉES ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BÉARN PYRÉNÉES ; M. Michel LUCANTE, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY, et suppléant de M. Marc CANTON, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3.

### ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

M. Lucien DELGUE, Maire d'ARMENDARITS ; Mme Laurence MASSONDO-BESSOUAT, Adjointe au Maire de BERGOUEY ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY, et sa suppléante, Mme Geneviève BERGÉ, Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON ; Mme Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES, et son suppléant, M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN, et sa suppléante, Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; Mme Nathalie TRUBESSET, Adjointe au Maire d'ESCOUBÈS ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS, et son suppléant, M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX ; Mme Amandine PAINSET, Maire de BONNUT ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE, et son suppléant, M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; Mme Nadia GRAMMONTIN, Maire de CASTETNER ; M. Sauveur BACHO, Maire d'ARBÉRATS-SILLÈGUE ; Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'ARESSY ; M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES, et son suppléant, M. Bernard AURISSET, Vice-Président de la Communauté de Communes du HAUT BÉARN ; M. Francis LANSALOT-MATRAS, Vice-Président de la Communauté de Communes du BÉARN DES GAVES ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. Jean-Yves COURRÈGES, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BÉARN, et son suppléant, M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPÉ, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE, et sa suppléante, Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE ; Mme Annie HILD, Conseillère Départementale du Canton de PAU-2.

## AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Didier IRIGOIN à M. Pascal MORA  
M. Philippe ECHEVERRIA à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU  
M. Laurent INCHAUSPÉ à M. Alexandre BORDES

## Assistaient également à la réunion :

M. GUERETIN, Comptable.

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; Mme ARPAILLANGE, responsable de l'Administration Générale ; Mme VAYSSIER, responsable du Service Intercommunal Administratif ; Mme GASTELLU, responsable du Service Intercommunal du Numérique ; M. DELHEURE, responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture ; M. DORKEL, responsable du Service Intercommunal des Territoires et de l'Urbanisme ; M. BRUSQUE, responsable du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement ; Mme MOISAND, Assistante de direction.

## Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

M. MORA remercie le maire de Bizanos d'accueillir de nouveau la réunion du Comité Syndical, qui peut ainsi se dérouler dans le respect du protocole sanitaire. Il ajoute qu'il est appréciable de pouvoir se voir, et que les responsables de service vont pouvoir se présenter et présenter leur service.

Il rappelle que lors de la réunion du Comité Syndical de décembre, il a été décidé de permettre la présence des suppléants lors de ces réunions, et que ces derniers, s'ils sont présents en même temps que leur titulaire, ne pourront pas voter.

Il informe les membres du Comité que M. GAIRIN et lui-même ont rencontré M. PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion, la semaine dernière à propos des travaux d'extension de la Maison des Communes. Il ajoute qu'il est prévu, et si la situation sanitaire le permet, d'inviter les acteurs (Agglomération, SDIS, Département,...) de ce projet pour la pose de la première pierre, le 18 mars 2021. Il indique qu'il aurait souhaité que ce moment soit partagé par tous, mais le contexte sanitaire impose inévitablement de limiter les présences, et donc de ne retenir que la présence des membres du bureau.

Il revient sur la commission DETR qui s'est tenue au mois de décembre, car il lui est revenu que les services de l'Etat avaient été critiques sur le montant de l'enveloppe de subvention attribuée et non consommée, et semble-t-il en visant plus particulièrement l'Agence.

M. LANNES, qui participe à la Commission, précise que le Préfet a reproché aux collectivités de trop utiliser l'Agence arguant qu'elle aurait tendance à surévaluer les devis estimatifs, ce qui provoquerait de fait une annulation importante de crédits.

M. MORA a donc demandé plus d'explications au Secrétaire Général de la Préfecture, dont la réponse a conforté la qualité des estimations des services de l'Agence. Il propose à M. DELHEURE de prendre la parole afin qu'il apporte plus de précisions.

M. DELHEURE indique qu'il avait prévu de citer ce sujet dans le bilan 2020 de son service mais il peut naturellement l'évoquer immédiatement. Il précise que suite à la demande du Président, l'Etat a indiqué que sur 2019 et 2020, la gestion financière des dossiers a abouti à la clôture de 73 dossiers pour un coût moindre à celui programmé représentant environ 1,3M€. Sur ce montant, il convient de distinguer la part des projets abandonnés par les collectivités pour 570 000 € et la part des crédits annulés (ou « perdus ») à l'issue des travaux pour 730 000 €. Sur cette dernière part, l'Agence est concernée par 11 dossiers dont le montant des crédits annulés s'élève à 68 345 €, soit 9%.

Ce chiffre paraît encore plus dérisoire lorsqu'on le ramène au montant global des enveloppes DETR de 2019 et 2020 qui est de 20 000 000 €.

M. MORA ajoute que le Secrétaire Général a indiqué que la remarque portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ne concernait pas uniquement l'APGL. Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, il a pu répondre qu'au nom du Comité Syndical, il était soulagé et rassuré sur la compétence des services de l'Agence.

Il passe ensuite la parole à M. GUERETIN pour évoquer un changement de nomenclature budgétaire et comptable dite M14, et le souhait de l'Agence d'être pilote sur ce dossier afin d'en faire profiter ensuite les collectivités.

M. GUERETIN annonce qu'un changement important généralisé en 2024 aura lieu pour les collectivités. En effet, ces dernières qui utilisent la nomenclature M14 devront passer à la nomenclature M57. Il expose que cette dernière offre une vision plus claire, introduit de la souplesse mais impose quelques changements de comptabilité. Il ajoute que cette généralisation passera par une anticipation marquée. Il se dit satisfait que l'APGL ait un rôle initiateur et qu'elle soit porteuse du projet. Il précise qu'il trouve intéressant de pouvoir faire ce travail ensemble afin de communiquer les étapes au changement de nomenclature.

M. MORA fait l'appel des membres, et le quorum étant atteint, il propose de passer aux points à l'ordre du jour.

## **1. POINT DES ADHESIONS A L'AGENCE**

Depuis le 25 novembre 2020, date de la dernière décision du Président arrêtant la liste des collectivités adhérant à l'Agence, on enregistre les évolutions suivantes :

SERVICES	ADHESIONS	RETRAITS	NOMBRE D'ADHERENTS
SERVICE INTERCOMMUNAL ADMINISTRATIF			<b>617</b>
SERVICE INTERCOMMUNAL DU NUMERIQUE	+1		<b>585</b>
SERVICE INTERCOMMUNAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE	+3	-5	<b>404</b>
SERVICE INTERCOMMUNAL TERRITOIRES ET URBANISME	+4	-9	<b>209</b>
SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENT	+13	-1	<b>228</b>

Le Président a pris acte de ces adhésions et retraits par des décisions en date des 20 janvier et 29 janvier 2021, dont on trouvera ci-après des extraits.

Quatre services ont enregistré de nouvelles adhésions en cette fin d'année, dont un niveau remarquable pour le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement (SIVRA). On peut également penser que le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU) voit la traduction de nouvelles missions au profit des communes.

Il faut rappeler que le nombre important de retraits s'explique par la prise d'effet de ces décisions au 1er janvier de l'année suivante, et leur prise en compte lors de la première réunion de l'année suivante. La traduction se retrouve donc concentrée lors de la décision présentée ici.



Sur l'année 2020, les mouvements sont les suivants :

SERVICES	ADHERENTS 01/2020	ADHESION S 2020	RETRAITS 2020	ADHERENTS 01/2021	EVOLUTION
SIA	609	+8	0	617	+8
SIN	575	+10	0	585	+10
SIPA	400	+9	-5	404	+4
SITU	206	+12	-9	209	+3
SIVRA	205	+24	-1	228	+23
					Solde : + 48

Avec un solde net de 48 adhésions supplémentaires, le bilan de l'année 2020 est donc extrêmement positif au regard du contexte très particulier de 2020 (le solde était de + 5 pour 2019). Ce mouvement se retrouve sur l'ensemble des services, ce qui est un signal traduisant la confiance qu'accordent les collectivités à l'Agence.

Extrait de la décision du 20 janvier 2021



Le Président de l'Agence Publique de Gestion Locale,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2000 modifié les 28 avril 2000, 18 octobre 2005, 14 mai 2008, 29 mai 2017, 24 janvier 2018, 6 février 2020 et du 14 janvier 2021 portant création du Syndicat Mixte dénommé Agence Publique de Gestion Locale,
- Vu les statuts de ladite Agence et notamment l'article 4 qui précise que l'adhésion ou le retrait de l'Agence d'une collectivité intervient de plein droit, sur décision de son organe délibérant et que le Président du Syndicat Mixte doit constater cette adhésion ou ce retrait par une décision avant d'en informer le Comité Syndical et le Préfet,
- Vu la décision du 25 novembre 2020 arrêtant la liste des collectivités adhérentes à l'Agence Publique de Gestion Locale,
- Vu les délibérations reçues depuis lors de diverses collectivités,

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - : .....

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** - Est constatée le retrait des collectivités ci-après pour les services suivants :

COLLECTIVITÉ	SERVICES				
	SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA
COMMUNE DE RIUPEYROUS				X	
COMMUNE DE RONTIGNON				X	
COMMUNE DE GEUS D'ARZACQ				X	
COMMUNE DE BERNADETS			X	X	
COMMUNE DE MAUCOR			X	X	
COMMUNE DE BARRAUTE CAMU			X		
COMMUNE DE VIODOS-ABENSE-DE-BAS				X	
COMMUNE DE MEILLON				X	
COMMUNE D'ISPOURE			X		
COMMUNE D'AMOROTS-SUCCOS				X	X
COMMUNE D'ARBOUET-SUSSAUTE			X	X	



Le Président de l'Agence Publique de Gestion Locale,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2000 modifié les 28 avril 2000, 18 octobre 2005, 14 mai 2008, 29 mai 2017, 24 janvier 2018, 6 février 2020 et du 14 janvier 2021 portant création du Syndicat Mixte dénommé Agence Publique de Gestion Locale,
- Vu les statuts de ladite Agence et notamment l'article 4 qui précise que l'adhésion ou le retrait de l'Agence d'une collectivité intervient de plein droit, sur décision de son organe délibérant et que le Président du Syndicat Mixte doit constater cette adhésion ou ce retrait par une décision avant d'en informer le Comité Syndical et le Préfet,
- Vu la délibération reçue depuis lors d'une collectivité,
- Vu les décisions des 11 juin 2020 et 20 janvier 2021 arrêtant la liste des collectivités adhérentes à l'Agence Publique de Gestion Locale,
- Considérant les erreurs matérielles dans les tableaux des articles 1<sup>ers</sup> des décisions susvisées,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Les tableaux des articles 1<sup>ers</sup> des décisions susvisées sont remplacés par les tableaux suivants :

**a. Décision du 11 juin 2020**

COLLECTIVITÉ	SERVICES				
	SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA
COMMUNE D'ARRIEN			X		
COMMUNE DE GURMENCON					X
CIAS SAUVETERRE DE BEARN	X	X			
INSTITUTION ADOUR		X			
COMMUNE DE BIDARRAY					X
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA PORTE D'ASPE		X			
SYNDICAT D'A.E.P. AREN PRECHACQ-JOSBAIG ET PRECHACQ-NAVARENX		X			
COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS					X
COMMUNE DE BUSSUNARITS SARRASQUETTE		X		X	
SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE D'OSSAU	X				

**b. Décision du 20 janvier 2021**

COLLECTIVITÉ	SERVICES				
	SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA
COMMUNE DE GESTAS					X
COMMUNE D'HASPARREN				X	
COMMUNE DE LAGOS					X
COMMUNE D'USTARITZ					X
COMMUNE DE LIMENDOUS					X

COMMUNE DE BUZIET					X
COMMUNE DE SAINT-VINCENT					X
COMMUNE DE LANTABAT					X
COMMUNE DE BUNUS					X
COMMUNE D'ARTIGUELOUTAN			X		
COMMUNE DE LYS			X		
COMMUNE D'ASCARAT					X
COMMUNE DE LAGOS				X	
SIVOS ESCOUBES SEVIGNACQ		X			
COMMUNE DE MONTANER					X
COMMUNE DE SOUMOULOU					X
COMMUNE D'OGENNE-CAMPTORT				X	
COMMUNE D'UROST			X		
COMMUNE D'ARBOUET-SUSSAUTE					X

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** – Est constatée l'adhésion de la collectivité ci-après pour le service suivant :

COLLECTIVITÉ	SERVICES				
	SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA
COMMUNE DE COARRAZE					X

M. GAY ajoute que ce solde de 48 adhésions est très positif pour l'Agence, car il conforte le modèle de fonctionnement basé sur la mutualisation.

## **2. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

### **A. Marchés publics relatifs aux assurances de la collectivité**

Sur le fondement de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le Comité Syndical le 16 octobre 2020, le Président a procédé à la signature des marchés d'assurances de la collectivité pour une durée de 2 ans.

Les lots constitutifs du marché ont été attribués de la manière suivante :

- Lot 1 : multirisques – SMACL pour un montant de 3 181,14 € T.T.C.
- Lot 2 : responsabilité professionnelle – MMA pour un montant de 75 630,90 € T.T.C. (prime prévisionnelle)
- Lot 3 : protection juridique – SMACL pour un montant de 671,59 € T.T.C.
- Lot 4 : véhicules à moteur – GROUPAMA pour un montant de 5 719,81 € T.T.C.
- Lot 5 : auto-collaborateurs – SMACL pour un montant de 621,74 € T.T.C.

### **B. Contrat-groupe pour l'assurance des risques statutaires**

Il est rappelé que la collectivité a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de plus de 30 fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la Commande Publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.

L'Agence bénéficie ensuite d'un contrat individuel avec l'assureur en fonction de la sinistralité de la collectivité et du choix des garanties à assurer.

Sur le fondement de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le Comité Syndical le 16 octobre 2020, la proposition de la CNP qui a été retenue est la suivante :

- 3,26 % (identique au précédent contrat) du traitement brut indiciaire des fonctionnaires relevant de la CNRACL pour la couverture des risques suivants, sans franchise :
  - Décès ;
  - Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) ;
  - Longue maladie ;
  - Maladie longue durée ;
  - Maternité/ Adoption/Paternité et accueil de l'enfant.
- 0,90 % (contre 1% précédemment) du traitement brut indiciaire des agents relevant du régime général de Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC pour la couverture des risques suivants :
  - Accident de travail et maladie professionnelle ;
  - Grave maladie ;
  - Maternité/Adoption/Paternité et accueil de l'enfant ;
  - Maladie ordinaire (avec une franchise de 15 jours).

La couverture des risques a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec maintien des taux garanti pour une durée de 3 ans.

Les contrats sont en cours de finalisation et seront donc signés très prochainement.

### **3. BILANS D'ACTIVITES DES SERVICES**

#### **A. SERVICE INTERCOMMUNAL ADMINISTRATIF**

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Mme VAYSSIER, responsable du Service, et complété d'un diaporama joint au présent compte rendu.

##### **1. Collectivités adhérentes au S.I.A.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 617 collectivités adhéraient au Service Administratif soit une hausse nette de + 8 (essentiellement des Syndicats intercommunaux).

##### **2. Effectifs du S.I.A.**

Pour mémoire, en 2019, on comptait 1,8 équivalent temps plein (ETP) de secrétariat (sur 3 agents) et 9 ETP de consultants (10 agents).

En 2020, la situation est stable, malgré des mouvements de personnels au secrétariat : 2 secrétaires pour 1,8 ETP et 10 consultants (y compris responsable) pour 9 ETP.

##### **3. Activité du S.I.A.**

L'activité du Service a été assez bousculée par la pandémie de Covid.

On relèvera notamment :

- Les difficultés techniques. Le Service a deux outils « de base » de travail : le téléphone et la documentation, dont les confinements nous ont privés (en totalité sur le premier confinement, partiellement depuis novembre) ;

- Le volume de travail : une multitude de textes d'application immédiate a été publiée, qui devaient être présentés rapidement aux collectivités ; leurs analyses et résumés ont été assez chronophages ;
- Les calendriers ont été bousculés et les pics d'activités du service ont été prolongés et cumulés. Par exemple, la période budgétaire habituelle de janvier à avril est devenue janvier à août et s'est donc cumulée avec la période électorale qui, de mi-février à mi-mai, est devenue mi-février à fin juillet, etc. ;
- Les adaptations législatives ont imposé des modifications lourdes et régulières des supports et documents types du service (par exemple 6 mémentos des élections ont dû être rédigés dont 3 versions pour la seule partie « mémento des Communes – après les élections »).

Enfin, le travail de consultation juridique est un métier particulier : à la fois très solitaire et individualiste, la période a démontré à chacun que l'équipe et l'échange sont des éléments essentiels à une réponse en droit fiable et concertée au sein du service, surtout dans une période de troubles et d'incertitudes juridiques.

Le travail à distance génère des difficultés sur ces échanges, la réflexion étant diminuée en nombre (pas de rencontre fortuite permettant d'évoquer un point de droit) et en qualité (le système de visioconférence n'étant pas un outil adapté à la réflexion de groupe).

De plus, les temps de recherches, et donc de réponse, sont rallongés du fait de temps de présence sur site raréfiés.

Le volume d'affaires traitées en 2020 a bien sûr connu l'impact des questions liées au renouvellement des mandats, mais la hausse a été légèrement moindre que ce qui était attendu, notamment car nous n'avons pas pu aller à la rencontre des nouveaux élus et réciproquement.

Le seul levier sur cette partie de communication qu'a pu actionner le Service, a été l'animation par des agents volontaires de formations organisées par l'Association départementale des Maires. Dans ce cadre, les agents du Service ont rédigé une dizaine de supports et assuré 42 demi-journées de formation auprès des nouveaux élus.

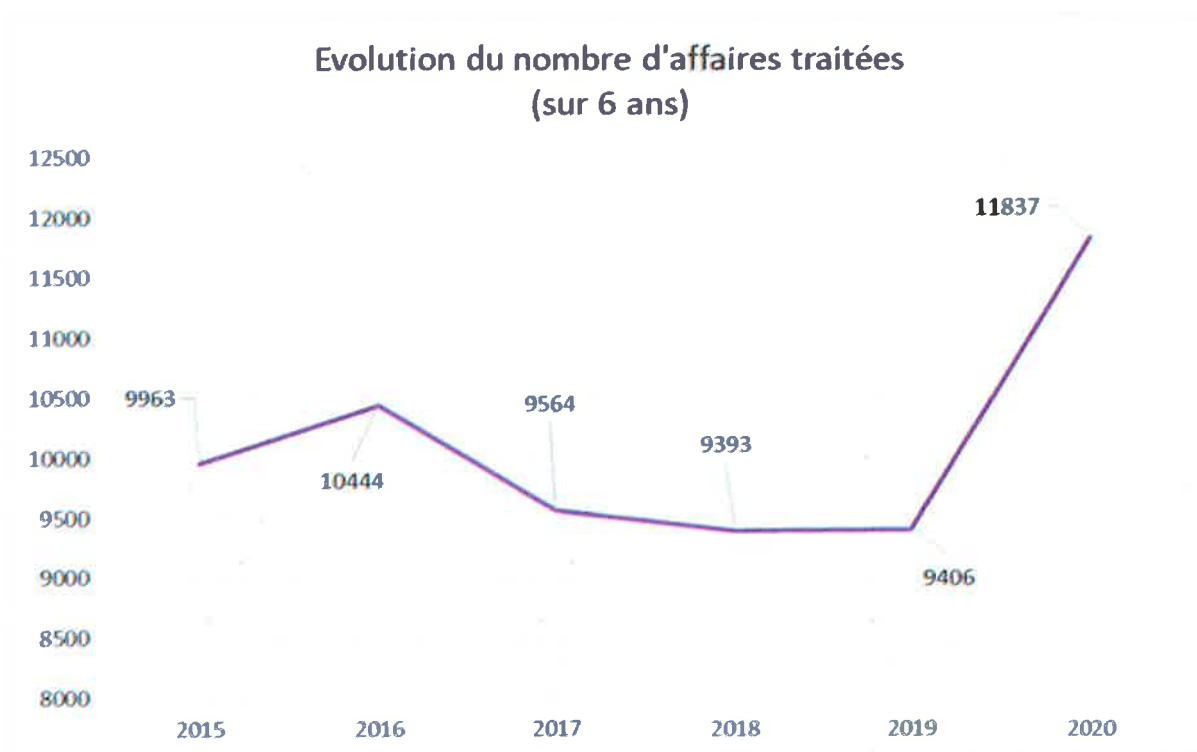
Cela permet, à notre niveau bien sûr, de faire connaître l'Agence, son niveau d'expertise mais aussi sa capacité à s'adapter à tous les publics (communes, intercommunalités) et toutes les tailles de collectivités.



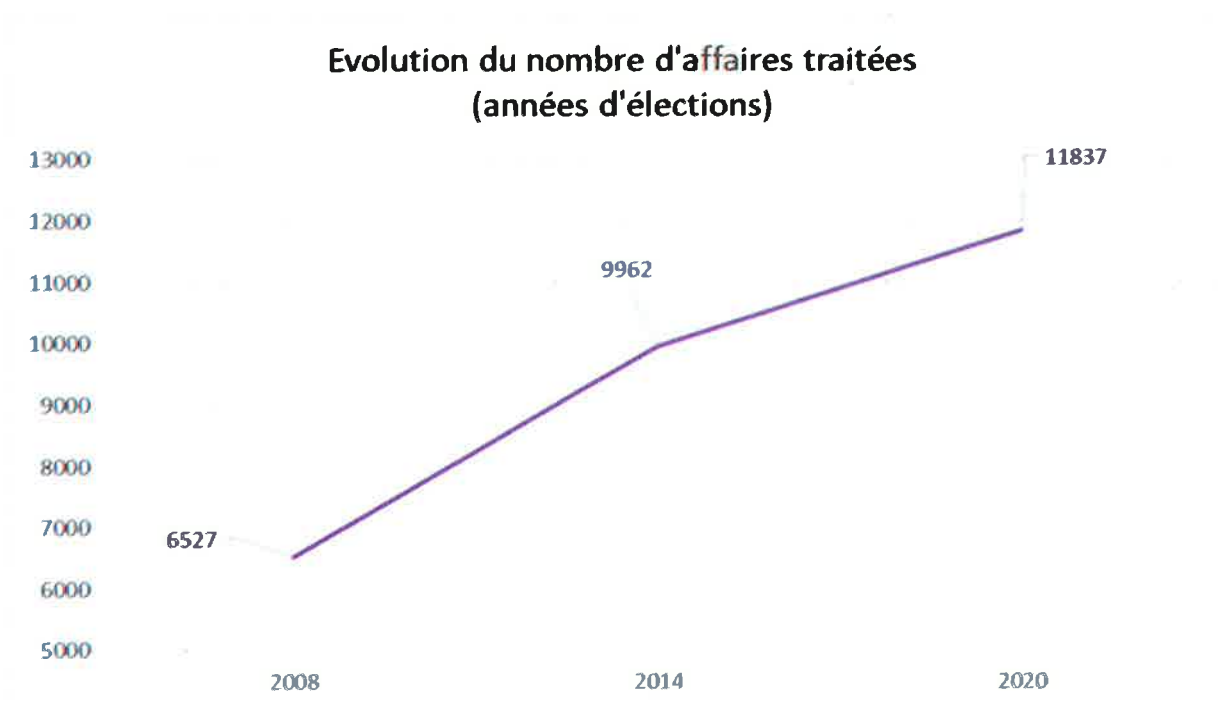
## **A. Volume global de l'activité du Service**

### **a) Les consultations « ordinaires »**

L'année 2020 a donc été une année chargée...



... même en comparaison avec les précédentes années d'élections municipales.



Ces consultations « ordinaires » sont classées en 22 domaines d'intervention, et constituent l'essentiel de l'activité du Service. Le volume de questions en lien direct avec le renouvellement du mandat apparaît clairement :

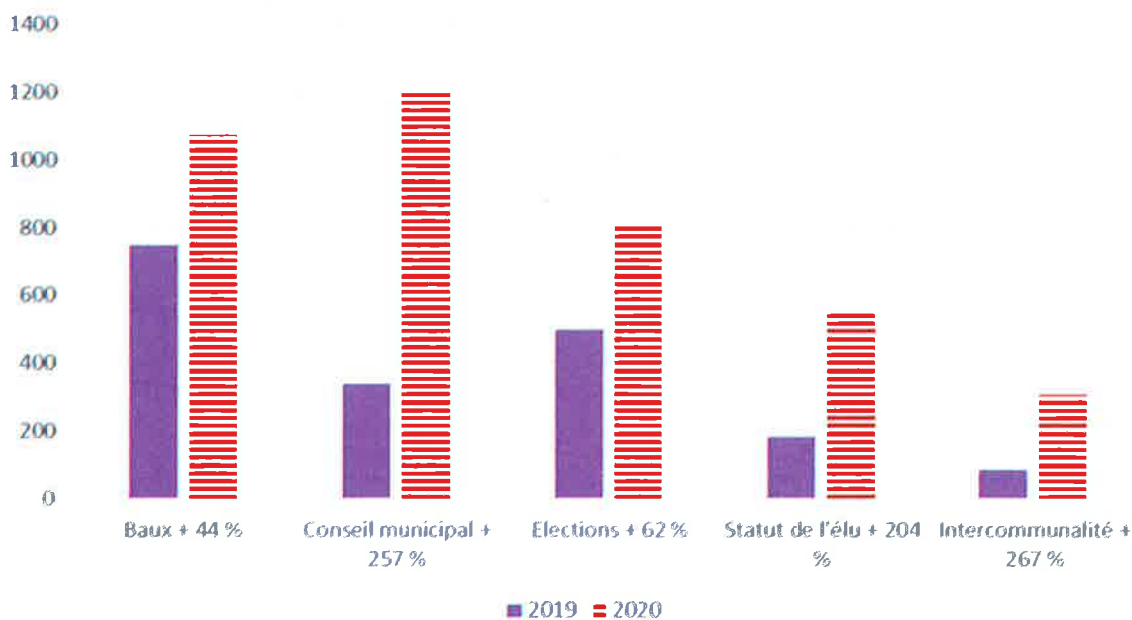
- dans les 5 domaines pour lesquels plus de 1 000 questions ont été traitées, on relève la forte augmentation des questions relatives au fonctionnement du Conseil municipal :

Evolution des 5 principaux domaines  
(2015-2020)



- l'impact des élections est encore plus flagrant en prenant les domaines ayant connu la plus forte hausse :

Les 5 domaines ayant connu les plus fortes hausses entre  
2019-2020



b) Prestations payantes

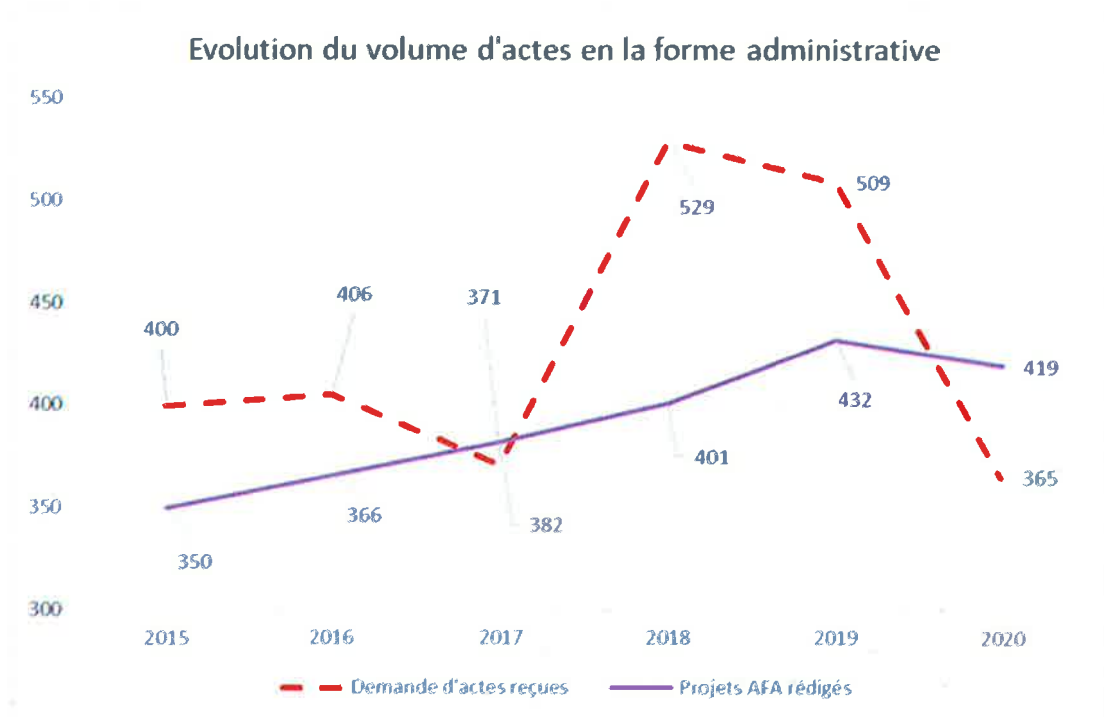
<b>Domaines</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>Actes en la forme administrative</i>	Demandes d'AFA reçues	528	509	365
	Projets d'AFA établis	401	432	419
<i>Assurances</i>	Dossiers de consultation établis	3	2	3
	Analyses d'offres réalisées	4	2	3
<i>Contentieux</i>	Rédaction de mémoires	9	16	15
	<i>Pour mémoire : Réponses à recours gracieux (sans paiement)</i>	7	7	7
<i>Expropriations</i>	Dossiers en cours	1	1	3
<i>Etudes financières</i>	Analyses	1	1	3
	Forfait finances	6	14	8

Comme l'année précédente, l'urbanisme reste le premier domaine d'intervention en contentieux, mais ceux-ci tendent à se diversifier avec des interventions en marchés publics (exécution), voirie (entretien de chemin) et police (péril).

La prestation « Assurances » dans sa globalité reste stable. On constate que généralement les collectivités souhaitent les deux interventions (élaboration du dossier de consultation et analyse des offres). Il conviendra de s'interroger sur la pertinence de conserver 3 tarifs pour cette prestation.

La prestation « Forfait finances » permettant à une collectivité de bénéficier d'une mise à disposition du consultant spécialisé en finances sur une demi-journée, a connu un ralentissement cette année, sans aucun doute lié à la situation de crise sanitaire. S'agissant en effet d'une prestation qui donne généralement lieu à déplacements en collectivité durant le 1<sup>er</sup> semestre, le confinement a considérablement réduit les demandes liées à cette prestation.

Les actes en la forme administrative (AFA) représentent la part la plus importante des prestations payantes du Service (123 009 € en 2020). Cette année a été stable à un niveau élevé, ce qui est surprenant en année électorale. Cela s'explique par les actes en attente de traitement, notamment ceux remis par le SDEPA en nombre important les années précédentes. Le résultat des AFA est à saluer cette année, au regard du contexte : ce domaine très particulier nécessite des échanges écrits et de formalités exclusivement sur papier et en lien avec les services de l'Etat. Or, durant les deux mois de confinement, l'arrivée et l'envoi du courrier ont été sporadiques et le service de la Publicité foncière fermé.



### **B. Internet et newsletter**

Ces deux outils permettent de valoriser le travail de veille juridique mené quotidiennement par l'ensemble des consultants. Au-delà de la valorisation, ces deux supports ont permis de garder le contact avec les collectivités et de les tenir informées des évolutions législatives et réglementaires sur la période allant de mi-mars jusqu'à mi-juin où la téléphonie n'a pas permis le fonctionnement du SOS. Ces supports se sont révélés essentiels à chaque évolution et graduation dans la crise sanitaire.

Dans ce cadre, on peut relever que 30 Newsletters spéciales ont été envoyées cette année, dont 16 « Spéciales COVID » (à titre de comparaison seulement 6 Newsletters spéciales avaient été rédigées en 2019).

Dans le respect de nos valeurs de mutualisation et d'entraide, le choix fait par le Service (et l'Agence en général) durant les périodes dures de confinement a été d'envoyer ces documents d'information à toutes les collectivités adhérant à un service de l'Agence, quel qu'il soit.

Si le Service poursuit la diffusion d'informations d'actualités, via les Newsletters ordinaires, celles-ci ont été moins nombreuses, car l'actualité juridique s'est principalement centrée sur la gestion de crise.

Le site Internet reste un outil ressource, demandant un investissement lourd en temps de travail du service.

### **C. Formation continue des agents : les séances d'actualisation des connaissances (SAC)**

Cette prestation a pour objet initial de permettre aux agents des collectivités adhérentes d'être informés de l'actualité juridique via une quarantaine de séances, réparties sur 8 sites en 5 sessions. Elle vise à présenter l'actualité juridique aux responsables administratifs des collectivités adhérentes.

La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser ces séances, mais l'actualité ne nécessitait pas réellement de présentation. C'est donc plus le lien avec les collectivités qui est impacté que le contenu à proprement parler.



Toutefois, certaines thématiques ont pu être abordées et notamment, la présentation de la loi de finances a eu lieu comme habituellement en janvier (avec une participation de 136 secrétaires et 26 cadres) et un webinaire a été mis en place avec la présentation des opérations de fin d'exercice en décembre (139 participants).

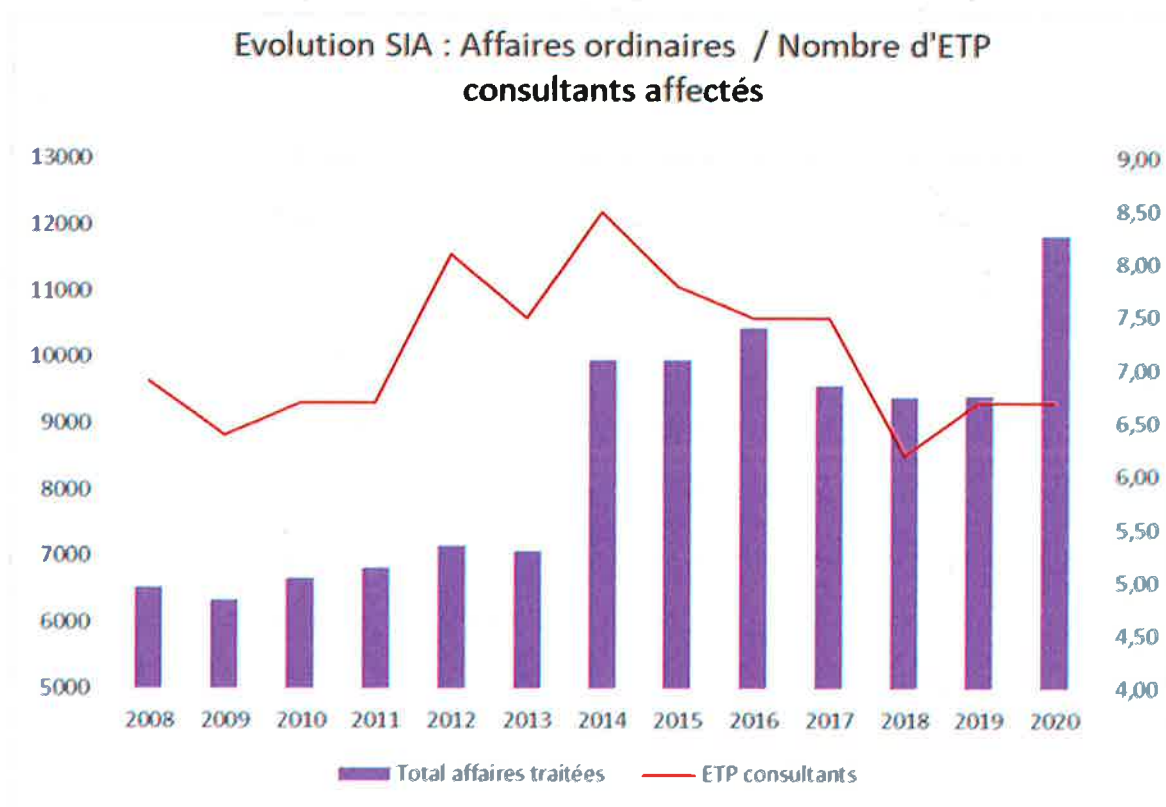
#### 4. Finances du S.I.A.

Le Service clôture l'exercice 2020 avec un excédent d'environ 150 000 € qui s'explique par des charges de personnel prévues non réalisées, à savoir :

- 6 mois de secrétariat en renfort pendant la période de charge électorale ;
- 6 mois de consultant juridique en renfort pour les mêmes raisons ;
- Recrutement prévu en cours d'année pour le Pôle AFA, en vue d'un renfort pour éliminer le stock d'actes en attente de traitement et, à terme, prendre la direction du Pôle au départ à la retraite de la responsable actuelle (début 2022).

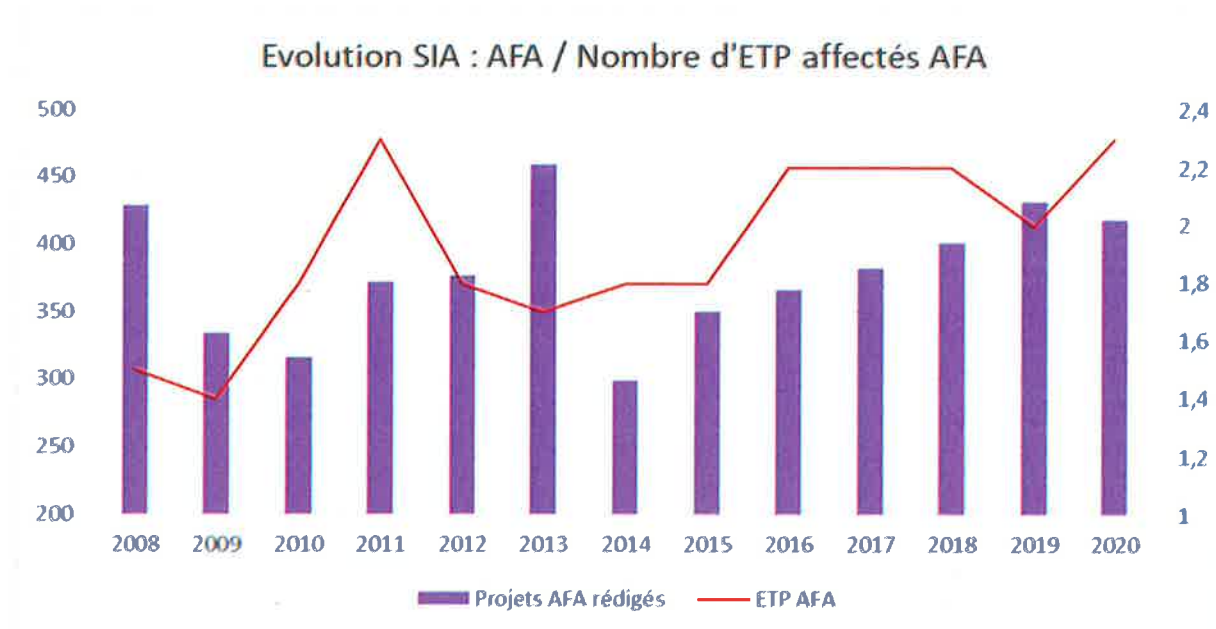
Ces recrutements n'ont pas pu avoir lieu dans le contexte que l'on connaît. La surcharge de travail au sein du service est avérée et l'investissement de chaque membre de l'équipe doit être souligné et connu :

- pour les affaires dites ordinaires :



Ce diagramme permet aussi de constater une stabilisation à haut niveau après chaque pic de période électorale, et donc un sous-dimensionnement structurel de l'effectif qui s'aggrave.

➤ pour les actes en la forme administrative :



Les courbes ici attestent surtout d'une stabilisation à un haut niveau des actes en la forme administrative. Les limites du diagramme sont dans le contenu même des actes, dont la complexification ces dernières années a considérablement accru le temps de travail par acte.

##### **5. Prospectives 2021 du S.I.A.**

Les perspectives sont difficiles à établir dans le contexte que nous connaissons. De manière certaine, les recrutements s'imposent. La lisibilité sur les espaces de bureaux à venir avec le bâtiment en cours d'extension permet de procéder plus sereinement au renforcement de l'équipe (d'où les recrutements prévus au budget 2021).

Les missions de l'équipe sont assez stables, mais on peut dès à présent relever des effets assez ordinaires de début de mandat : les demandes liées à des projets lourds (analyses financières, projets d'expropriation ou de mutations de biens, ...) sont assez nombreuses. Il y a également des besoins en accompagnement pour un meilleur fonctionnement.

De surcroît, depuis plusieurs années, nous essayons de développer la compétence Finances. L'année 2021 sera la première année de communication sur cette thématique avec l'identification de 2 agents ressources, constitués en Pôle, une adresse courriel dédiée ([sia.finances@apgl64.fr](mailto:sia.finances@apgl64.fr)) et deux thématiques d'actions identifiées (recherches de financement et optimisation financière et comptable du patrimoine).

Parallèlement, ce sera aussi une année de transition au Pôle AFA, dont la responsable historique partira à la retraite début 2022.

Enfin, la transversalité avec les autres services de l'Agence sera amenée à se développer pour un meilleur service rendu aux adhérents de l'Agence.

La communication sur nos missions, nos compétences et notre organisation sera donc sans doute l'enjeu de l'année.

Mme VAYSSIER complète ce bilan par un focus sur l'équipe, en rappelant que le service est constitué d'agents dont certains sont en temps partagé avec les autres services, cette mutualisation correspondant à l'ADN de l'Agence. Ces temps partagés sont importants pour le service car source d'enrichissement professionnel pour les agents. Elle indique être fière des agents du service, car ils font du très bon travail.

Elle revient sur l'activité du service dont le principal est qualifié d'affaires ordinaires, réalisées au titre de l'abonnement et pour lesquelles il n'y aura pas de coût supplémentaire.

Elle précise que ce qualificatif d'affaires ordinaires peut recouvrir de gros dossiers, et donne l'exemple d'un dossier de péril sur la commune de BOSDARROS pour lequel le SIPA a aidé sur la partie de péril. Elle rappelle également un dossier à LONS concernant un incendie criminel où il a fallu prévoir des relogements d'urgence.

Elle indique qu'il arrive parfois d'avoir des questions anecdotiques, et cite quelques exemples. L'activité est donc un mélange où se rencontrent du montage complexe et des questions simples.

Le financement du service est constitué à 85% par de l'abonnement, 14% par les AFA, et 1% pour le reste. Comparativement à d'autres services où la part conventionnée est plus importante, c'est un confort en tant que responsable du SIA de pouvoir monter un budget sur ces bases. Le seul inconvénient est d'avoir du mal à développer de nouvelles activités, car c'est du temps de travail en plus pour les agents, sans recettes nouvelles permettant des recrutements.

Concernant les perspectives 2021, elle indique qu'il y aura certainement moins d'affaires qu'en 2020 mais plus qu'en 2019, et que la remplaçante de Mme BRU arrivera au 1<sup>er</sup> mars. Elle ajoute qu'elle souhaite renouer le contact avec les adhérents, qui n'a pu se faire comme prévu en 2020, et sait combien il est difficile de garder le lien avec les collectivités.

M. MORA voit là un côté très optimiste, et trouve cela très plaisant. Il sait que le service est susceptible de répondre à toutes les questions, même les plus difficiles. Pour faire part de son expérience avec le service, il l'a déjà appelé et il trouve fort appréciable cette sécurité juridique.

M. CALDERONI demande s'il n'est pas possible de faire appel à des emplois aidés.

Mme VAYSSIER répond que les postes offerts dans le service s'adressent prioritairement à des fonctionnaires, dont le profil se trouve assez aisément, ce qui exclut de facto l'emploi aidé.

M. DUDRET ajoute que sa commune a l'habitude de poser des questions assez complexes, mais il constate que plus elles le sont, plus les réponses sont complètes et il apprécie très fortement. Il tient à remercier le service pour son travail.

Mme VAYSSIER remercie M. DUDRET au nom du service, et transmettra ses remerciements à ses agents.

## **B. SERVICE INTERCOMMUNAL DU NUMERIQUE**

Le bilan d'activité ci-après est présenté par Mme GASTELLU, responsable du Service, et complété d'un diaporama joint au présent compte rendu.

### **1. Collectivités adhérentes au S.I.N**

Le Service compte 585 collectivités adhérentes début 2021, suite à des adhésions pour l'assistance Cosoluce, l'adressage ou Géo64, ou pour le DPO mutualisé.

### **2. Effectifs du Service au S.I.N**

L'équipe a connu les mouvements suivants en 2020 :

- arrivée le 2 janvier d'une agente ayant une expérience d'assistance téléphonique sur des outils informatiques,
- mutation d'un agent au service informatique du Département, le 1er février, après plus de 20 ans dans le service,
- mutation d'une agente à la commune de Nousty, le 19 février,
- retour anticipé de 5 mois, le 1<sup>er</sup> septembre, d'un agent ayant bénéficié d'une disponibilité d'un an, suite à formation professionnelle, pour création d'entreprise ; il s'agit d'un agent expérimenté de 18 ans dans le service, donc immédiatement opérationnel.

Rappelons qu'un agent est en longue maladie depuis septembre 2017.

Suite à l'arrivée début 2021 d'un nouvel informaticien en support de tous les services, l'équipe interviendra moins en interne (25% au Service Territoires et Urbanisme et 5% au Service Voirie Réseaux Aménagement de géomaticien, 20% sur l'Administration Générale, 10% de DPO, 10% d'infographiste pour la communication), et de ce fait le Service compte 11,30 agents équivalent temps plein.

### **3. Activité du S.I.N.**

#### **a. Cosoluce**

Le nombre de collectivités utilisatrices des logiciels Cosoluce a augmenté cette année sur le département ; il s'élève à 546 au sein de celles adhérant à l'Agence, mais d'autres, ne pouvant adhérer chez nous, ont également choisi cet éditeur.

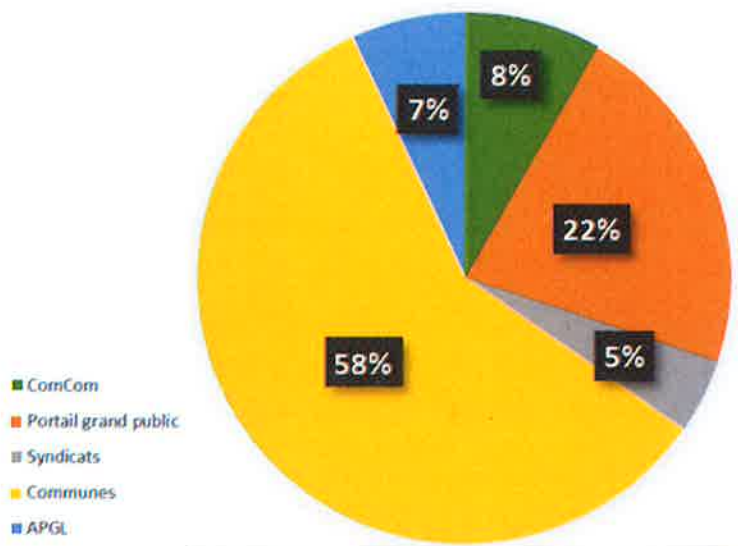
Le Service a assuré 44 journées de formation sur les différents thèmes (comptabilité, paie, facturations, ...), soit autant qu'en 2019. La crise sanitaire a bien sûr influé sur les conditions : 10 journées ont été réalisées à distance, en téléformation, dispositif dont disposait déjà le Service qui a pu être utilisé dès le début de la crise sanitaire. Il s'agissait de former les agents des nouvelles collectivités adhérentes, ou les nouveaux agents de collectivités déjà adhérentes.

En matière d'état-civil, dernier thème entré dans le partenariat, le Service a formé 3 communes sur le logiciel et en a accompagné 2 autres pour intégrer les actes numérisés. Ce domaine semble intéresser d'autres communes.

#### **b. Le système d'informations géographiques (SIG)**

286 collectivités sont abonnées à la plate-forme Géo64, soit 24 de plus qu'en 2019. Côté connexions, on est passé de 6750 connexions par mois en 2019 à 7230 en 2020. Il s'agit là d'une progression constante depuis le lancement du projet, malgré une baisse durant le 1<sup>er</sup> confinement, témoignant de l'intérêt d'un tel outil dans les territoires.



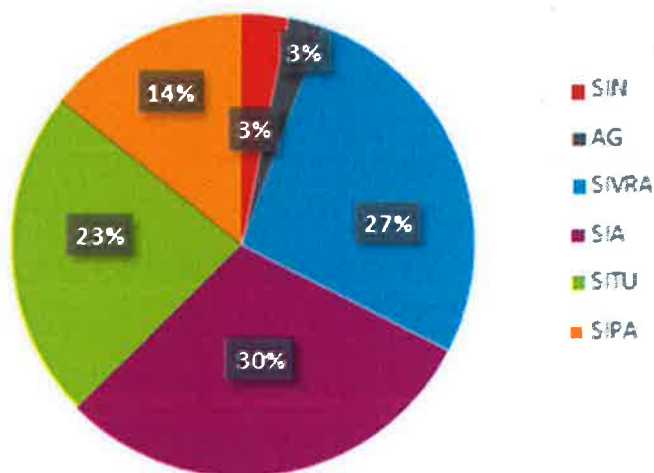


**Répartition des connexions par types d'utilisateurs**  
Les communes à plus de 50%

A noter la 2<sup>e</sup> place du portail grand public (22%), qui démontre son intérêt ; il est un axe de développement de la plate-forme.

Géo64 est également utilisé par les différents services de l'Agence selon le graphique suivant.

**Répartition des connexions en interne**  
SIA et SIVRA en tête



La plate-forme a évolué sur divers points :

- mise à jour de données : cadastre, PLU, réseaux, ...
- création de tutoriels à disposition des utilisateurs,
- nouvelle fiche disponible au niveau de la parcelle avec l'ensemble de ses contraintes : zone PLU, risques, ...
- gestion du patrimoine vernaculaire (monument préhistorique, château, chapelle, pont, moulin, ...) en vue d'une utilisation grand public, création de points via l'entrée de coordonnées GPS,
- carte voirie enrichie d'un suivi des interventions, simplification de la création de panneaux via un index,
- ajout d'une couche pour la gestion des plaques de rues avec photos,
- développement d'une carte pour répondre au classement des communes en zone montagne.

Le pôle SIG a par ailleurs été sollicité par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales pour une présentation aux services de l'Etat (DDTM, ...) de l'utilisation du GPU (Géoportail de l'urbanisme) par les collectivités, ainsi que des difficultés rencontrées pour l'intégration des documents d'urbanisme dans ce géoportail.

### **c. L'adressage**

Actuellement 14 communes gèrent leur projet avec l'Agence. L'adressage est terminé pour 56 autres, presque toutes situées en Béarn, une seule commune basque ayant fait appel à nous du fait de l'accompagnement proposé par l'Agglomération Pays basque.

Peu de communes nous ont sollicités en 2020, seulement 8 1/2 journées de formation ont été assurées sur Géo64, qui est mis à disposition pour faciliter le travail plutôt que de passer par le guichet adresse de l'IGN. Ce faible nombre est la conséquence des élections et des confinements.

Lorsque l'adressage est terminé, le Service envoie les données au SDIS, au cadastre, à la Poste, à la Fibre 64, et à l'IGN pour mise à jour des bases adresses nationales. Rappelons que ce travail est primordial pour permettre l'efficacité des secours, des services publics, de la distribution du courrier, de la localisation par GPS et du déploiement de la fibre optique.

### **d. La mission drone**

Le Service dispose de 3 télépilotes, les 2 géomaticiens ayant réussi le brevet en février.

La crise sanitaire, et notamment les confinements, ont limité les interventions. Néanmoins plusieurs missions ont pu avoir lieu.

L'activité principale a concerné le suivi des travaux de déblaiement de la zone de déchets de Bordes, et le calcul de cubage enlevé. Il s'agissait d'une mission hebdomadaire sur 8 mois, étalée sur 2 années, pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Nay ; à noter que la crise sanitaire a « gelé » le chantier pendant plusieurs semaines.

Une exploration de berges pour le Syndicat des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents a débuté fin 2020, engendrant plusieurs survols de zones de plusieurs hectares chacune. La mission se poursuivra en 2021 en fonction des niveaux d'eau et des risques de crues.

Le Syndicat des Trois Cantons a demandé un 3ème survol d'une partie du Gave de Pau, afin de suivre l'évolution des berges dans le temps pour évaluer le risque concernant un réservoir d'eau.

Une mission « prototype », ayant pour but de démontrer le potentiel du drone, a été réalisée pour le compte du syndicat Bil Ta Garbi. Elle était composée du calcul des contraintes des différentes zones choisies par le syndicat et de la modélisation 3D. Suite à la satisfaction de la collectivité face au résultat, la mission sera menée en 2021.

D'autre part, on compte une prise de vue de cimetière et une mission de photos pour site web.

Enfin, l'expertise acquise par l'Agence dans ce domaine a permis à l'agent responsable des opérations de mener une conférence aux « Géodatadays 2020 » de Montpellier, évènement national référence de la géographie numérique en France.

#### **e. La création de sites Internet**

Le début d'année, du fait des élections municipales et de l'encadrement de la communication en période de campagne, a mis entre parenthèses la fin de la réalisation et la mise en ligne des sites en cours à ce moment-là. Bien sûr la crise sanitaire a rallongé la période de "gel". Mais le renouvellement des équipes municipales a généré des sollicitations et une petite vingtaine de communes sont venues nous consulter pour connaître notre offre. Certaines ont signé une convention, d'autres n'ont pas encore pris de décision.

Un partenariat a été signé avec la société Intramuros pour son application sur mobile. Celle-ci permet aux administrés de recevoir des informations, des alertes concernant leur commune ou les communes environnantes. Elle leur permet également de faire remonter du terrain leur avis ou des difficultés. Elle constitue un complément au site créé par le Service.

4 sites viennent d'être mis en ligne en ce début d'année : [www.aren.fr](http://www.aren.fr), [www.caubios-loos.fr](http://www.caubios-loos.fr), [www.ispoure.fr](http://www.ispoure.fr), [www.serres-morlaas.fr](http://www.serres-morlaas.fr).

#### **f. La protection des données personnelles**

Cette mission, plus que d'autres, a souffert de la crise sanitaire car l'audit de sécurité qui constitue une des étapes clés de l'étude nécessite une intervention sur site. D'autre part, toutes les collectivités ne disposant pas de système de visioconférence, certaines ont préféré décaler la mission qui n'apparaissait pas comme une priorité étant donné les événements.

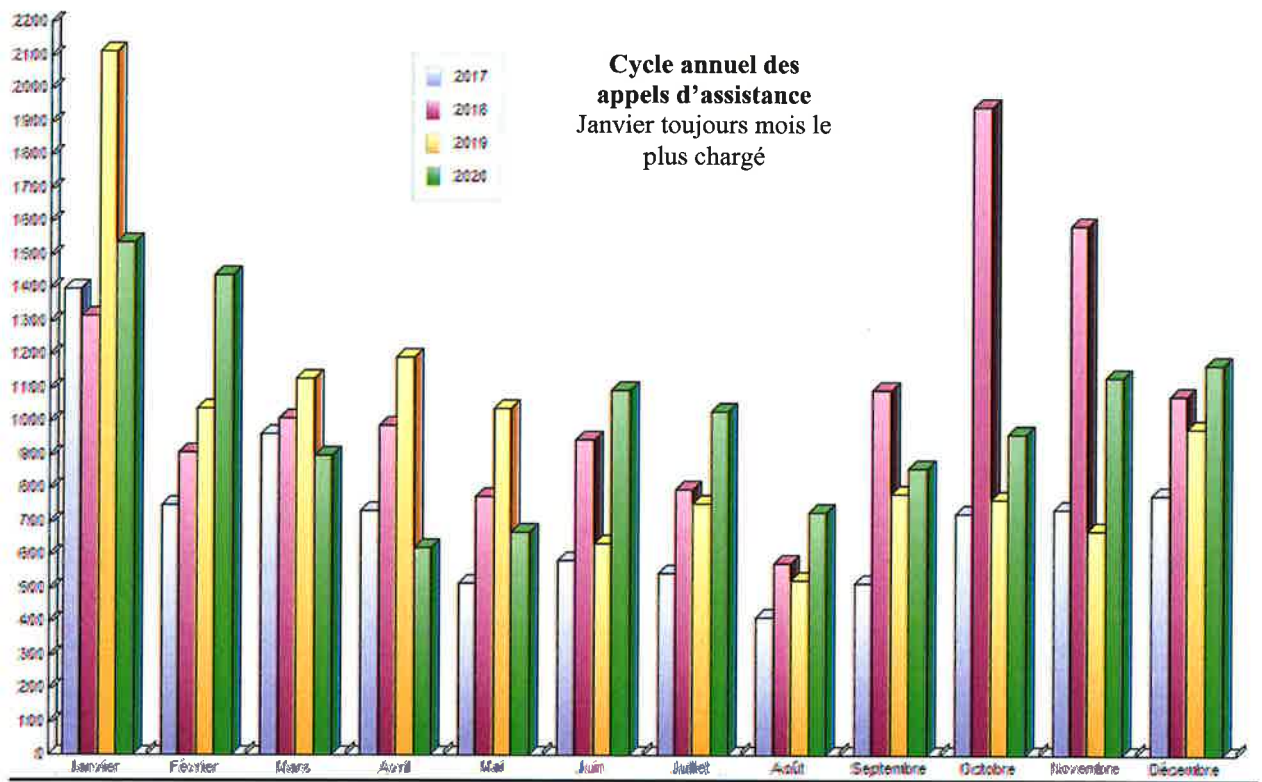
Néanmoins un certain nombre de dossiers, notamment ceux de grosses collectivités, ont pu être clôturés. Le Service a décidé de ne pas attendre la dernière étape pour facturer, car il est souvent très difficile de planifier ce dernier rendez-vous de restitution du travail. Celui-ci ne semble pas toujours essentiel pour la collectivité du fait qu'elle dispose du registre des traitements et du plan d'action constitués, ainsi que de l'outil pour les gérer.

Concernant le logiciel, celui-ci ne va plus bénéficier de maintenance, suite à un rachat de la société Actecil, et le Service va donc devoir en changer d'ici juillet qui marque la date de fin du contrat. Le Service finalise son choix et cela fera l'objet d'un point au prochain bureau.

#### **g. L'assistance**

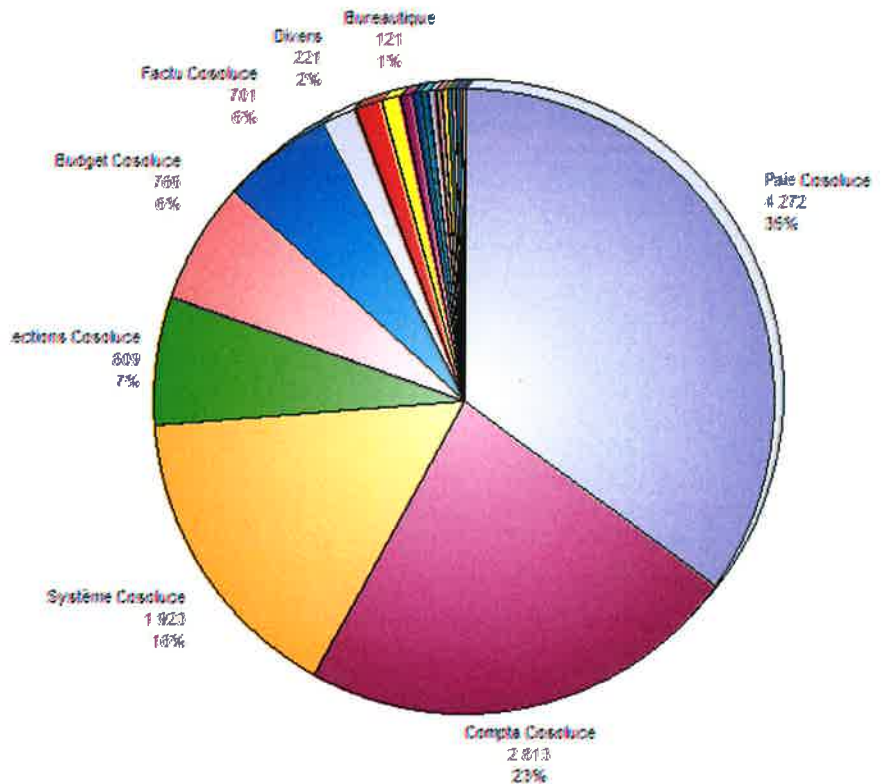
Malgré le travail à distance côté collectivités et côté Agence, l'assistance quotidienne est restée soutenue tout au long de l'année, elle a simplement subi un décalage de l'activité habituelle des mois de mars, avril et mai vers l'été, du fait de la crise et du report de certains événements (élections, vote du budget, ...). Au total, 2020 comptabilise un peu plus d'appels que 2019 avec **12 450 appels** (contre 11 940 en 2019).

Le temps moyen annuel d'un appel est passé de 9 à 11,5 minutes, et le recours à la télémaintenance concerne 43 % des cas à traiter.

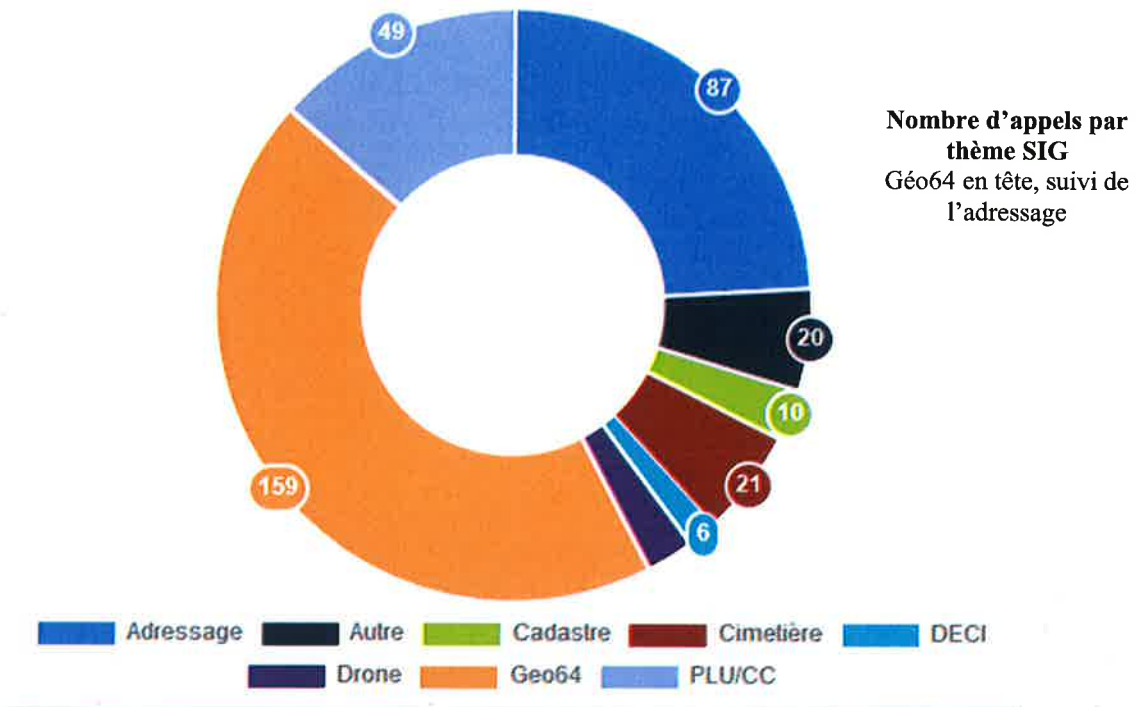


Sans surprise, les mêmes thèmes restent plébiscités.

**Pourcentage des appels par thème Cosoluce**  
La paie toujours numéro 1, 1/3 des appels







#### **h. Le développement à façon**

Le service a développé cette année une application pour le SDEPA, afin de lui permettre de gérer ses actes en la forme administrative. Ce genre de sollicitation, peu fréquent, permet de maintenir des compétences de programmation dans l'équipe.

#### **i. Le travail à façon paie**

Le service a réalisé 721 (708 en 2019) bulletins de paie pour 9 collectivités (une de plus qu'en 2019, il s'agit d'un syndicat).

#### **j. Les interventions internes**

Elles peuvent se résumer en un seul mot : télétravail, ou plutôt travail à distance. Le Service a en effet beaucoup œuvré pour accompagner les agents à ce nouveau mode de fonctionnement.

L'architecture réseau était déjà en place pour que l'Agence bascule dans ce mode dès le 1er jour de confinement. Mais il a fallu accompagner les agents pour se connecter à distance aux serveurs de l'Agence, et participer avec les services eux-mêmes à l'organisation des moyens matériels (achat et distribution d'ordinateurs portables, de webcams, de casques audio, ...).

L'installation de la téléphonie sur IP à la Maison des communes, en collaboration avec le Centre de Gestion, à partir de fin 2019, a permis aux deux structures de mettre à disposition des agents la téléphonie de la Maison des communes, chez eux, sur ordinateur, dès le mois de juin.

La crise sanitaire aura eu l'avantage de faire progresser les pratiques et les connaissances en termes de travail à distance.

### **4. Finances du S.I.N.**

L'année se solde par un déficit d'un peu plus de - 4 600 €, qui est un résultat meilleur que la prévision budgétaire.

## **5. Les perspectives au S.I.N.**

En 2021, en matière de paie, les collectivités devront se préparer à établir la DSN (Déclaration Sociale Nominative), nouvelle norme de déclaration qui remplace la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales), et dont l'obligation est entrée en vigueur par vagues, la dernière étant le 1er janvier 2022. Cette déclaration, à la différence de la DADS, est mensuelle et va mobiliser du temps côté collectivités et côté Service du Numérique.

En matière de finances, le Service prévoit le déploiement du Tiers de Télétransmission vers Hélios. Cette fonctionnalité permettra d'automatiser, fiabiliser et simplifier les échanges entre la collectivité et la trésorerie. Il devrait également participer au déploiement du dispositif de paiement en ligne, pour les usagers, PayFip, mis en place par la DDFIP.

L'année 2021, nous l'espérons, devrait permettre la multiplication des projets de vectorisation des actes d'état-civil, 2020 ayant suspendu ceux en cours, et d'utilisation du dispositif de dématérialisation des transmissions entre collectivités et avec les notaires, COMEDEC.

Pour ce qui concerne le SIG et le drone, l'accent devra être mis sur la communication afin de faire connaître ces missions aux nouveaux élus, 2020 n'ayant pas permis de mettre en œuvre ce genre d'action. D'autre part, le suivi du chantier d'agrandissement de la Maison des Communes sera suivi en partie par drone.

Mme GASTELLU propose de présenter plus particulièrement certains points du service car certaines missions ne sont pas connues :

- Elle évoque tout d'abord le partenariat avec Cosoluce, et précise les modalités d'intervention de chaque partie. Elle évoque également la collaboration régulière avec la DDFIP pour des réunions d'informations selon l'actualité réglementaire (PES, prélèvement à la source, et prochainement Payfip), puis le volume élevé d'assistance dont le thème phare est la paie du fait de sa réglementation complexe. Ce dossier représente 43% des recettes du service. Quelques collectivités encore changent de prestataire, les communes de LAHONCE et LARUNS viennent d'ailleurs d'être formées à la suite de changements fin 2020. Les perspectives 2021 portent sur la mise en place du tiers de télétransmission développé entre la trésorerie et les communes, le déploiement du logiciel état-civil et la numérisation des actes d'état-civil.
- Le pôle géomatique comprend 2 missions :
  - SIG (Système d'Information Géographique-GEO64) : un marché a été passé avec la société Géomatika. Au-delà des différentes couches (cadastre, réseaux, urbanisme...), la plateforme propose la gestion du cimetière pour gérer les concessions, ainsi qu'un module d'adressage (définition voies et adresses). Il y a également un portail grand public avec la diffusion de documents consultables par les citoyens,
  - Drone : Il s'agit de survols pour intégrer des informations dans Géo64, ou de survols pour la modélisation de projets des collectivités.

Ce pôle représente 23% des recettes du service.

- Création de sites internet : un partenariat pour mutualiser l'infrastructure a été établi avec des homologues d'autres structures mutualisées, ainsi qu'un partenariat avec la société INTRAMUROS pour proposer une application sur mobile (possibilité de remonter des avis, des difficultés, un dysfonctionnement à la commune). Le service a été très sollicité sur la création de site en 2020, à la suite des élections,

- Délégué à la Protection des Données (DPO) : il s'agit d'une obligation en vigueur depuis mai 2018 qui demande de respecter le règlement européen sur la protection des données. Le SIN propose la mise à disposition d'un DPO auprès de la collectivité. Ce dernier fait le travail de recensement et un audit de sécurité sur les données conservées. Cette mission permet également un suivi annuel. A ce jour, 80 collectivités se sont adressées au service.

Elle termine en ajoutant que le service fait partie d'un réseau national regroupant de nombreuses structures mutualisées, nommé DECLIC, qui est un lieu d'échanges et de ressources sur de nombreuses questions.

M. GAY indique que la Commission informatique devrait se réunir prochainement, mais qu'actuellement elle n'est pas complète. Si des membres souhaitent proposer leur candidature, qu'ils n'hésitent pas.

Il ajoute que plusieurs sujets sont sur la table, et que la Commission est présidée par M. BORDES.

M. MORA précise que la commission devrait se réunir environ 2 fois sur l'année.

M. GAY indique qu'actuellement la commission se compose de M. BORDES, M. TARIOL et M. CALDERONI.

M. MORA ajoute qu'il faudrait 2 personnes supplémentaires et demande qui se porte candidat.

M. DUDRET se porte candidat

La commission est donc composée comme suit :

- Président : M. Alexandre BORDES
- Membres : M. Laurent TARIOL, M. Jean-Louis CALDERONI et M. Victor DUDRET

M. TARIOL demande si des recrutements sont prévus au SIN.

Mme GASTELLU lui répond que ce n'est pas prévu.

## **C. SERVICE INTERCOMMUNAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE**

Le bilan d'activité ci-après est présenté par M. DELHEURE, responsable du Service, et complété d'un diaporama joint au présent compte rendu.

L'année 2020 a vu l'apparition et l'émergence du virus CoVID qui a grandement perturbé la vie et le fonctionnement du service mais à ce nom médical, on pourrait rattacher l'acronyme CoVID : Confinement – Vaillance – Implication – Détermination qui résume la situation vécue et les qualités dont ont fait preuve les agents, sans parler de résilience.

Cette crise sanitaire a eu un fort impact, au-delà des vies personnelles avec un confinement général de plusieurs semaines à compter du 17 mars 2020, sur le quotidien professionnel avec le décalage des élections municipales et des processus administratifs, comme l'attribution des subventions de l'Etat.

### **1. Collectivités adhérentes au S.I.P.A.**

Au 1er janvier 2021, 404 collectivités adhèrent au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, soit 4 de plus qu'en 2020. Même s'il s'agit d'une légère augmentation, on peut s'en réjouir compte tenu du contexte actuel.

Depuis plusieurs années, ce chiffre se stabilise autour de 400 adhérents.

### **2. Effectif du Service au S.I.P.A.**

A ce jour, le Service comprend 25 agents répartis de la manière suivante :

- 7 architectes,
- 6 ingénieurs généralistes dont un à 95 %,
- 2 ingénieurs structures,
- 1 ingénieur fluides,
- 1 technicien électricité
- 1 technicienne,
- 3 dessinateurs,
- 3 secrétaires dont une à 80 % et une à 90 %,
- 1 secrétaire en charge de l'archivage.

Le pôle ingénierie est à présent complet avec l'arrivée en février 2020 d'un technicien électricité. Désormais, les collectivités qui sollicitent le service pour les accompagner dans leurs projets n'ont donc plus besoin de recourir à des bureaux d'études structure et fluides extérieurs.

Au cours de l'année 2020, le service a fonctionné en sous-effectif une grande partie de l'année pour les raisons suivantes :

- Un agent a été absent huit mois pour des raisons médicales. A ce jour, il n'a pas encore réintégré l'équipe.
- Un autre agent a été en congé maternité sur une période de huit mois.
- Enfin, un dessinateur a quitté le service pour intégrer une nouvelle collectivité en juin 2020.

On peut noter qu'une secrétaire est affectée, à temps complet, à l'archivage des dossiers du service. Ce travail, entrepris au cours de l'année 2019, a été stoppé avec les périodes de confinement, et cet agent n'a pas pu être positionné en travail à distance compte tenu de la spécificité de ses missions. Néanmoins, au cours de cette période, l'agent a fabriqué des masques pour l'Agence. Cet agent part à la retraite au 31 janvier 2021.

Malgré le sous-effectif constaté dans le service et dans le contexte sanitaire de l'année, la prudence a été de mise en termes de recrutement et un seul recrutement a été lancé. Il s'agit d'une dessinatrice qui est arrivée dans l'équipe le 2 novembre 2020.

Enfin, sur cet effectif, on compte 21 agents sur des emplois permanents et 4 sur des emplois non permanents dont les contrats arrivent à échéance courant de l'année 2021.

### **3. Activité du S.I.P.A.**

Les affaires traitées au cours de l'année 2020 se répartissent de la manière suivante :

- **176 interventions dans le cadre de l'abonnement comprenant :**
  - 63 dossiers d'avant-projets / demande de subventions,
  - 20 expertises,
  - 88 renseignements et conseils techniques divers, contrôles de devis, visites techniques, ...
  - 4 dossiers dans le cadre des garanties contractuelles de fin de travaux,
  - 1 dossier dans le cadre d'un contentieux en collaboration avec le Service Intercommunal Administratif.
- **177 interventions avec participation supplémentaire comprenant :**
  - 51 autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux dont 3 ont fait l'objet d'une étude thermique spécifique (E+/C- avec simulation thermodynamique),
  - 28 dossiers de consultation d'entreprises,
  - 27 montages des marchés,
  - 59 chantiers pour un montant global de travaux 19 500 000,00 € H.T. et dont 24 ont été réceptionnés au cours de l'année 2020,
  - 8 diagnostics de structure nécessitant des moyens importants (relevé sur site et approche calculatoire)
  - 4 missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

On note un nombre moins important d'intervention avec participation supplémentaire par rapport à 2019 (-29 soit 14% de diminution). Ceci trouve son origine dans la situation sanitaire rencontrée au cours de l'année 2020 et dont les conséquences sont détaillées ci-après.

Il faut souligner la montée en puissance du pôle ingénierie qui au fil des mois apporte une réelle plus-value technique aux dossiers traités. A ce jour, des simulations thermiques (E+/C-) d'un niveau plus élevé que la réglementation actuelle ont été réalisées, la production de plans d'exécution béton armé et électricité a été démarrée et enfin les ingénieurs structures interviennent de plus en plus sur des diagnostics structures.



Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, même si le nombre reste faible, sont en augmentation et 3 d'entre elles sont liées à une sollicitation du service par les collectivités pour débloquer une situation avec des prestataires extérieurs ou faciliter le déroulement d'une opération.

De plus, le Service accompagne la Commune de Sainte-Engrâce dans les démarches à mettre en œuvre pour la réouverture des gorges de Kakuetta suite à l'accident mortel survenu le 31 juillet 2020. Cet accompagnement se fait en transversalité avec les autres services de l'Agence.

Le confinement général, décrété à compter du 17 mars 2020, a provoqué l'arrêt total des chantiers suivis par le service, au nombre de 33 à cette date. Il a donc fallu gérer administrativement cet arrêt en envoyant plus de 300 Ordres de Service d'ajournement de travaux.

Dès la parution du guide de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) début avril, toute l'équipe s'est mobilisée pour faire reprendre progressivement les chantiers, ce qui a nécessité, à nouveau, l'envoi de plus de 300 Ordres de Services de reprise de travaux.

Il convient de souligner le fort engagement des collectivités dans cette reprise rapide, notamment en mettant du personnel communal à disposition pour le nettoyage des locaux dans le cadre des mesures d'hygiène imposées par le guide de l'OPPBTP.

Les entreprises ont également « joué le jeu » dans cette reprise en ne demandant pas d'indemnisation financière pour la mise en place des mesures liées au protocole sanitaire.

Pendant cette période de transition, entre confinement et reprise progressive des chantiers, le Service a principalement travaillé sur des Dossiers de Consultation d'Entreprises (D.C.E.), sur un rythme non négligeable de 1 DCE par semaine.

Enfin, sur la base des chiffres transmis par les services de l'État, on peut se réjouir de la « fiabilité » des dossiers traités par le service car sur les années 2019 et 2020, les subventions non engagées par les collectivités ne représentent que 9% des crédits non pourvus, soit environ 68 000 €. Ce chiffre est faible en comparaison du nombre de dossiers traités (une cinquantaine par an) et du montant cumulé des opérations chiffrées par le service.

Pour ces raisons, il convient de féliciter l'ensemble de l'équipe pour avoir su, malgré les conditions de travail difficiles, faire preuve de professionnalisme et d'abnégation pour mener à bien tous ces dossiers.

#### **4. Finances du S.I.P.A.**

Lors du Comité Syndical de février 2020, le budget prévisionnel faisait apparaître un déficit de l'ordre de 97 000 €, déficit lié principalement au peu de visibilité sur les recettes du fait que les collectivités sollicitent le service après obtention de financements, ces derniers intervenant plus tardivement que l'élaboration du budget du service. De plus, ce déficit intègre des investissements informatiques suite au diagnostic en la matière réalisé fin 2019.

Au final, le Service présente un déficit d'environ 63 000 €.

Une lecture rapide de ces chiffres pourrait ne pas appeler d'observations. Néanmoins, il est essentiel de revenir sur certains événements afin de « positiver » ce résultat malgré son déficit.

En effet, l'arrêt des chantiers et la reprise de ces derniers sans coactivité ont décalé les dates de réceptions des travaux de plusieurs mois et par conséquent la facturation par le service de la phase de suivi des travaux en 2021. Ceci représente environ 540 ½ journées, soit 150 000,00 € de recettes en moins pour le service en 2020.

De plus, la mise en place tardive des conseils municipaux liée à la crise sanitaire, a retardé le lancement des opérations. Ce décalage s'est accumulé avec le report de dépôt des dossiers de subvention DETR au 30 septembre 2020 (dépôt prévu initialement le 15 mars 2020).

Comme cela a été dit précédemment, le Service a fonctionné en sous-effectif sur une très grande partie de l'année. En effet, en cumulant les absences, le Service a été en sous-effectif de deux équivalents temps-plein sur 11 mois.

Sur ces bases-là, on ne peut que percevoir le résultat financier de 2020 comme un résultat « positif » dans le contexte de la crise sanitaire et mettre en avant, une nouvelle fois, l'ensemble de l'équipe pour avoir limité, par son travail, le déficit de l'exercice 2020.

## **5. La vie du S.I.P.A.**

L'année 2020 qui vient de s'achever aura confirmé qu'il est difficile de faire un travail de qualité sans échanges et réunions en présentiel. En effet, les semaines passées en travail à distance ont été l'occasion de travailler dans une configuration nouvelle qui a montré très rapidement ses limites. Le Service fonctionnant en mode projet avec l'intervention croisée et coordonnée de plusieurs agents sur le même dossier, il a été difficile de travailler dans la configuration de travail à distance.

Ce travail à distance a pu être fait grâce à l'intervention et l'appui du Service Intercommunal du Numérique. Compte tenu des logiciels utilisés et du parc informatique, il a été nécessaire de transférer tous les équipements informatiques des agents chez eux pour qu'ils puissent travailler correctement.

Cette année et notamment ces périodes de confinement ont permis à un certain nombre d'agents de se former grâce aux formations en ligne. De plus, une formation interne sur les procédures administratives en phase chantier a été animée par la responsable du Service Intercommunal Administratif pour tous les cadres et secrétaires du Service.

Le développement de nouvelles missions liées à la gestion du patrimoine n'a pas pu être réalisé mais ce décalage sera l'occasion d'aborder cette nouvelle thématique sous un angle nouveau.

La fin d'année a été marquée par l'éclosion d'un cluster CoVID au sein de l'équipe avec 9 agents testés positifs, ce qui a légitimement perturbé le fonctionnement du service quelques semaines avec isolement complet de l'équipe plusieurs jours.

Il en ressort la perception d'une fatigue et une lassitude générale qu'il conviendra de ne pas minimiser et qui sera à surveiller attentivement.

## **6. Perspectives du S.I.P.A.**

L'année démarre avec un mois de janvier intense puisque l'Etat a indiqué, par courrier le 8 décembre 2020 aux collectivités, que les dossiers de demande de subvention devaient être déposés avant le 31 janvier 2021. Ce qui laisse peu de temps au Service pour établir la trentaine de dossiers inscrits fin 2020, avec une particularité cette année relative à la fourniture d'une étude thermique. Ce dernier point a donc nécessité l'acquisition en urgence d'un logiciel de Diagnostic de Performance Énergétique.

Ce début d'année sera également la période au cours de laquelle le déploiement des nouveaux postes informatiques sera réalisé avec l'assistance du nouvel informaticien de l'Agence intervenant en service support.

Le Service va continuer à se structurer pour améliorer son fonctionnement. Pour cela, un agent du Service Intercommunal Administratif interviendra à hauteur de 10% de son temps dans le Service et le pôle dessin va être réorganisé avec la montée en puissance d'un des dessinateurs en tant que responsable du pôle.

Après la mise à jour des matrices des documents administratifs avec l'assistance du S.I.A. en 2019 et 2020, il est prévu dans les 6 premiers mois de l'année de mettre à jour tous les descriptifs techniques et d'élaborer une procédure interne pour améliorer la constitution des autorisations d'urbanisme.

M. DELHEURE revient sur l'année 2020, durant laquelle il y a eu 33 chantiers arrêtés avec la mise en place du confinement, ce qui a généré 300 ordres de service pour l'arrêt et le même nombre d'ordres pour les redémarrer. L'équipe s'est alors mobilisée pour tout faire repartir. Ceci étant, cela a eu un gros impact sur le budget du service car ces chantiers, inévitablement décalés, n'ont pu être facturés sur 2020, et sont donc reportés sur 2021.

Il revient sur la commission DETR citée en début de réunion, où a été évoquée une importante perte de crédits au détriment des collectivités. Il se dit soulagé que les chiffres communiqués par la Préfecture démontrent la fiabilité des dossiers traités par le service.

Il rajoute que le montant des crédits annulés (68 345 €) ne représentent que 0,36% du montant global des travaux suivis par le service sur une année qui s'élève à 20 000 000€. Naturellement, ceci n'écarte pas de possibles améliorations ; à ce titre le service travaille en lien avec les autres services, et une assistance juridique dédiée du Service Administratif est prévue pour 2021.

Il termine sa présentation en mentionnant que le chantier du groupe scolaire de LEDEUIX a permis au SIPA d'avoir un article sur le site internet de la société CUPAPIZARRAS, fabricant international d'ardoises naturelles.

Il indique qu'en dehors de la maîtrise d'œuvre ou de la réalisation de diagnostics, le SIPA peut également intervenir sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il ajoute qu'actuellement, le Service accompagne la collectivité de SAINTE-ENGRACE pour la mise en sécurité et la réouverture des Gorges de Kakuetta, où un accident mortel s'est produit à l'été 2020.

M. MORA invite M. GAIRIN à faire un point sur la rencontre avec le Président du Centre de Gestion concernant les travaux d'extension de la MDC.

M. GAIRIN revient sur la rencontre avec le Président du CDG qui est le maître d'ouvrage, l'APGL étant tout à la fois le maître d'œuvre et financeur car futur utilisateur.

L'ensemble des personnes impliquées suit l'avancée de l'opération, et surtout le SIPA qui est aussi en lien avec l'Agglomération de PAU pour la réalisation de la voie verte et le raccordement des bâtiments au réseau de chaleur. Le projet est bien ficelé et il n'est pas attendu de dépenses imprévues.

Au-delà du déroulement des travaux, divers documents régissent, depuis l'origine, les rapports entre le CDG et l'Agence sur l'occupation des locaux et leur fonctionnement, et il s'agit désormais de regrouper ces divers documents dans un document unique et lisible pour simplifier la lecture.

M. TARIOL souhaite savoir si les emplois non permanents seront remplacés.

M. DELHEURE répond que tout dépendra du plan de charge, mais qu'il est sûr qu'un des emplois non permanent terminera sa mission à la fin de l'année 2021. Cela devait déjà être le cas en 2020, mais un accord trouvé avec la commune de MOURENX pour réaliser les dossiers de travaux d'accessibilité a conduit à ce qu'il reste un an de plus.

M. DUDRET indique que c'est un confort d'avoir le SIPA. Il fait part de son expérience sur un dossier où la 1<sup>ère</sup> tranche gérée directement avec un maître d'œuvre privé a été compliquée et l'intervention du Service, en tant qu'assistant au maître d'ouvrage, sur la 2<sup>ème</sup> tranche a permis qu'elle se déroule très bien. Il ajoute être content de voir des compétences variées au sein du service.

Il termine en indiquant que prochainement il y aurait la mise en œuvre du décret tertiaire, et que sa commune a un ensemble de bâtiments où elle sollicitera le concours du SIPA sur les économies d'énergies demandées pour les 10 prochaines années.

M. DELHEURE indique à M. DUDRET que son message fait plaisir à entendre et souligne avoir à eu également beaucoup de plaisir à intervenir sur le dossier cité. Pour ce qui est du décret tertiaire, il était prévu de créer une mission sur ce sujet mais l'année 2020 ne l'a pas permis. Une réflexion sur cet accompagnement va être menée très rapidement au sein de l'équipe.

M. MORA rejoint M. DUDRET, et souhaite faire part de son expérience en tant que Maire, en indiquant que lorsqu'il amène des projets à l'Agence, les chefs de service comme l'ensemble des agents sont dans leur costume de cadres territoriaux mis à disposition du Maire ou du Président, et ajoute que lorsqu'on parle d'un confort incommensurable, comme le soulignait M. DUDRET, il faut en être conscient. Il termine en disant que quel que soit le projet "tout est toujours carré".

M. DELHEURE remercie le Président. Il ajoute qu'il est important d'instaurer de l'échange et de la communication entre les élus et les agents, et qu'il s'agit d'un travail d'équipe : le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ne doivent faire qu'un.

## **D. SERVICE INTERCOMMUNAL TERRITOIRES ET URBANISME**

Le bilan d'activité ci-après est présenté par M. DORKEL, responsable du Service, et complété d'un diaporama joint au présent compte rendu.

### **1. Collectivités adhérentes au S.I.T.U**

A la mi-janvier 2021, le Service comptait 209 adhérents (dont 198 communes et 9 Communautés de Communes ou d'Agglomération), soit 3 adhérents de plus qu'il y a un an.

Après trois années de diminution du nombre de communes adhérentes, une stabilisation peut être constatée. Elle est à mettre au compte de la diversification des prestations offertes par le service. En effet, deux nouvelles prestations ont été proposées en cours d'année qui ont conduit à l'adhésion de plusieurs communes.

Pour rappel, il s'agit là d'un enjeu important pour le service, son équilibre intrinsèque menaçant en effet d'être de plus en plus difficile à atteindre dès lors qu'un niveau suffisant de communes adhérentes ne serait plus atteint.

Pour autant, ces nouvelles adhésions n'ont fait que contrebalancer la tendance au retrait de communes, au motif que l'accompagnement jusqu'ici fourni par le service le serait désormais dans la même mesure au niveau de leur EPCI. L'enjeu déjà identifié d'une adaptation du service à la nouvelle donne territoriale est donc toujours d'actualité.

### **2. Effectifs du S.I.T.U**

En fin d'année 2020, l'effectif du Service était le suivant :

- un chef de Service ;
- six chargés d'études dont deux à 80 % ;
- un responsable en matière d'Application du Droit des Sols (pôle ADS) ;
- une assistante d'études polyvalente en planification et instruction des autorisations d'urbanisme (pôle ADS) ;
- un consultant du Service Intercommunal Administratif à hauteur de 20 % de son temps ;
- un géomaticien du Service Intercommunal du Numérique à hauteur de 25 % de son temps ;
- une secrétaire en partage avec la Direction à hauteur de 30 % de son temps.

Le Service a terminé l'année 2020 avec un effectif de 9,35 ETP, stable sur un an, mais sans compter la présence pendant 8 mois d'un assistant d'études recruté (avant la pandémie) pour pallier l'absence pour raison de maternité d'une chargée d'études.

A noter qu'une chargée d'études « sénior » de l'équipe, ayant quitté l'Agence le 31 décembre pour rejoindre la CAPBP, le service débute l'année 2021 avec 8,35 ETP (dont seulement 6 agents à temps complet), ce qui en fait le plus petit service après celui de l'Administration Générale. Son remplacement n'étant pas envisagé au mieux avant le mois de mai, cette contraction de l'équipe aura des effets sur la conduite des études engagées et sur celles prévues à très court terme. Toutefois, une assistante d'études a d'ores et déjà pris en charge la conduite à part entière d'un dossier de révision de PLU, ce qu'autorisent son parcours de formation et son expérience au sein du service depuis 4 ans.

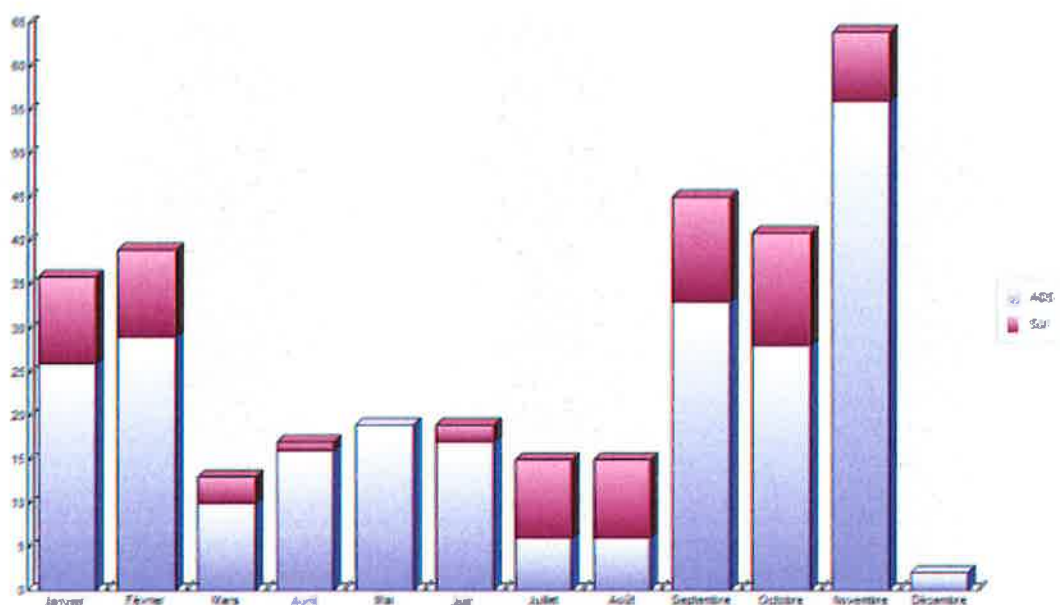


Cette contraction de l'équipe ne peut s'effectuer que par la capacité et l'effort d'adaptation des agents, le bon fonctionnement du service nécessitant qu'il s'ajuste à l'évolution du volume et du champ de l'activité (et ce, indépendamment des effets de la situation sanitaire sur les conditions de travail actuelles).

### **3. Activité du S.I.T.U**

#### **a) Les interventions effectuées au titre de l'abonnement**

Pour l'année 2020, 80 collectivités ont saisi le service, essentiellement pour des questions relatives à l'application du droit des sols, soit un volume de 337 consultations. Si le nombre de collectivités reste stable, celui des questions est moindre (430 questions en 2019), ce qui peut s'expliquer au vu de la situation sanitaire actuelle. La baisse a été très notable au printemps, avant une reprise soutenue à l'automne et durant le second confinement.



Au titre des thématiques récurrentes, il y a les questions relatives aux délais d'instruction et aux différentes étapes de l'instruction des autorisations d'urbanisme, en particuliers pendant la période d'urgence sanitaire du 1er confinement au cours de laquelle de nombreuses dispositions exceptionnelles étaient en vigueur.

En fin d'année, les questions ont également porté sur la prise de compétence en matière de documents d'urbanisme par les EPCI au 1er janvier 2021, notamment pour connaître les démarches à accomplir pour exprimer une opposition à ce transfert.

Il faut enfin mentionner les échanges et informations diffusées par courriels (en particulier avec un groupe d'agents des collectivités du département qui s'est improvisé lors du 1er confinement) et via la newsletter du service sur les dispositions législatives et réglementaires prises pendant la période d'urgence sanitaire, et qui ont principalement porté sur l'adaptation des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, mais aussi sur les modalités de révision des Règlements Locaux de Publicité.

Il faut enfin ajouter les interventions diverses auprès des partenaires publics et organismes externes habituels (échanges avec les services de l'Etat, le CAUE, l'ADM64, l'AMF...) mais aussi avec SOLIHA Pays Basque.

## **b) Les interventions au titre des contributions supplémentaires**

Dans ce cadre, le Service est intervenu dans :

### ➤ **La réalisation de documents d'urbanisme**

- 1 **carte communale** (contre 6 en 2018, 4 en 2019), achevée en cours d'année (Aydie, territoire de la Communauté de Communes des Luys en Béarn) ; une autre étude de carte a été suspendue (Saint-Martin-d'Arrossa, territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB)).
- 10 **révisions ou élaborations de PLU** (contre 14 en 2018, 15 en 2019), dont 1 (contre 7) approuvée en cours d'année : 5 (contre 9) du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Ciboure, Espelette, Itxassou, Saint-Pée-sur-Nivelle, règlement du PLUi Côte Basque-Adour), ainsi que les PLU des communes de Bénéjacq (approbation), de Bordères, des Eaux-Bonnes, Gère-Belesten et de Mirepeix. Quatre études de PLU ont été suspendues (Andoins, Lasse, Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port).
- 15 **modifications, modifications simplifiées ou révisions simplifiées de PLU** (contre 17 en 2018 et 19 en 2019) concernant 11 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (Anglet, Arcangues, Bayonne, Bassussarry, Biarritz, Bidarray, Bidart, Espes-Undurein, Urrugne), 2 communes de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn (Morlaàs, Saint-Castin) ainsi que les communes de Bénéjacq, Monein, et Laruns (AMO). 5 dossiers ont été approuvés en cours d'année.
- 1 **Déclaration de Projet** sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, en cours (centre d'oncologie à Bayonne).

### ➤ **L'accompagnement de projets urbains**

- **La réalisation d'études urbaines dans le cadre de la revitalisation de centres-bourgs**

Diagnostic urbain, concertation et définition d'un plan-guide d'aménagement d'espaces publics pour Pontacq, susceptible de s'inscrire dans le cadre de la contractualisation d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). En cours.

Etudes liées aux aménagements d'espaces publics pour Morlaàs (intégrés à une ORT). En cours.

- **La réalisation d'un lotissement communal**

Etablissement du dossier de permis d'aménager d'un lotissement sur la commune d'Uzein, en complémentarité avec le SIVRA qui en réalise la maîtrise d'œuvre.

- **La réalisation d'études d'entrée de ville**

Deux études d'entrée de ville au titre des articles L.111-8 et L.111-9 CU pour les communes de Laruns et Biron (en cours).

- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision de Règlement Local de Publicité**

Un accompagnement pour la révision de RLP auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : Commune de Pau.

➤ **Des études environnementales**

- **Un accompagnement pour la réalisation d'un schéma d'implantation d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI)**

Une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Communauté de Communes du Haut Béarn (début).

➤ **Des études connexes exploitant les moyens géomatiques**

- **Numérisation de PLU**

La numérisation selon la normalisation du CNIG du PLU de Saint-Palais.

- **Calculs « Zone de montagne » pour ICHN**

Le calcul de zones de montagne sur le territoire des communes d'Arancou, Bergouey-Viellenave, Bidache, Briscous et Guiche (en cours).

➤ **L'accompagnement en matière de Plan Communal Sauvegarde (PCS)**

L'accompagnement pour l'élaboration du Document d'information Communale sur les Risques majeurs (DICRIM) et la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde auprès de la Commune de Mont.

La diversification des types d'interventions offerts aux collectivités se confirme en 2020 : au-delà d'un accompagnement centré sur la réglementation de l'urbanisme (réalisation de documents d'urbanisme, application du Droit des Sols), l'évolution du champ des compétences amorcée depuis déjà plusieurs années permet au service d'intervenir pour des études urbaines visant la qualification d'entrées de bourg, la réalisation de lotissements, ou encore une assistance pour une étude environnementale liées à des ISDI.

Le service est aussi en capacité, depuis quelques mois déjà, d'accompagner les Communes pour la réalisation d'études urbaines dans le cadre de la revitalisation de centre-bourg (plan-guide d'aménagement), pouvant s'inscrire dans le cadre de la contractualisation d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et pouvant déboucher, en synergie avec d'autres services de l'Agence, sur une requalification des espaces publics.

D'autre part, en écho à l'évolution de la dénomination du service qui adjoint désormais le mot « Territoires » à celui d' « Urbanisme », l'engagement du service dans des domaines de prime abord éloignés des démarches d'aménagement ou de développement des communes mais qui concerne des problématiques liées à l'organisation ou au fonctionnement de leur territoire ou favorisant la dynamique des Communes de territoires ruraux. Ces prestations ont pour point commun de mettre à profit les capacités du service en conduite de projets, exploitation de données socio-démographique et géographique, cartographie et géomatique.

Il s'agit d'abord d'une offre d'accompagnement auprès des Communes souhaitant conduire une démarche de classement en « zone de montagne » d'une partie de leur territoire. Dès lors que les caractéristiques géomorphologiques et agricoles de la commune permettent de l'envisager, cette démarche ouvre droit aux agriculteurs potentiellement bénéficiaires de ce classement de faire la demande de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) lors de leur déclaration d'aides à la PAC. A ce jour, 7 communes ont été intéressées par cette démarche.

Il y a aussi désormais la proposition d'une assistance aux collectivités en matière de Plan Communal de Sauvegarde. Le SITU propose ainsi aux Communes une mission d'accompagnement dans une réflexion d'organisation de leur action face à des situations exceptionnelles visant à constituer, auprès d'eux :

- Les supports d'information communaux sur les risques majeurs (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)), établis conformément à la réglementation en vigueur.
- Un dispositif « opérationnel » susceptible de pouvoir les aider dans la gestion de crise au niveau communal, le moment venu (prenant pour base un Plan Communal de Sauvegarde).

Cette assistance s'inscrit en adéquation avec le cadre réglementaire actuel et s'appuie sur les préconisations des services de l'Etat qui ont été rencontrés en cours d'année.

#### ➤ **L'instruction des autorisations d'urbanisme**

- **La mise à disposition, en temps partagé, d'agents** du Service d'Urbanisme Intercommunal pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- **La mission complète de l'instruction des demandes** d'autorisation d'urbanisme assurée pour les communes d'Arancou, Borce, Cosledaa-Lube-Boast, Casteide-doat, Eaux-Bonnes, Gère-Belesten, Laruns et Rébenacq
- **L'accompagnement et l'assistance ponctuelle en matière d'ADS**

La mise à disposition du responsable du pôle Application du Droit des Sols (ADS) pour une mission d'assistance ponctuelle auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Depuis le début de l'année 2019, l'activité du pôle ADS s'est stabilisée en termes de mouvement de personnel et de collectivités pour lesquelles l'instruction est assurée en direct ou par mise à disposition d'agents (à hauteur d'un ETP).

S'agissant du logiciel d'instruction, les services instructeurs qui profitent de sa mise à disposition auprès des collectivités adhérentes au SITU ont demandé, courant 2020, un certain nombre de comptes supplémentaires pour l'intégration de communes de leur territoire respectif nouvellement dotés de documents d'urbanisme.

A la suite du renouvellement du marché à bons de commande en juin 2019, le déploiement du logiciel d'instruction R'ADS de la société SIRAP intéresse actuellement un nombre total de 122 utilisateurs (4 communautés de communes, 117 communes et l'Agence).

#### **4. Finances du S.I.T.U**

Le Service clôture l'exercice 2020 avec un déficit inédit de 109 000 €, au lieu de 95 000 € estimés en début d'année. Pour mémoire, l'exercice 2019 s'était achevé à l'équilibre (1 800 €) malgré des dépenses à caractère exceptionnel importante (26 000 € de chômage).

La section de fonctionnement, notamment, est déficitaire de 117 000 €. Le service a continué de supporter des charges de personnel à caractère exceptionnel notables : des charges liées au chômage pour un montant de 9 000 € et celles induites pour le remplacement d'une chargée d'études absente une partie de l'année pour congé de maternité. L'investissement présente, quant à lui, un excédent de 6 500 €.



Il faut aussi rappeler que ces résultats s'inscrivent, pour la cinquième année consécutive, dans la logique du gel du coût de la demi-journée d'intervention du service. Si cette contrainte a pu, les années précédentes, pour partie être compensée par un coût des études de planification et études pré-opérationnelles en augmentation du fait d'un accroissement du volume des études et du temps de travail facturé, cela n'a pu être le cas l'année passée compte tenu de la baisse de production liée au contexte (période électorale, contraintes sanitaires) et du nombre d'études qui ont pu être conventionnées en cours d'année.

➤ **S'agissant des recettes :**

- **Les prestations d'instruction des autorisations d'urbanisme** ont été un peu moindre que prévues au prévisionnel, pour un montant de 85 000 €.

Elles recouvrent :

- les missions d'instruction par mise à disposition d'un personnel (prestation « A ») ;
- les missions d'instruction directement depuis l'Agence (prestation « B ») ;
- les missions d'accompagnement juridique en matière d'Application du Droit des Sols.

Ce sont surtout ces dernières qui ont pâti de la situation sanitaire actuelle.

Pour information, s'agissant des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme directement depuis l'Agence (prestation "B") dont le coût varie annuellement en fonction du nombre d'Equivalent Permis de Construire (EPC) moyen traité par commune au cours des trois dernières années, le coût pour les communes s'est appuyé en 2019 sur les données indiquées dans le tableau figurant ci-dessous (moyenne des EPC traités sur les années 2017, 2018 et 2019). Pour mémoire, la prestation "B" est rémunérée par chaque collectivité en fonction du nombre moyen d'Equivalents-Permis de Construire (EPC) instruits par an et sur la base d'un coût du service fixé à 193 € par EPC, inchangé depuis le lancement des prestations d'ADS au sein du service, en 2015.

Collectivité	PC17	PA17	PD17	DP17	CUa17	CUb17	PC18	PA18	PD18	DP18	CUa18	CUb18	PC19	PA19	PD19	DP19	CUa19	CUb19	EPC /an
ARANCOU	7	0	0	6	9	2	5	1	0	5	3	1	5	1	0	1	3	4	11,2
BORCE	3	0	1	4	8	3	3	0	0	4	4	0	1	1	0	6	2	0	7,6
CASTEIDE-DOAT	4	0	0	1	0	0	2	0	0	3	1	2	2	0	0	1	1	3	4,64
COSLEDAA-LUBE-B	6	0	0	9	3	4	6	0	0	6	4	4	4	0	1	7	4	2	12,8
EAUX-BONNES	2	0	1	10	79	5	3	1	0	26	120	1	7	0	0	21	123	8	41,3
GERE-BELESTEN	2	1	0	4	0	5	1	0	0	5	0	1	1	0	1	6	0	2	6,56
LARUNS	12	0	0	24	35	7	12	0	0	27	48	4	14	0	0	29	61	9	43,6
REBENACQ	5	0	0	18	14	3	4	3	1	13	9	4	4	0	1	7	10	2	18,32

PC17 : nombre de permis de construire instruit en 2017 ; PA19 : nombre de permis d'aménager instruit en 2019 ; etc...



- **Les recettes relevant de la planification et des études d'aménagement** ont en revanche représenté 60 % de ce qui était prévu (150 000 €).

Les incertitudes de prévision dans ce domaine ont déjà été soulignées, qui tiennent à la nature des documents d'urbanisme, outils à fort enjeu politique et qui ont pâti du calendrier électoral et du retard dans la mise en place des nouvelles équipes municipales. Il faut aussi noter l'investissement qui a été consenti sur des missions nouvelles d'études urbaines (études de revitalisation des centres-bourgs) et sur les PCS, dont le coût n'a pas reflété le temps réellement passé.

## **5. Les perspectives au S.I.T.U**

En ce début d'année 2021, l'effectif du service, qui s'est réduit d'une chargée d'études, est en situation tendue pour satisfaire à la conduite des études en cours et à celles qui sont à (re)démarrer.

- **En matière de planification**, le volume de prestations conventionnées en ce début d'année pour la réalisation de documents d'urbanisme s'établit à environ 220 000 €. Il faut toutefois intégrer qu'il est probable que certaines études vont s'étendre au-delà de l'année en cours. Celles-ci devraient être compensées par des missions supplémentaires à venir, concernant des procédures d'évolution de PLU (modifications, mises en compatibilité de PLU...), voire d'études de PLUi qui pourraient être engagées en cours d'année (fin du 1er semestre).

L'enjeu en matière de réglementation du droit des sols, pour les communes ou communautés qui vont s'engager à court terme dans l'élaboration ou la révision de leur projet de territoire, sera notamment d'intégrer les objectifs nationaux pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer la résilience face à ses effets, portés par la future loi « Climat et Résilience » et qui pourrait notamment préciser les choses en ce qui concerne la problématique de la réduction de l'artificialisation des sols.

- **En matière de projet urbain**, le service va continuer d'accompagner des communes en matière de requalification des bourgs et de leurs espaces publics (plan-guide d'aménagement susceptible de s'inscrire dans le cadre de la contractualisation d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)), en synergie avec d'autres services de l'Agence et en complément de la planification qui reste un outil majeur au service de la construction d'un projet de territoire (limitation de l'étalement urbain, programmation foncière et d'équipement, fiscalité de l'urbanisme..).

Le service peut ainsi participer, avec d'autres services de l'agence et en complémentarité de compétences portées par d'autres organismes, notamment sur les thématiques de l'habitat ou de l'acquisition foncière, à la constitution d'une offre en ingénierie susceptible de mettre en œuvre certaines des orientations nationales récemment exprimées au travers du « Plan de Relance ». Etant entendu que les communes et communautés sont identifiées comme acteurs essentiels dans l'élaboration de projets de territoire adaptés aux enjeux de la transition écologique et énergétique (via notamment les Scot, PLU(i), ORT..), ce que traduit d'ailleurs la structuration des financements prévue par le biais d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales (« contrats de ruralité, de relance et de transition écologique »).

- **En ce qui concerne l'Application du Droit des Sols**, le service reste en capacité d'accompagner les communes pour l'instruction de leurs actes (que ce soit par un traitement directement depuis l'Agence ou par une mise à disposition d'un personnel en collectivité), mais aussi pour une assistance ou du conseil ponctuel dans ce domaine (actualisation des connaissances, retour d'expériences). En ce début d'année, une Communauté d'Agglomération fait intervenir deux agents au sein de son service d'ADS, à hauteur d'un ETP, et huit communes continuent de nous confier l'instruction directe de leurs

actes. A noter toutefois la fin prochaine (juin 2021) de l'instruction pour l'une de ces communes, désireuse de confier son instruction à son EPCI d'appartenance.

- La dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Afin de permettre aux communes qui ont l'obligation de mettre en place une téléprocédure permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme, mais aussi de permettre aux communes non soumises à cette obligation de se doter d'un tel outil, le service prévoit de mettre en œuvre la solution de téléservice comprise dans le marché à bons de commande qu'il a passé en 2019 avec la société SIRAP, le prestataire du logiciel d'instruction R'ADS.

Le déploiement de ce « module » suppose une communication à destination des communes et communautés utilisatrices du logiciel R'ADS. Le but sera d'informer sur les échéances et les changements à attendre dans le processus de l'instruction, depuis la formulation et le dépôt de la demande jusqu'à son instruction et la délivrance de la décision. Même si les communes concernées par cette obligation sont peu nombreuses, le nouveau mécanisme pourrait profiter à bien d'autres services municipaux qui, en tant que guichet d'accueil, pourraient voir leurs tâches allégées lors du dépôt des demandes en les exonérant éventuellement de scanner des documents qui, à ce jour, leur sont remis en papier par les pétitionnaires. En revanche, cette évolution vers toujours plus de dématérialisation va probablement s'accompagner de situations « d'illectronisme » qu'il faudra savoir accompagner et prendre en compte.

Le service prévoit d'échanger assez rapidement avec les collectivités auprès desquelles le logiciel a déjà été déployé afin d'étudier les conditions de la mise à disposition de ce nouveau module (formation, coût du déploiement...). Une communication à destination des autres collectivités est aussi à prévoir pour leur exposer les avantages de la solution mise à disposition par le service, notamment son coût.

- Concernant les calculs de Zone de montagne, six études restent à finaliser. Si, en ce début d'année, une seule commune a sollicité le service pour engager l'étude sur son territoire, la démarche pourrait encore intéresser une dizaine de communes situées sur les territoires fortement collinaires de la rive gauche de la vallée du gave de Pau.

- S'agissant de l'accompagnement des communes dans la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde, il est prévu, en ce début d'année, que le service intervienne auprès de deux communes. Ces nouvelles prestations constituent un nouveau champ d'intervention pour le service mais les études déjà réalisées sont encourageantes quant à l'intérêt qu'une telle assistance peut représenter pour les communes. Au-delà de la constitution des figures imposées (élaboration du DICRIM, des fiches actions du PCS...), le retour d'expérience des premières semaines de travail révèle les enjeux et l'utilité de la démarche en ce qui concerne l'organisation des équipes municipales et des services internes.

Sur le sujet du fonctionnement du service, M. DORKEL indique, pour rappel, que le service n'a cessé d'évoluer depuis sa création en 2004, quand les élus avaient souhaité que l'Agence se dote d'un service de planification (PLU, cartes communales) ; ces démarches concernant quasi exclusivement les communes ou communautés. Si le service s'est adapté dès cette époque pour répondre à de nouvelles problématiques (environnement, SIG), une évolution significative de la vocation du service a eu lieu en 2015 avec l'instruction des autorisations d'urbanisme, liée au désengagement de l'Etat en la matière.

A compter de 2016, la législation est devenue de plus en plus contraignante en matière de planification (problématiques environnementales, limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels...). La fusion des intercommunalités en 2017 a conduit à une diminution des adhérents car d'une part, la compétence planification a échappé aux communes dans de nombreux cas, et d'autre part, les Communautés de Communes ont créé leur propre service d'instruction ce qui a eu pour conséquence de voir les communes se tourner vers ces dernières.

Parallèlement, le dimensionnement du service en personnel a fluctué, ce qui n'a pu se faire que dans le cadre de l'emploi de contrats courts, et ce qui a eu des incidences financières notables pour le service (chômage). Cela illustre en revanche les capacités d'adaptation du service, qui s'est aussi traduit par une évolution des fiches de postes et du profil des nouveaux recrutements.

Cette situation se traduit, sur le plan financier, par un équilibre de plus en plus difficile à atteindre. Ce problème structurel résulte d'une conjonction de facteurs défavorables :

- des recettes d'abonnement en baisse dues à une forte décreue des adhérents (261 adhérents au début 2016, 209 au début 2021) ;
- un coût de la demi-journée d'intervention en stagnation depuis 2015 (dans l'attente d'un rééquilibrage vis-à-vis des autres services qui est atteint cette année, l'ensemble des services étant désormais à 278 € la demi-journée d'intervention) ;
- une activité de planification peu rentable et sujette aux aléas politiques.

Il reste que l'activité du service est très soutenue, entre des études de planification, émanant plutôt du Pays Basque, et des missions d'instruction, notamment celles émanant de la Communauté d'Agglomération de PAU. Le fait est que l'on vient chercher le service pour une certaine technicité réglementaire (structure réglementaire PLUi infra CBA, application des lois Littoral et Montagne, méthodes d'analyses contenues dans les PLU...).

Cette situation globale révèle toutefois que le service est utilisé en opportunité. M. DORKEL indique qu'à court terme, une réponse à apporter est l'adaptation des missions du service aux besoins identifiés, ce qui permet d'ores et déjà d'entrevoir de nouvelles missions dans le cadre de prochains « PLUi infra », d'études de lotissements communaux ou d'études de requalification de bourgs. D'autres missions sont actuellement développées :

- le classement en « zone de montagne » permettant aux communes concernées de prétendre à l'ICHN (intéresse une huitaine de communes, mais il est peu probable que ces petites études fixent les communes) ;
- l'accompagnement dans l'élaboration de PCS et de DICRIM (les communes pourraient être intéressées car c'est obligatoire pour certaines qui n'en sont pas dotées) ;
- la mise à disposition du logiciel d'instruction et du module de dématérialisation des autorisations d'urbanisme, à mettre en place pour le 1er janvier 2022.

M. GAIRIN sait que le SITU présente quelques difficultés, et craint que l'augmentation de quelques tarifs ne suffise pas. Il pense qu'il faudra faire attention aux futurs recrutements. Il ajoute que l'aide à l'élaboration de lotissements peut être une bouffée d'oxygène pour le service, et permettra une mutualisation avec le SIVRA.

Selon lui, cette mission n'est pas assez connue, et elle mériterait de l'être. Il suggère de faire connaître les nouvelles prestations via une lettre d'information pour rééquilibrer le fonctionnement.

M. GUERETIN quitte la réunion à 11h24.

M. BORDES indique que la CAPB s'est dotée d'un service « gratuit » en matière d'urbanisme pour les communes, et qu'il y a donc une intervention de l'APGL et de la CAPB dans le même champ de compétences.

M. DORKEL indique que les relations avec l'Agglomération Pays Basque sont bonnes. Cette dernière apparaît satisfaite du SITU, et ça fonctionne bien sur la planification. Concernant l'instruction, la CAPB n'a pas, pour l'heure, souhaité faire appel au service. A l'occasion d'un problème de ressources humaines, une intervention du SITU a été étudiée mais il n'y a pas eu de suite.

A contrario, l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées fait intervenir le SITU pour de l'instruction, avec une mise à disposition de deux agents du service.

M. VIGNAU dit qu'il n'a pas de doute sur la qualité de prestation (PLU) proposée mais il trouve qu'elle reste chère par rapport au privé.

Il est conscient que la réalisation de cette prestation par le privé pourrait être moins complète, mais s'il y a une revalorisation du tarif de la ½ journée, elle pourrait donner l'effet inverse. Il pense qu'il faudrait avoir une réflexion autour de cette offre, et se poser la question concernant le prix.

M. MORA dit qu'il n'y a aucun problème pour mener une réflexion sur cette question.

Il sait que le coût est certes plus élevé que dans le privé mais l'accompagnement n'est pas le même, et ajoute qu'un PLU bien fait n'amènera pas à une révision rapide, alors qu'à l'inverse oui.

M. GAIRIN attire l'attention sur les clauses du contrat passé avec un bureau d'études extérieur, comme par exemple le coût de réunions supplémentaires. Il ajoute qu'in fine, ces surcoûts peuvent être considérables, et qu'il ne faut donc pas les négliger. Enfin, il termine en indiquant qu'en cas de révision du PLU, ce dernier peut coûter plus cher.

M. LANNES demande s'il y a eu d'autres demandes concernant des PLU auxquelles il n'aurait pas été donné suite et souhaite savoir pourquoi, dans ces cas-là, les communes ont fait le choix de ne pas retenir l'APGL.

M. DORKEL indique que, par le passé, le territoire de la plaine de Nay a fait intervenir un bureau d'étude privé, au regard duquel le SITU offrait des prestations plus chères mais plus complètes.

Au sujet des coûts, il rappelle que lorsqu'on parle de mise en place de PLU, il s'agit de créer un droit local. C'est un exercice complexe, qui nécessite une assistance juridique et procédurale sur laquelle on ne peut faire l'impasse. Il illustre le sujet en évoquant le questionnement que l'on peut avoir au vu des dispositions réglementaires prévues pour l'ouverture des zones 2AU dans certains PLU ou encore l'accompagnement procédural qui a pu être fait auprès de certaines communes pour des procédures de modification de PLU.

M. GAIRIN indique qu'il ne faut pas opposer le privé au public, mais se poser la question du périmètre global de l'intervention. Il ne doute pas que le service est capable de répondre en terme de juridique. Selon lui, les difficultés se posent ailleurs.

M. LANNES suggère de recueillir le côté élu, en demandant si ces derniers s'y sont retrouvés. Et demande s'il n'y aurait pas des améliorations à apporter.

M. BERGEROU demande s'il serait possible d'avoir une meilleure connaissance comparative de ce qui est proposé (par l'Agence, par le privé, et autres ingénieries publiques) pour savoir ce qui existe, à quel coût, et à quel niveau.



M. MORA sait ce que c'est de mener un PLU, qui est fait par les élus. Il sait que la position du SITU est à étudier et propose de conduire une réflexion. Il suggère qu'elle soit collective pour la mener à bien et voir les suites à donner sur le service, et la Commission Prospective semble être l'outil adéquat.

M. GAIRIN, Président de cette commission, est d'accord pour approfondir ce sujet.

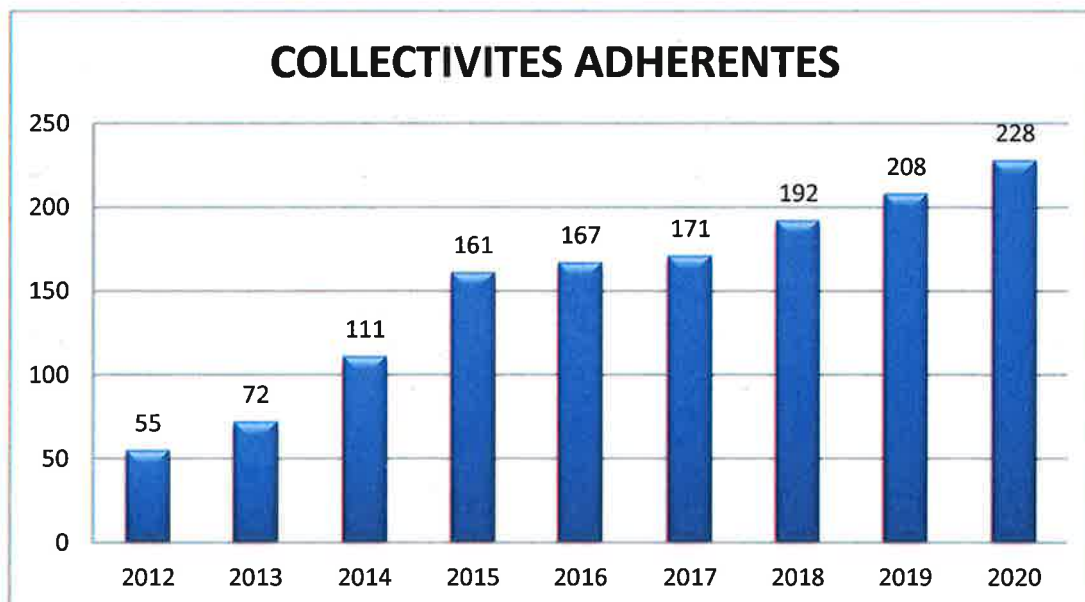
## **E. SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX ET AMENAGEMENT**

Le bilan d'activité ci-après est présenté par M. BRUSQUE, responsable du Service, et complété d'un diaporama joint au présent compte rendu.

### **1. Collectivités adhérentes au S.I.V.R.A**

En janvier 2021, le Service compte 228 adhérents. Ceci correspond à 216 Communes, 3 EPCI et 9 Syndicats

En janvier 2020, il comptait 208 adhérents. L'accroissement du nombre d'adhésions est constant depuis plusieurs années.



### **2. Effectif du S.I.V.R.A**

Mi-avril une chargée d'opérations eau potable et assainissement est venue remplacer numériquement un agent qui partait en disponibilité fin mai. Un chargé d'opérations infrastructures supplémentaire a été recruté pour accroissement temporaire d'activités depuis septembre 2020 et un autre chargé d'opérations a été recruté sur un contrat de projet de 3 ans afin d'aider les collectivités à diagnostiquer et mettre en conformité les passages à niveau.

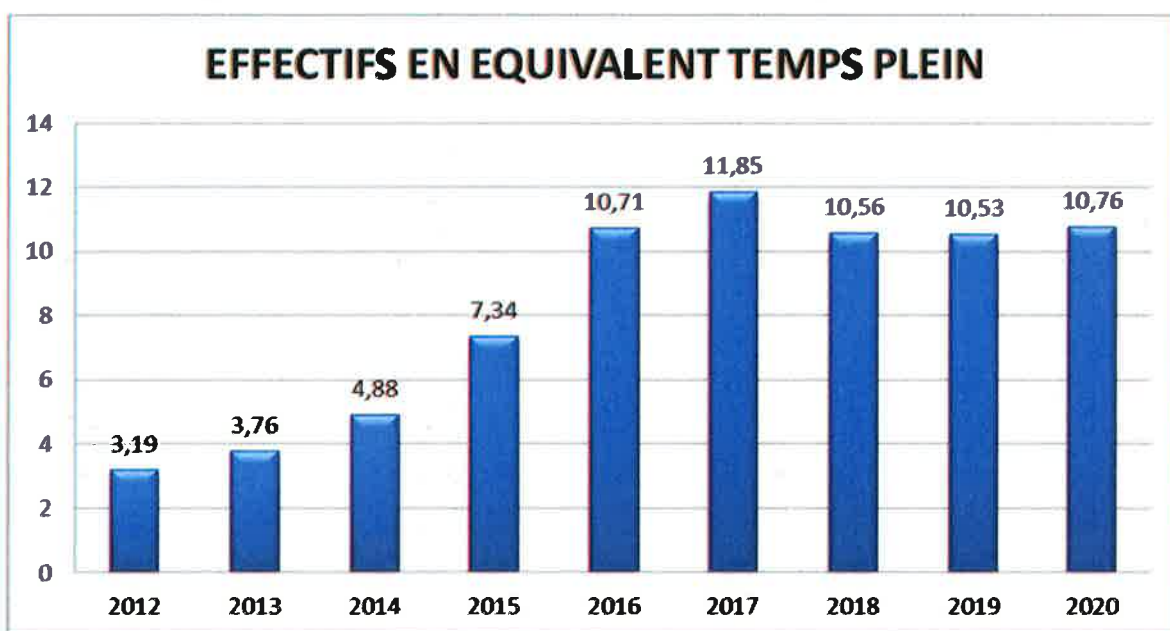
Une secrétaire du Service Intercommunal Administratif est venue en renfort à 30% à partir de septembre 2020.

Un poste de dessinateur n'a pu être pourvu en 2020. Il l'est depuis janvier 2021 après 4 publicités successives.



Le Service a fonctionné avec un effectif global de 10,76 ETP réparti de la façon suivante :

- 1 chef de Service à temps plein,
- 1 adjoint au chef de Service, chargé d'opérations, à temps plein,
- 1 secrétaire à 90%,
- 1 secrétaire à 30% depuis septembre 2020,
- 1 chargée d'opérations à 80%,
- 7 chargés d'opérations à temps plein,
- 1 dessinateur-projeteur,
- 1 juriste du Service Intercommunal Administratif à 10%,
- 1 géomaticien du Service Intercommunal Numérique à 5%.



### **3. Activité du S.I.V.R.A**

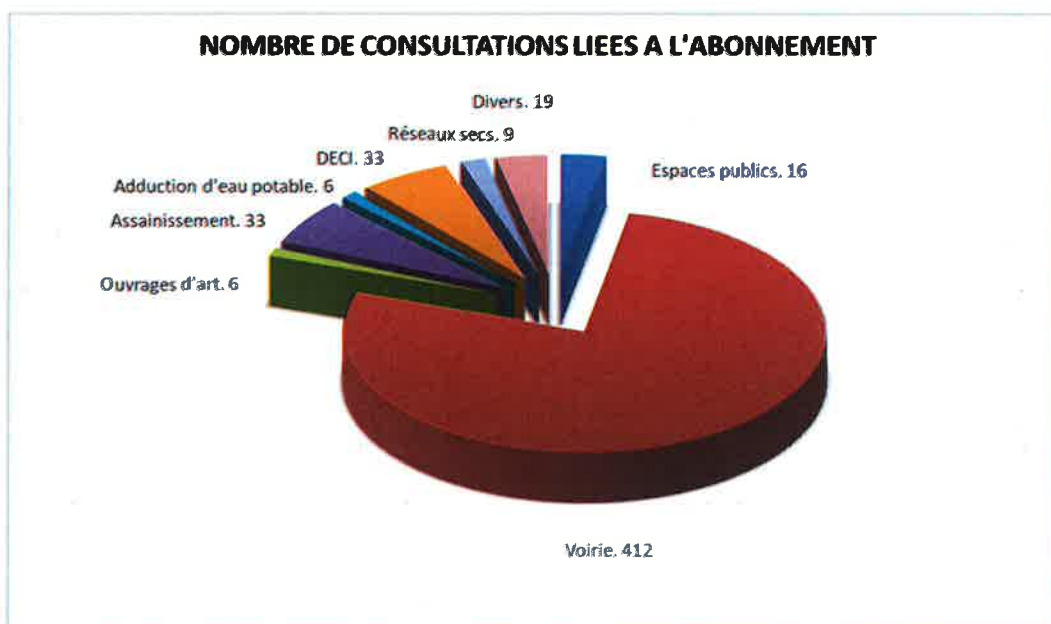
Il est à noter, pour mémoire, que cette année 2020 est marquée par la pandémie liée à la COVID-19. Pour autant, le service a été très sollicité et a même augmenté son activité par rapport à 2019.

#### **a) Les interventions menées au titre de l'abonnement**

En 2020, le Service a répondu à 534 sollicitations de collectivités, à comparer avec 476 sollicitations en 2019.

**Répartition par thème :**

DOMAINE	NOMBRE DE CONSULTATIONS LIEES A L'ABONNEMENT	POURCENTAGE DE CONSULTATIONS LIEES A L'ABONNEMENT
Espaces publics	16	3%
Voirie	412	77%
Ouvrages d'art	6	1%
Assainissement	33	6%
Adduction d'eau potable	6	1%
DECI	33	6%
Réseaux secs	9	2%
Divers	19	4%
TOTAL	534	100%



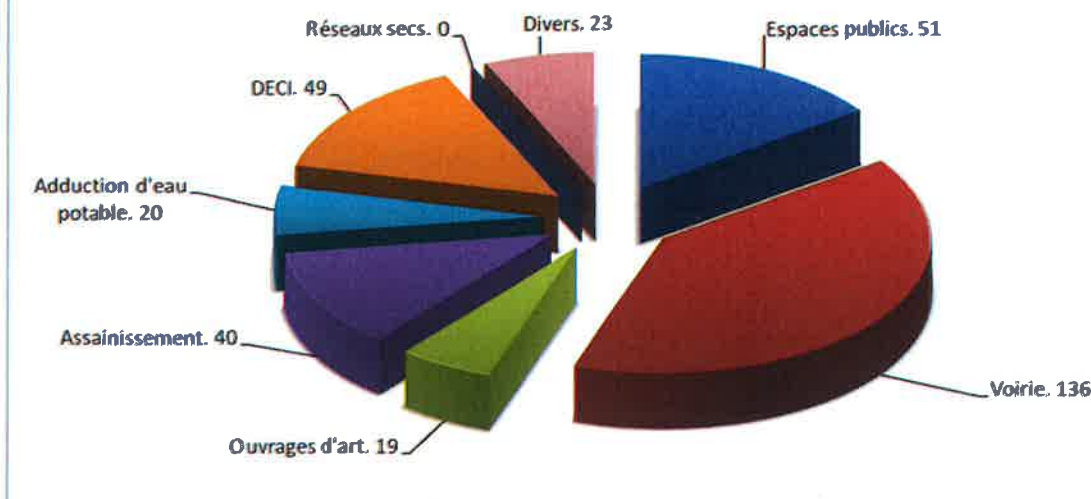
**b) Les missions financées par les contributions supplémentaires**

Le Service est intervenu pour 338 projets en 2020, à comparer avec 198 projets en 2019.

**Répartition des projets par thème :**

DOMAINE	NOMBRE DE CONSULTATIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES	POURCENTAGE DE CONSULTATIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES
Espaces publics	51	15%
Voirie	136	40%
Ouvrages d'art	19	6%
Assainissement	40	12%
Adduction d'eau potable	20	6%
DECI	49	14%
Réseaux secs	0	0%
Divers	23	7%
TOTAL	338	100%

### NOMBRE DE CONSULTATIONS LIEES AUX CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES



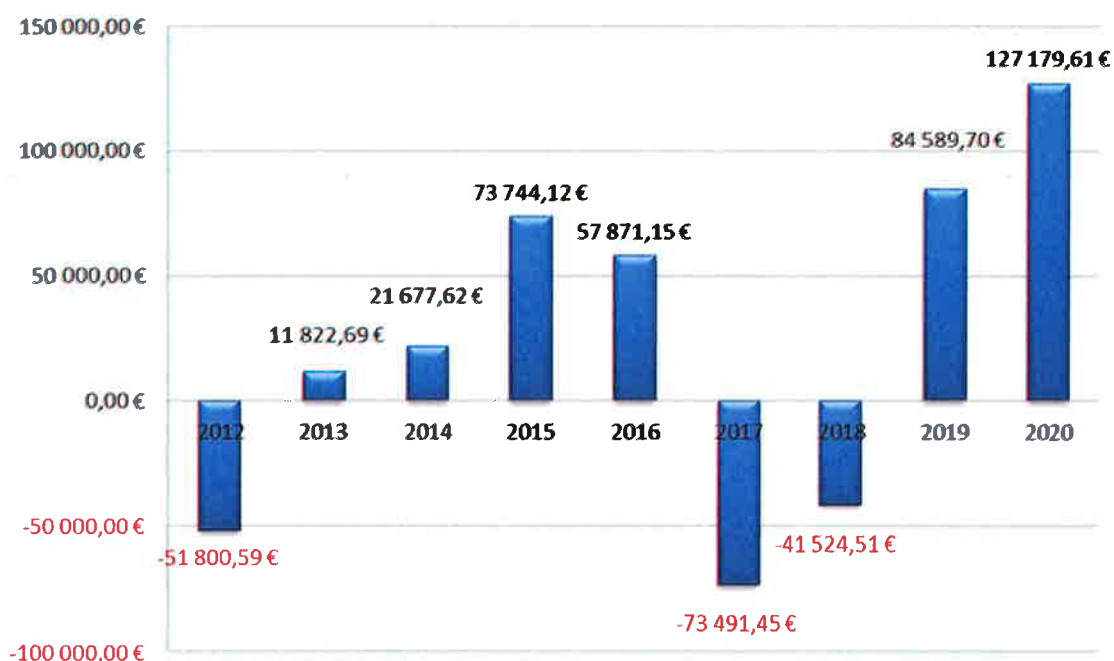
Le nombre de projets menés a fortement augmenté en 2020 par rapport à 2019. Les projets liés à la voirie marquent la hausse la plus élevée.

En 2020, le service a été mis à disposition des collectivités 2 152 ½ journées via les conventions de contributions supplémentaires. En comparaison, en 2019, 1 866 ½ journées étaient remboursées par les collectivités.

#### 4. Finances du S.I.V.R.A

Le Service clôture l'exercice 2020 avec un excédent de 127 179,61 €, la prévision budgétaire prévoyait un excédent de 654,00 €.

### BALANCES BUDGETAIRES



Concernant le fonctionnement, celui-ci présente un excédent de 140 981,02 €.

Ceci s'explique essentiellement par une activité plus importante que les années précédentes, alors que les charges de personnel sont restées quasi-constantes. Pour rappel, le poste de dessinateur projeteur a été budgété mais n'a pas pu être pourvu qu'au bout de 3 relances. Les recettes liées aux contributions supplémentaires sont de 585 933,00 € et dépassent les prévisions budgétaires de 36 000,00 € environ.

Les recettes liées aux adhésions se sont avérées sensiblement équivalentes aux prévisions soit 264 841,49 €. Les charges indirectes pèsent moins que prévu sur le SIVRA de 31 500,00 € environ.

Les dépenses d'investissement correspondent aux achats d'un véhicule supplémentaire et de matériels informatiques. Cette section présente un déficit de 13 801,41 €.

## **5. Les faits marquants**

### **a) L'impact organisationnel lié à la pandémie COVID-19 n'a pas affecté l'activité du service**

**Le jeudi 12 mars 2020**, le gouvernement annonce la fermeture des écoles.

**Dès le vendredi 13 mars 2020**, l'APGL a envisagé que les agents puissent travailler chez eux. Tous les agents du service se sont préparés à mettre en sécurité les chantiers avec les entreprises et maîtres d'ouvrages concernés.

**Le lundi 16 mars**, le confinement est annoncé à partir du lendemain midi. Dans l'urgence, l'équipe du SIVRA accompagnée par le SIN a déployé des moyens de travail à domicile.

**Le mardi 17 mars 12h00** les locaux sont fermés, marquant le début du travail à distance. 100 % des collaborateurs du SIVRA ont été équipés pour travailler depuis leur domicile. Les chargés d'opérations ont récupéré des dossiers papier pour notamment exécuter des tâches de classement. Il a été nécessaire d'établir des ordres de service d'arrêt « pandémie » pour que les entreprises, inquiètes, puissent justifier de l'arrêt des chantiers pour COVID 19 et bénéficier du chômage partiel. Le service s'est attaché à établir les certificats de paiement des travaux réalisés. Plusieurs dossiers de consultations ont été préparés et lancés pendant cette période. Un agent du Service est parti en disponibilité d'un an et ses dossiers ont été transmis à distance aux autres collaborateurs. Cet exercice peu commode a été mené avec succès grâce à l'investissement remarquable de tous les agents. Pendant le mois de mars le Service a répondu par courriel et téléphone à 39 sollicitations simples des collectivités (hors affaires) quand nous en avons traité 31 en 2019.

**Le 6 avril 2020**, les chantiers reprenaient avec la parution du guide de bonnes pratiques destinées aux entreprises du BTP. Il a accéléré la reprise des travaux moins de 3 semaines après le confinement total. Les chargés d'opérations du Service ont établi des plans de prévention COVID-19 pour relancer les travaux sous l'autorité des maîtres d'ouvrages. A partir du 1<sup>er</sup> mai, une nouvelle chargée d'opérations a intégré le Service. En avril, le service a traité 28 consultations simples et une quinzaine de chantiers ont repris.

**A partir du 11 mai**, les collectivités ont souhaité reprendre l'ensemble des chantiers et nous les avons accompagnées. Le Service a de nouveau été sollicité pour de nouveaux projets. Pendant la période de mars à juin 2020 le carnet de commandes du Service n'a cessé de croître et une dizaine d'opérations ont été validées par nos adhérents pour 411 ½ journées de mise à disposition soit 111 381,00 € (271 € par ½ j).

**Depuis le 22 juin 2020**, l'activité n'a plus cessé et le service, mobilisé dès le 17 mars à midi aura pu maintenir une activité conséquente qui a permis de contenir l'impact de la crise pandémique.

## **b) Aide au diagnostic des passages à niveau**

En 2020, 57 communes étaient concernées par le diagnostic initié par la Préfecture avec la collaboration du Réseaux SNCF-Réseau. 19 Communes ont bénéficié, sur l'adhésion, de la mise à disposition d'un chargé d'opérations pour les aider à diagnostiquer et programmer la mise en conformité devant leurs passages à niveau ferroviaires. Au total, à l'échelle départementale, 44 rapports de diagnostic ont été réalisés par le SIVRA sur 126 passages à niveau concernés au total. Cet accompagnement pourra se poursuivre dans les années à venir en fonction des demandes.

## **c) Développement des prestations interservices**

Depuis plusieurs années, les divers services de l'APGL s'unissent pour proposer aux collectivités des prestations aussi complètes que possibles. Par exemple, le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme vient en appui du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement dans l'analyse patrimoniale, sociale et urbanistique des projets d'aménagement de centres bourgs. L'établissement du diagnostic, la formalisation des enjeux et l'approche des propositions d'aménagement sont ainsi menées de façon pluridisciplinaires. Les Services Intercommunaux de l'Architecture et du Patrimoine, du Numérique et Administratif sont aussi partie prenante dans leurs domaines de compétence, et ainsi, plusieurs projets d'envergures sont menés de A à Z en collaboration avec les partenaires institutionnels.

M. BRUSQUE complète ce bilan en indiquant que le SIVRA effectue environ 20 déplacements par semaine sur tout le département, ce qui permet d'être au plus près des collectivités.

Concernant la composition du service, le fait d'être composé d'agents issus du secteur privé et du secteur public est une richesse.

L'année 2020, forcément particulière, a vu une période où les collectivités ont tardé à se mettre en place, et quand elles ont décidé de se lancer, il a fallu répondre rapidement amenant au résultat positif malgré un sous-effectif durant cette période.

Il précise que les perspectives sont bonnes car 1 150 000€ de contributions signées ont été enregistré, activité restant à réaliser sur les années à venir. Il souligne qu'en particulier les collectivités sollicitent chaque année le service avec des programmes de voirie couplés à des demandes de subventions.

M. LUCANTE indique que sa commune a adhéré au SIVRA avec grande satisfaction, mais il s'étonne de ne pas voir l'intercommunalité du PAYS DE NAY qui a adhéré lui semble-t-il.

M. BRUSQUE répond que c'est normal car les informations relatives à l'adhésion ont été arrêtées lors de la rédaction du rapport, et que cette adhésion doit être postérieure.



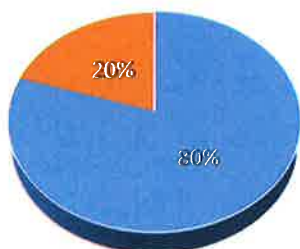
## **F. ADMINISTRATION GENERALE**

Le bilan d'activité ci-après est présenté par MME ARPAILLANGE, responsable du Service, et complété d'une présentation jointe au présent compte rendu.

### **1. Les effectifs de la collectivité**

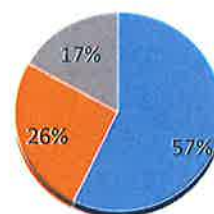
Au 31 décembre 2020, la collectivité affichait un effectif de 77 agents dont 65 agents sur des emplois permanents (76 agents au 31 décembre 2019 dont 63 agents sur des emplois permanents). 13 agents contractuels occupaient ces emplois.

Répartition des agent sur les emplois permanents - 31/12/2020



■ Titulaires ■ Contractuels

Répartition par catégorie hiérarchique (tous statuts confondus) - 31/12/2020



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

### **2. L'effectif du Service**

Le Service est composé comme suit :

- ❖ un emploi permanent à temps complet de responsable de service ;
- ❖ un emploi permanent à temps complet de gestionnaire RH et Finances/Adjoint au responsable de service ;
- ❖ un emploi permanent à temps complet de chargé de la paie et de la comptabilité ;
- ❖ un emploi permanent à temps non complet (80 %) d'assistant secrétariat.

Soit 3,8 ETP répartis comme suit :

- ❖ Catégorie A : 2 ETP
- ❖ Catégorie C : 1,8 ETP

### **3. L'activité du Service**

#### **• La gestion du personnel**

- Gestion et suivi des documents administratifs relatifs à la carrière ;
- Accompagnement des agents sur les problématiques relatives à la carrière (déroulement, évolution, mobilité, ...) ;
- Suivi et gestion des congés de maladie statutaires ;
- Suivi et gestion des dossiers de retraite ;
- Déclaration, suivi et gestion des accidents de travail ou de service ;
- Suivi et gestion des dossiers en lien avec le Centre de Gestion notamment en ce qui concerne la saisine des Commissions Administratives Paritaires et du Comité Médical Départemental ;
- Gestion et suivi des recrutements ;
- Prise en charge de l'accueil des agents recrutés dans la collectivité ;

- Gestion et suivi des contrats (rédaction, attestation de l'employeur, suivi des indemnisations le cas échéant) ;
- Suivi et exploitation des entretiens professionnels ;
- Gestion des relations avec les différents organismes assureurs du personnel (assureur des risques statutaires, mutuelles, ...) ;
- Tenue des dossiers individuels des agents ;
- Etablissement des rapports annuels de la collectivité (bilan social, RASSCT) ;
- Gestion des relations en lien avec l'action sociale mise en place dans la collectivité (CNAS, restaurant inter administratif, CAS, APeMaC) ;
- Information sur l'actualité statutaire (organisation de réunions dédiées le cas échéant, supports sur l'intranet, explication au cas par cas aux agents) ;
- Administration du gestionnaire de congés ;
- Veille juridique.

- **La paie et la comptabilité**

- Mandatement des factures et émissions des titres ;
- Élaboration, suivi et gestion de la paie ;
- Etablissement des situations financières périodiques ;
- Suivi de la comptabilité analytique ;
- Transmission des données sociales ;
- Gestion de l'inventaire.

- **Le budget et les finances**

- Élaboration budgétaire en lien avec les services opérationnels ;
- Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire ;
- Contrôle des résultats en lien avec les services de la Trésorerie ;
- Elaboration des différents documents budgétaires (BP, DM, CA, VC)

- **La formation des agents**

- Inscription des agents en formation ;
- Suivi des obligations statutaires de formation ;
- Gestion et suivi des formations d'intégration ;
- Veille relative au recensement des besoins fléchés dans les entretiens professionnels ;
- Participation aux réunions organisées par le CNFPT dans le cadre du Plan de Formation Mutualisé « Union Paloise » ;
- Suivi, actualisation et bilan du plan de formation validé par le Comité Syndical ;
- Information et suivi de l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) dans le cadre des projets d'évolution professionnelle ;

- **Les instances de dialogue social**

- Organisation des réunions des instances de dialogue social ;
- Préparation des réunions (convocations, réunions préparatoires, élaboration des rapports concernant des points techniques en lien avec les missions du Service) ;
- Participation aux réunions des instances ;
- Élaboration et transmission des comptes rendus.
- Suivi des avis rendus.

- **Les assurances**

- Gestion des assurances de la collectivité (contrôle des avis d'échéances, gestion des sinistres, ...);
- Gestion des consultations en lien avec le consultant spécialisé en assurances du Service Administratif.

**Et en 2020 :**

- 8 accueils de nouveaux agents ;
- 7 départs d'agents en place (5 mutations, 1 disponibilité, 1 fin de contrat) ;
- 282 arrêtés de carrières rédigés ;
- 22 contrats rédigés ;
- 1 143 bulletins de paie, tous statuts confondus, vérifiés et édités ;
- 3 suivis de dossiers de demande d'indemnisation au titre de l'Allocation au Retour à l'Emploi ;
- 4 saisines du comité médical départemental ;
- 2 448 écritures comptables : 1 658 titres et 790 mandats ;
- 13 agents ayant suivi une formation de professionnalisation pour un total de 29 jours ; 1 agent ayant suivi une formation d'intégration pour un total de 5 jours (la 2<sup>ème</sup> période de 5 jours a été effectuée en janvier 2021) ; 19 agents ayant suivi une formation personnelle pour un total de 10,5 jours (dont 18 agents ayant passé un test d'orientation pour une préparation à un concours) ; 31 agents ayant suivi une formation en intra pour un total de 15,5 jours ;
- 6 réunions des instances de dialogue social (ainsi que 2 réunions préparatoires avec les représentants du personnel) ;
- Consultation relative au marché d'assurances de la collectivité ;
- Suivi des aspects administratifs et réglementaires liés à la période de crise sanitaire (arrêtés collectifs de travail à distance, mise à jour du plan de continuité de l'activité, ...)
- Mise en œuvre d'une amélioration de la traçabilité des éléments affectant les rémunérations avec la Trésorerie ;
- Travail préalable à l'élaboration des lignes directrices de gestion ;
- Mise en œuvre du télétravail dans la collectivité :
- Mise en œuvre de la part variable du régime indemnitaire ;
- Préparation de la migration vers une nouvelle version du gestionnaire de congés ;
- Mise en place du pilotage des recrutements par le Service afin de sécuriser et harmoniser les procédures pour les services opérationnels.

**4. Impact financier des charges indirectes sur les services opérationnels**

Il convient d'ajouter au coût du Service à proprement parler ce qui relève des moyens généraux : direction, informatique interne, assistant de prévention ainsi que tous les coûts qui ne peuvent être affectés à un service en particulier. Ce coût s'élève en fonctionnement en 2019 à 9378,38 € par agent pour 68,12 agents, il était de 8 080,35 € en 2019 pour 67,87 agents.

Mme ARPAILLANGE complète cette présentation en rappelant que le service est composé de 4 personnes, dont 1 agent qui officie quasi exclusivement pour le compte des services opérationnels (notamment SIA et SIPA).

Elle ajoute que le contexte sanitaire a induit un nouveau mode d'organisation du travail, qu'il a fallu mettre en œuvre et gérer au sein des services dans le cadre du plan de continuité de l'activité ainsi que la gestion des agents Covid et des cas « contact » à risque de contamination.

Dans le même temps, le Service a participé à l'avancée des dossiers relevant plus d'un travail de fond que du quotidien comme par exemple la mise en œuvre du télétravail, effective depuis le 1er janvier de cette année, la présentation du travail préalable à l'élaboration des lignes directrices de gestion devant le Comité technique ou encore la centralisation et le pilotage des recrutements de la collectivité.

Concernant les axes de travail pour 2021, il est prévu de doter la collectivité d'un règlement intérieur, de préparer le terrain à l'adoption, dès le 1er janvier 2022, de l'instruction comptable M57, qui deviendra en 2024 le référentiel de droit commun pour les collectivités territoriales et d'entamer une réflexion sur un SIRH adapté à la taille de la structure.

Concernant l'instruction comptable M57, le Service devrait servir de laboratoire aux consultants juridiques spécialisés en finances du SIA qui vont participer à la démarche et qui pourront ainsi déployer par la suite les différents outils pour accompagner les collectivités.

M. MORA souligne le fait que l'Administration Générale est un service tout aussi important que les services opérationnels. Il ajoute qu'il est agréable d'avoir 6 chefs de service qui ont de la conviction dans leurs actions et qui ont plaisir à travailler ensemble.

M. TARIOL souhaite savoir si un travail de réflexion serait mené sur la compensation du déficit de présence, au vu de la situation sanitaire et de la mise en place du travail à distance. Il souhaite également savoir si les Powerpoint présentés, seront envoyés avec le compte-rendu.

M. MORA sait que l'année 2020 a été difficile et que les agents ont envie de se retrouver pour travailler, mais il rappelle que l'Agence avance aussi selon les directives du Gouvernement. Il informe que s'il y a pu avoir une certaine anxiété, les choses se sont apaisées et se passent aujourd'hui dans la sérénité et le respect des règles sanitaires. Concernant les diaporamas, ils seront transmis.

M. GAY remercie les membres concernant leurs commentaires, et ajoute que les remarques seront naturellement prises en compte en vue d'améliorer le service aux adhérents.

#### **4. QUESTIONS DE PERSONNEL**

##### **A/ Recrutement sur un emploi permanent rendu vacant**

Il est exposé, que par délibération en date du 9 décembre 2014, a été créé un emploi permanent de géomaticien à temps complet pour le Service Intercommunal du Numérique sur le grade de technicien principal de 2ème classe. L'agent qui occupait ce poste étant en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er novembre 2019, il a été rendu vacant afin de le pourvoir de manière permanente.

Afin de pouvoir faire face à toutes les situations, et dans le cas où aucun fonctionnaire ou lauréat de concours ne pourrait être recruté, il serait envisagé de procéder au recrutement d'un agent contractuel compétent.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les conditions du contrat à durée déterminée ci-dessous et d'autoriser le Président à le signer, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

**CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE**  
*établi en application des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la  
fonction publique territoriale*  
(recherche infructueuse de fonctionnaires – toutes catégories hiérarchiques)

**ENTRE**

*l'Agence Publique de Gestion Locale représentée par son Président, M. Pascal MORA, dûment habilité à cette fin par délibération du Comité Syndical en date du 4 février 2021, soumise au contrôle de légalité le ..... et affichée le .....*

**ET**

*M/Mme ....., né(e) le ..... à ..... demeurant à .....*

*Considérant que M/Mme ....., remplit les conditions générales de recrutement prévues à l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, et qu'il/elle a satisfait à la visite médicale d'embauche auprès du Docteur ....., médecin généraliste agrégé.*

*Il est exposé ce qui suit :*

*En application des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.*

*Un emploi permanent de géomaticien à temps complet au Service Intercommunal du Numérique a été créé par délibération en date du 9 décembre 2014, pour accompagner les collectivités adhérentes en matière de SIG (alimentation, mise à jour, assistance) et assurer les formations en la matière.  
L'emploi à pourvoir est vacant.*

*La déclaration de vacance d'emploi a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques sous le numéro ....., portée sur l'arrêté n° ..... visé par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le .....*

*Une procédure de recrutement a été effectuée dans le respect des conditions réglementaires du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels. Aucun fonctionnaire ou lauréat de concours n'ayant été trouvé pour le poste de géomaticien au sein du Service Intercommunal du Numérique, il a été décidé de pourvoir le poste par le recrutement d'un agent contractuel.*

*Les contrats sont conclus pour une durée déterminée maximale de 3 ans et ne sont renouvelables que par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée de 6 ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.*

*Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :*

**ARTICLE 1er - ENGAGEMENT – ATTRIBUTIONS**

*A compter du ..... et pour une durée maximale de trois ans, M/Mme ..... est engagé(e) par l'Agence Publique de Gestion Locale en qualité de géomaticien (catégorie B) à temps complet pour assister par téléphone ou sur site les collectivités adhérentes au Service Intercommunal du Numérique en matière de SIG. Il/elle assurera notamment l'alimentation et la mise à jour du SIG ainsi que les formations en la matière. .  
Il/Elle assurera ses fonctions sous l'autorité du Président ou des personnes déléguées par lui.  
Il/Elle effectuera une période d'essai maximale de 3 mois.*

**ARTICLE 2è - CONGES ANNUELS**

*Il/Elle bénéficiera de 27 jours ouvrés de congés par an. Lorsqu'en raison des nécessités de fonctionnement du Service, l'agent n'aura pu prendre tout ou partie des congés annuels, une indemnité compensatrice sera versée égale à 10 % de la rémunération brute, le cas échéant proratisée par rapport au nombre de jours de congés annuels non pris. Elle sera versée en fin de contrat.*

**ARTICLE 3è – REMUNERATION**

*Il/Elle percevra une rémunération maximale calculée à raison de la valeur de l'indice brut 480, majoré (au 1<sup>er</sup> janvier 2018) 416, applicable dans la fonction publique et, le cas échéant, le supplément familial de traitement.*

*Le régime indemnitaire sera fixé par arrêté du Président.*



#### **ARTICLE 4è - SECURITE SOCIALE – RETRAITE**

M/Mme ..... relèvera du régime général de la Sécurité Sociale et de l' I.R.C.A.N.T.E.C.

#### **ARTICLE 5è - RENOUELEMENT DU CONTRAT**

Le présent contrat cessera ses effets de plein droit le ..... au soir.

La collectivité se réserve la possibilité de renouveler ce contrat au-delà de son terme pour une nouvelle période de 3 ans au maximum par reconduction expresse.

L'autorité territoriale devra notifier son intention de renouveler ou non l'engagement au plus tard au début du deuxième mois précédant le terme du contrat.

S'il est proposé à M/Mme ..... de renouveler le contrat d'engagement, l'intéressé(e) disposera d'un délai de huit jours pour faire connaître, le cas échéant, son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, l'intéressé(e) est présumé(e) renoncer à son emploi.

#### **ARTICLE 6è – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

##### ***1 – Licenciement à l'initiative de la collectivité***

Le licenciement sera notifié à l'agent après respect du préavis prévu par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale selon la réglementation en vigueur à la date d'effet du licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

##### ***2 – Démission de l'agent***

La démission doit être présentée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit exprimer clairement la volonté de l'agent de démissionner. L'agent doit respecter un préavis de :

- 8 jours si la durée des services est inférieure à 6 mois,
- 1 mois si la durée des services est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans,
- 2 mois dans le cas où la durée des services est supérieure ou égale à 2 ans.

#### **ARTICLE 7è - AUTRES DISPOSITIONS**

D'une manière générale, M/Mme ..... se verra appliquer les dispositions de la loi du 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en tant qu'elles concernent les agents contractuels ainsi que celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

#### **ARTICLE 8è – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE ET VOIES DE RECOURS**

Les litiges résultant de l'application du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative et peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de PAU, CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le respect du délai de recours de deux mois (requête possible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à PAU, le .....

Faire précéder la signature des parties par la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Président,

M/Mme .....

Pascal MORA  
Maire de GELOS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le recrutement sur un emploi permanent rendu vacant selon les conditions du contrat à durée déterminée énoncées ci-dessus et autorise le Président à le signer, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

## **B/ Extension de grade sur des emplois présents au tableau des effectifs**

- a) Il est exposé que, par délibération en date du 10 février 2015, modifiée par délibération en date du 4 décembre 2020, un poste de consultant juridique a été créé sur les grades d'attaché, de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> classe.

Il s'avère que ce poste pourrait également être pourvu par un agent titulaire du grade de rédacteur, il est proposé au Comité Syndical d'étendre à ce grade l'emploi susvisé, étant entendu que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

- b) Il est exposé que, par délibération en date du 6 décembre 2019, modifiée par délibération en date du 4 décembre 2020, un poste de consultant juridique a été créé sur les grades d'attaché et d'attaché principal.

Il s'avère que ce poste pourrait également être pourvu par un agent titulaire d'un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Il est donc proposé au Comité Syndical d'étendre aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe l'emploi susvisé, étant entendu que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'extension de grade sur des emplois présents au tableau des effectifs dans les conditions énoncées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

## **5. SUBVENTION A L'APEMAC**

En application des statuts de l'Agence, les conventions avec les autres structures de la Maison des Communes relèvent par principe de la compétence du bureau. Toutefois, et dans la perspective du vote du budget, le Président propose d'avoir recours à l'article 11 des statuts de l'Agence, afin que le Comité Syndical soit compétent sur cette question.

Le Comité Syndical avait approuvé lors du vote du budget primitif 2020, le versement d'une subvention à l'Association du Personnel de la Maison des Communes afin de permettre à cette dernière d'assurer l'organisation d'événements destinés à maintenir et à favoriser le lien social au sein de la Maison des Communes, cela se traduisant notamment à travers l'organisation de sorties (culturelles, sportives, ...) et d'animations (Noël de la Maison des Communes, repas champêtre, ..) mais également au travers de partenariats (Calicéo, Jeff de Bruges, ...).

Si la période de crise sanitaire traversée en 2020 n'a pas permis l'organisation des événements classiques, il est à noter que l'APeMaC a démontré toute son importance en continuant à proposer aux agents des prestations qui ont permis de maintenir le lien social et la notion de soutien moral dans cette période difficile.

Ceci exposé, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur le versement d'une subvention de 3 000 € à l'APeMaC, équivalente à celle versée lors du précédent exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 3 000 € à l'APeMAC (Association du Personnel de la Maison des Communes), étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

## **6. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS**

Il est exposé que la période de vote du budget primitif de l'Agence ne permet pas de procéder au vote du compte administratif avant l'adoption du budget.

Le Président informe l'Assemblée que le Code général des collectivités territoriales (article L.2311-5) permet aux collectivités de procéder à une reprise anticipée des résultats dans le budget.

Toutefois, si le compte administratif faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procéderait à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Le Président a établi un tableau déterminant les résultats tel qu'ils figurent ci-dessous :

	<b>Budget total</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Investissement</b>		
Dépenses de l'exercice	340 698,00	241 883,49
Recettes de l'exercice	291 270,00	213 644,18
Résultat de l'exercice 2020	-49 428,00	<b>-28 239,31</b>
Excédent reporté	49 428,00	49 428,53
Excédent cumulé	0,00	<b>21 189,22</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses de l'exercice	5 094 378,00	4 495 799,29
Recettes de l'exercice	4 893 639,00	4 581 310,72
Résultat de l'exercice 2020	-200 739,00	<b>85 511,43</b>
Excédent reporté	2 559 563,00	2 559 563,42
Excédent cumulé	2 358 824,00	<b>2 645 074,85</b>
<b>Résultat global</b>		
Résultat de l'exercice 2020	-250 167,00	<b>57 272,12</b>
Excédent reporté	2 608 991,00	2 608 991,95
<b>Excédent global cumulé</b>	2 358 824,00	<b>2 666 264,07</b>

Ces résultats ont été certifiés exacts et conformes aux écritures de l'ordonnateur par le comptable public.

Le Président propose donc à l'assemblée de reprendre les résultats provisoires de chaque section dans le budget 2021 soit :

- Report de fonctionnement (002) : 2 645 074,85 €
- Report d'investissement (001) : 21 189,22 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la reprise anticipée des résultats telle que présentée ci-dessus.

Mme COSTEDOAT-DIU quitte la séance, et donne pouvoir à M. ARRIBES.

## 7. BUDGET PRIMITIF 2021

Le projet de budget primitif pour l'année 2021 a été établi en tenant compte des éléments évoqués lors du débat d'orientations budgétaires.

L'exercice 2020 se solderait par un excédent de 57 272,12 €, la section de fonctionnement présenterait un excédent de 85 511,43 € et la section d'investissement un déficit de 28 239,31 €. Pour mémoire, l'estimation de clôture présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires avait été évaluée à 35 754 €.

Pour rappel, l'exercice 2019 s'était soldé par un excédent de 177 831,79 €.

Les excédents cumulés s'élèvent à un peu plus de 2 666 000 €. Ceci reste confortable, même si les sommes ainsi cumulées sont principalement destinées à financer les travaux d'extension en cours du bâtiment. Pour mémoire, le maître d'ouvrage de l'opération est le Centre de Gestion, l'Agence prenant en charge une partie estimée à 2 millions d'euros environ amenés à être versés au Centre de Gestion selon les modalités suivantes :

- un apport en nature représenté par la prise en charge de l'ingénierie afférente à l'opération. A ce stade, elle est estimée à hauteur de 300 000 euros. 43 360 € ont d'ailleurs déjà été identifiés comme subvention d'équipement versée en nature à ce titre en 2020 dans le budget de l'Agence, venant s'ajouter aux 28 230 € en 2018 et 52 194 € en 2019,
- un acompte d'un montant de 700 000 € à verser à la fin des travaux.
- le remboursement du montant restant échelonné sous la forme de paiements annuels de 70 000 € sur 15 ans, et un solde éventuel la dernière année pour clôturer l'opération.

Ces excédents apparaissent dans le budget primitif dans le cadre d'une reprise anticipée des résultats, comme indiqué au point précédent, les résultats budgétaires de l'exercice ayant été certifiés exacts et conformes aux écritures de l'ordonnateur par le comptable public.

Pour mémoire, il est indiqué ci-après l'historique des résultats cumulés pour la période 2014-2020.

### Historique des résultats

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonctionnement	-40 173,67	171 957,35	580 832,69	229 993,74	-138 129,99	299 372,01	85 511,43
Excédent/déficit cumulé F	<b>1 476 684,09</b>	<b>1 648 541,44</b>	<b>2 229 374,13</b>	<b>2 398 321,40</b>	<b>2 260 191,41</b>	<b>2 559 563,42</b>	<b>2 645 074,85</b>
Investissement	33 521,79	-144 651,46	-84 052,22	189 108,83	42 906,39	-121 540,22	-28 239,31
Excédent/déficit cumulé I	<b>167 657,41</b>	<b>23 005,95</b>	<b>-61 046,47</b>	<b>128 062,36</b>	<b>170 968,75</b>	<b>49 428,53</b>	<b>21 189,22</b>
Exercice	-6 651,88	27 305,89	496 780,47	419 102,57	-95 223,60	177 831,79	57 272,12
Excédent/déficit cumulé T	<b>1 644 341,50</b>	<b>1 671 547,39</b>	<b>2 168 327,66</b>	<b>2 526 383,76</b>	<b>2 431 160,16</b>	<b>2 608 991,95</b>	<b>2 666 264,07</b>

Les frais de personnel représentant environ 82 % du budget, l'évolution de celui-ci est donc très largement tributaire de celle de la masse salariale. Pour 2021, il a été prévu une évolution de la masse salariale, à effectif constant, d'environ 1,9 %, due en très grande partie au glissement vieillesse technicité (GVT).

Par ailleurs, le projet de budget est bien sûr établi sur la base des tarifs arrêtés lors de la précédente réunion du Comité Syndical, lequel a fixé leur augmentation à 2 % pour l'ensemble des Services à quelques exceptions près :

- Certains tarifs à l'habitant trop faibles pour qu'un pourcentage d'augmentation de 2 ou 3 unités entraîne une augmentation d'1 centime (cas de tarifs à 2, 5 ou 10 centimes d'euro/habitant). Lors de la révision générale des tarifs en 2017, il avait été convenu de "masquer" ces augmentations minimales, et de procéder à un rattrapage par palier lorsque le cumul de ces augmentations atteint un montant permettant d'être arrondi au centime supérieur, ce qui est désormais le cas.
- Le coût de la demi-journée au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme, pour l'harmoniser avec les autres services.

Le budget primitif est donc conforme aux éléments qui ont été présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires (DOB) avec, cependant, une légère amélioration du déficit prévisionnel (35 000 €), principalement de la section de fonctionnement (32 000 €) mais également dans une moindre mesure de la section d'investissement (3 700 €) alors que la dotation travaux a été portée de 44 000 € à 50 000 €. Le résultat prévisionnel est un déficit de l'ordre de 281 305 € (présenté à hauteur de 311 000 € dans le cadre du DOB).

Les documents ci-après retracent la démarche suivie pour construire le projet de budget :

- le premier document fait apparaître la masse salariale prévisionnelle, d'un montant de 4,2 millions d'euros environ (3,97 millions d'euros avaient été budgétisés en 2020 pour 3,75 millions d'euros de réalisation). Les effectifs prévisionnels s'élèvent à 84 agents – représentant 81,75 équivalents temps plein ;
- le deuxième document retrace le calcul des charges indirectes, c'est-à-dire des dépenses qui ne peuvent être directement affectées à tel ou tel Service. Il s'agit de dépenses matérielles (frais de fonctionnement du bâtiment, fournitures informatiques, affranchissement ...) et de charges de personnel (l'ensemble des agents de la Direction, l'Administration Générale ainsi que les personnels affectés aux moyens généraux : informatique interne, assistant de prévention) ;
- on trouve ensuite les projets de budget des cinq services opérationnels ;
- on trouve enfin les documents permettant d'avoir une vue d'ensemble puis détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

Le budget primitif pour l'année 2021 est établi ainsi :

A la prévision de réalisation relative à l'activité des Services telle que présentée ci-dessus, a été inscrite au budget une prévision pour les travaux d'extension de la Maison des Communes d'un montant de 50 000 € correspondant au coût de l'ingénierie assurée par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture.

Comme cela avait été anticipé dans le cadre du DOB, le budget analytique des charges indirectes comprend une dotation, prise sur les excédents des années antérieures, correspondant au coût de cette ingénierie. Ceci permet de garder une parfaite lisibilité de l'activité des Services.

Concernant le **Service Intercommunal Administratif**, la section de fonctionnement présenterait un excédent de 23 800 €, la section d'investissement serait, quant à elle, déficitaire de 16 000 € pour une balance générale établie à hauteur de 7 800 €.

Le budget du **Service Intercommunal du Numérique** présenterait un déficit de la section de fonctionnement d'environ 47 000 € et un déficit de la section d'investissement de 27 600 €, ce qui amène le budget global du service à présenter un déficit de 74 800 €.



Concernant le **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture**, le budget de fonctionnement est déficitaire de l'ordre de 57 700 €. Le budget d'investissement présentant un très léger déficit de 1 500 €, le budget global du service serait donc déficitaire de l'ordre de 59 000 €.

Le budget du **Service Intercommunal Territoires et Urbanisme** serait déficitaire en fonctionnement de 22 900 €. La section d'investissement présenterait quant à elle un déficit de l'ordre de 19 800 €, ce qui amènerait le budget global du Service à présenter un déficit de 42 900 €.

Le budget du **Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement** présente un déficit de fonctionnement de 53 400 € et en investissement de 8 700 €. Le Service présenterait alors un budget global déficitaire d'environ 62 000 €.

## DOB 2021

		SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	959 259	790 102	1 871 350	716 366	940 773	-189 550
	<i>dont indemnisation ARE</i>	<i>10 000</i>	<i>2 000</i>	<i>14 000</i>	<i>2 500</i>	<i>0</i>	
	Recettes	986 700	741 400	1 822 700	652 500	885 000	
Investissement	Dépenses	20 000	43 300	40 000	24 800	17 100	-77 580
	Recettes	4 764	15 398	29 112	2 946	15 400	
Balance	Fonctionnement	27 441	-48 702	-48 650	-63 866	-55 773	-189 550
	Investissement	-15 236	-27 902	-10 888	-21 854	-1 700	-77 580
Balance générale		12 205	-76 604	-59 538	-85 720	-57 473	<b>-267 130</b>
						Dotation travaux	44 000
						Total exercice	<b>-311 130</b>

M. MORA remercie M. GAY de cette présentation, qui comme il a été dit, s'inscrit totalement dans la continuité des orientations débattues en décembre. La traduction budgétaire est éclairée par la présentation de l'activité des services en début de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté, signé par les délégués présents et peut être résumé de manière suivante :

## BP 2021

		SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA	Totaux	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	967 923	798 592	1 889 035	707 522	951 326	5 314 398	-157 422
	<i>dont indemnisation ARE</i>	<i>12 000</i>	<i>5 000</i>	<i>13 000</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>	<i>33 000</i>	
	Recettes	991 700	751 356	1 831 370	684 650	897 900	5 156 976	
Investissement	Dépenses	20 661	42 895	37 372	24 751	25 055	150 734	-73 883
	Recettes	4 627	15 249	35 784	4 935	16 256	76 851	
Balance	Fonctionnement	23 777	-47 236	-57 665	-22 872	-53 426	-157 422	-157 422
	Investissement	-16 034	-27 646	-1 588	-19 816	-8 799	-73 883	-73 883
Balance générale		7 743	-74 882	-59 253	-42 688	-62 225	-231 305	<b>-231 305</b>
						Dotation travaux	50 000	50 000
						Total exercice	-281 305	<b>-281 305</b>

## Budget primitif 2021 APGL - Frais de personnel (GVT intégré)

<b>Totaux année</b>	<b>1 427 387</b>	<b>726 271</b>
<b>Prévision augmentation du point en 2021=0 %</b>	<b>1 427 387</b>	<b>726 271</b>
Primes et indemnités annuelles	448 405	268 007
Supplément familial	18 831	7 021
<b>Totaux rémunérations et primes</b>	<b>1 894 623</b>	<b>1 001 304</b>
Charges sociales		
Sur titulaires	850 611	
Sur non titulaires		462 688
<b>Total rémunérations et primes</b>	<b>2 895 928</b>	
<b>Total charges</b>	<b>1 313 299</b>	
<b>Masse salariale</b>	<b>4 210 000</b>	

<b>PROJET DE BUDGET 2021 - Charges indirectes</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>
60611 : Eau et assainissement	575,82	1 000,00
60612 : Energie - électricité	11 449,36	12 000,00
60622 : Carburants	110,28	600,00
60623 : Alimentations	1 206,93	1 300,00
606283 : Autres fournitures non stockées (informatique)	0,00	1 000,00
606284 : Autres fournitures non stockées (impression)	0,00	1 000,00
60631 : Fournitures d'entretien	74,88	0,00
60632 : Fournitures de petit équipement	11 089,37	11 500,00
6064 : Fournitures administratives	24 977,13	25 000,00
6068 : Autres matières et fournitures	0,00	300,00
611 : Contrats de prestations de services	10 697,83	11 000,00
6132 : Locations immobilières	0,00	0,00
6135 : Locations mobilières	17,28	100,00
614 : Charges locatives et de copropriété	34 084,09	35 000,00
61551 : Matériel roulant	637,30	1 000,00
61558 : Autres biens mobiliers	0,00	0,00
6156 : Maintenance	8 677,95	13 000,00
6161 : Multirisques	3 589,07	5 000,00
6168 : Autres	5 073,13	7 000,00
617 : Etudes et recherches	0,00	0,00
6182 : Documentation générale et technique	1 355,33	1 500,00
6184 : Versements à des organismes de formation	1 745,37	2 000,00
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,00	1 000,00
6188 : Autres frais divers	11 528,29	12 000,00
6218 : Autre personnel extérieur	0,00	0,00
6225 : Indemnité au comptable	681,28	0,00
6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00	500,00
6231 : Annonces et insertions	4 248,00	5 000,00
6232 : Fêtes et cérémonies	0,00	4 000,00
6236 : Catalogues et imprimés	0,00	4 000,00
6237 : Publications	0,00	2 000,00
6238 : Divers	37,40	150,00
6251 : Voyages et déplacements	407,97	1 000,00
6256 : Missions	154,14	1 000,00
6257 : Réceptions	1 668,31	20 000,00
6261 : Frais d'affranchissement	8 757,41	14 000,00
6262 : Frais de télécommunications	813,44	2 500,00
6263 : Frais de nettoyage des locaux	10 049,45	12 000,00
6288 : autres services extérieurs	30 754,92	32 000,00
637 : Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00
<b>Total charges courantes</b>	<b>184 461,73</b>	<b>240 450,00</b>
64111 : Rémunération principale	159 761,77	180 288,00
64112 : NBI, supplément familial et indemnité de résidence	6 118,17	1 200,00
64118 : Autres indemnités	67 221,65	72 300,00
64131 : Rémunération	2 967,54	25 764,00
64138 : Autres indemnités	864,04	6 280,00
<b>Total frais de personnel</b>	<b>236 933,17</b>	<b>285 832,00</b>
6331 : Versement de transport	3 080,55	3 823,00
6332 : Cotisations versées au FNAL	850,23	1 061,00
6336 : Cotisations aux CNFPT et CDG	3 470,87	4 671,00
6338 : Autres impôts et taxes	510,12	636,00
6451 : Cotisations à l'URSSAF	26 373,36	36 830,00
6453 : Cotisations aux caisses de retraite	54 475,90	61 630,00
6454 : Cotisations aux ASSEDIC	153,38	500,00
6456 : FNCSFT	0,00	1 700,00
6458 : Cotisations aux organismes sociaux	3 572,77	5 356,00
64731 : allocations chômage versées directement	0,00	0,00
6474 : versement aux autres œuvres sociales	22 351,84	25 000,00
6475 : Médecine du travail, pharmacie	586,49	700,00
6478 : Autres charges sociales diverses	331,63	3 000,00
<b>Total charges salariales</b>	<b>115 737,14</b>	<b>144 907,00</b>
6531 : Indemnités	25 315,39	28 000,00
6532 : Frais de mission	1 552,32	2 500,00
6534 : Forfait social	48,89	1 000,00
<b>Total étus</b>	<b>26 916,60</b>	<b>31 500,00</b>
6541 : Créances admises en non-valeur	0,00	0,00
6574 : Subventions de fonctionnement aux associations	3 000,00	3 000,00
65888 : Autres	1,46	2,00
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	12 000,00
6745 : Subventions aux personnes de droit privé	1 626,00	2 000,00
675 : valeurs comptables des immo	264,50	0,00
676 : Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	35,50	0,00
678 : Autres charges exceptionnelles	0,00	2 000,00
6811 : Dotation aux amortissements	85 960,19	112 917,00
6815 : Dotat* aux provisions pour risques et charges F courantes	3 194,13	14 000,00
6875 : dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	30 000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>658 130,42</b>	<b>878 608,00</b>
<b>Recettes</b>		
6419 : Remboursements sur rémunérations personnel	0,00	0,00
6459 : Remboursement sur charges de sécurité sociale	178,37	0,00
6479 : Remb. sur autres charges sociales	0,00	0,00
70688 : Participation	15 541,33	12 000,00
7478 : Autres organismes	0,00	0,00
758 : Produits divers de gestion courante	0,22	0,00
758 : Autres produits de gestion courante	0,83	0,00
7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
773 : Mandats annulés	0,00	0,00
775 : Produits des cessions d'immobilisations	300,00	0,00
777 : Amortissement subventions transférables	39,83	40,00
7788 : Autres produits exceptionnels	1 881,87	0,00
7815 : Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes	1 333,02	70,00
<b>Total recettes</b>	<b>19 275,47</b>	<b>12 110,00</b>
<b>Reste à répartir (dépenses - recettes)</b>	<b>638 854,95</b>	<b>866 498,00</b>
<b>Coût mensuel par agent (75,35 agents en 2021)</b>	<b>781,53</b>	<b>958,30</b>
<small>(84 agents financés : 81,75 en équivalent tps plein - 6,4 affectés CI)</small>		

<b>PROJET DE BUDGET 2021 - Charges indirectes</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Prévision 2021</b>
Programme 11 - Equipement informatique	37 473,10	35 400,00
Programme 12 - Véhicules	0,00	0,00
Programme 13 - Mobilier et matériel	0,00	8 000,00
Programme 14 - NTIC (site MDC)	0,00	0,00
Programme 15 - 2ème extension MDC	40 000,00	51 206,00
204412 - subvention d'équipement versée en nature	43 360,00	50 000,00
204182 - subvention d'équipement bâtiment	1 158,33	0,00
13911 - Subvention transférable au résultat	39,83	40,00
dépenses imprévues	0,00	17 500,00
<b>Total dépenses</b>	<b>122 031,26</b>	<b>162 146,00</b>
<b>Recettes</b>		
FCTVA	2 857,00	1 095,00
Dotations sur excédents	43 360,00	50 000,00
Cession immobilisations	300,00	0,00
Amortissements des immobilisations	85 960,19	112 917,00
<b>Total recettes</b>	<b>132 477,19</b>	<b>164 012,00</b>
<b>Reste à répartir (dépenses - recettes)</b>	<b>-10 445,93</b>	<b>-1 866,00</b>
<b>Coût mensuel par agent (75,35 agents en 2021)</b>	<b>-12,78</b>	<b>-2,06</b>
<i>(84 agents financés ; 81,75 en équivalent tps plein - 6,4 affectés CI)</i>		

**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal Administratif****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	480 600
▪ Charges sociales (CNRACL)	218 051
▪ Charges sociales (RG)	7 308
▪ Charges courantes	81 500
▪ Charges indirectes	157 600
▪ Amortissements	4 363
▪ Provision CET	6 500
▪ Indemnités de chômage	12 000
	<hr/>
	<b>967 923</b>

**RECETTES**

▪ Cotisations de base	837 700
▪ Rédaction d'actes	130 000
▪ Etudes financières	9 000
▪ Aide au contentieux	10 000
▪ Aide en assurances	3 000
▪ DSP	1 000
▪ Aide aux procédures d'expropriations	1 000
▪ Cimetière	0
▪ Reprise sur provision CET	0
	<hr/>
	<b>991 700</b>

**BALANCE 23 800****PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal Administratif****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	16 000
▪ Véhicules	0
▪ Mobilier et matériel	5 000
▪ Charges indirectes	-400
	<hr/>
	<b>20 600</b>

**RECETTES**

▪ FCTVA	264
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	4 363
	<hr/>
	<b>4 627</b>

**BALANCE -16 000****BALANCE GENERALE 7 800**



**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal du Numérique****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	389 301
▪ Charges sociales (CNRACL)	93 754
▪ Charges sociales (RG)	86 985
▪ Charges courantes	60 000
▪ Charges indirectes	141 500
▪ Amortissements	12 051
▪ Provision CET	10 000
▪ Indemnités de chômage	5 000

**798 591****RECETTES**

▪ Cotisations	
Adhésions au service	66 400
Cotisations assistance Cosoluce	300 095
Cotisations de base SIG	132 661
Cotisations métiers SIG	0
▪ Développements	
Abonnements pour applications spécifiques	6 000
Sites Internet	25 000
▪ Maintenance sites internet	15 000
▪ Formations	
SIG	2 000
Cosoluce	20 000
Sites Internet	1 000
▪ Travail à façon	
Paies	9 000
Drones	20 000
SIG (numérisation PLU, ...)	5 000
▪ Adressage	12 000
▪ DPO	100 000
▪ Assistance (sur site ou à la Maison des communes)	2 000
▪ EC/Comedec - IConnect Hélios	10 000
▪ Autres produits	23 400
▪ Reprise sur provision CET	1 800

**751 356****BALANCE -47 200****PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal du Numérique****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	
Matériel / logiciels divers	13 700
Web SIG	0
▪ Véhicules	16 000
▪ Mobilier et matériel	13 500
▪ Charges indirectes	-400

**42 800****RECETTES**

▪ FCTVA	3 198
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	12 051

**15 249****BALANCE -27 600****BALANCE GENERALE -74 800**

**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	910 000
▪ Charges sociales (CNRACL)	165 849
▪ Charges sociales (RG)	245 913
▪ Charges courantes	130 000
▪ Charges indirectes	291 600
▪ Amortissements	31 472
▪ Provision CET	22 700
▪ Charges diverses (ordre des architectes)	5 500
▪ Assurance spécifique	73 000
▪ Indemnités de chômage	13 000

**1 889 034**

**RECETTES**

▪ Abonnements	412 600
▪ Participations pour missions supplémentaires	1 350 000
▪ Ingénierie MDC	50 000
▪ Autres produits	17 000
▪ Reprise CET	1 770

**1 831 370**

**BALANCE -57 700**

**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture**

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

▪ Equipement informatique	37 000
▪ Véhicules	0
▪ Mobilier et matériel	1 000
▪ Charges indirectes	-700

**37 300**

**RECETTES**

▪ FCTVA	4 312
▪ Amortissements des immobilisations	31 472

**35 784**

**BALANCE -1 500**

**BALANCE GENERALE -59 200**

**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	359 000
▪ Charges sociales (CNRACL)	136 473
▪ Charges sociales (RG)	23 910
▪ Charges courantes	55 000
▪ Charges indirectes	115 600
▪ Amortissements	2 239
▪ Provision CET	11 600
▪ Charges diverses (ordre des architectes)	700
▪ Indemnités de chômage	3 000
	<hr/>
	<b>707 522</b>

**RECETTES**

▪ Abonnements	298 900
▪ Instruction	121 000
▪ Planification	240 000
▪ PCS	20 000
▪ Produits exceptionnels	0
▪ Reprise sur provision CET	4 750
	<hr/>
	<b>684 650</b>
	<b>BALANCE -22 900</b>

**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	7 000
▪ Véhicules	16 000
▪ Mobilier et matériel	2 000
▪ Charges indirectes	-300
	<hr/>
	<b>24 700</b>

**RECETTES**

▪ FCTVA	696
▪ Autres produits	2 000
▪ Amortissements des immobilisations	2 239
	<hr/>
	<b>4 935</b>
	<b>BALANCE -19 800</b>

**BALANCE GENERALE -42 700**

**PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

▪ Rémunérations brutes	471 600
▪ Charges sociales (CNRACL)	129 140
▪ Charges sociales (RG)	83 629
▪ Charges courantes	50 000
▪ Charges indirectes	160 500
▪ Amortissements	12 856
▪ Provision CET	16 600
▪ Assurance spécifique	27 000
▪ Indemnités de chômage	0
	<hr/>
	<b>951 326</b>

**RECETTES**

▪ Abonnements	285 000
▪ Participations pour missions supplémentaires	610 000
▪ Autres produits	0
▪ Reprise sur provision CET	2 900
	<hr/>
	<b>897 900</b>

**BALANCE -53 400****PROJET DE BUDGET 2021 - Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement****INVESTISSEMENT****DEPENSES**

▪ Equipement informatique	20 000
▪ Véhicules	0
▪ Mobilier et matériel	5 400
▪ Charges indirectes	-400
	<hr/>
	<b>25 000</b>

**RECETTES**

▪ FCTVA	3 400
▪ Autres produits	0
▪ Amortissements des immobilisations	12 856
	<hr/>
	<b>16 256</b>

**BALANCE -8 700****BALANCE GENERALE -62 100**

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réel.	Budget	Réalisé	Solde	% réel.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
	011 - Charges à caractère général	553 766,00	545 173,69	108 592,91	83	552 550,00	513 094,40	139 455,60	78	708 750,00		708 750,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	76 560,00	76 763,09	176,95	99	82 400,00	76 055,81	4 344,19	92	105 400,00		105 400,00	17,9
61 - SERVICES EXTERIEURS	479 150,00	399 072,61	53 137,39	84	494 400,00	323 156,57	171 243,43	65	429 550,00		429 550,00	6,2
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	155 550,00	170 257,89	45 774,91	70	167 750,00	177 576,55	44 074,44	72	175 700,00		175 700,00	6,8
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM.		489,29	-496,28			211,79	-211,79	0	400,00		400,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 932 652,00	3 633 258,24	299 585,76	92	4 067 361,00	3 765 456,04	311 904,96	92	4 276 956,00		4 276 956,00	6,1
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		1 747,50	-1 747,50		5 200,00	3 662,90	1 537,10	70	4 200,00		4 200,00	-19,2
63 - CHARGES DE PERSONNEL	108 365,00	96 543,99	9 519,44	89	140 750,00	99 098,25	41 651,75	70	141 550,00		141 550,00	0,6
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 524 287,00	3 532 572,75	291 813,82	95	3 921 391,00	3 662 505,88	258 885,12	93	4 129 572,00		4 129 572,00	5,3
65 - Autres charges de gestion courante	32 000,00	30 131,33	1 868,67	94	32 200,00	29 916,06	2 283,94	92	34 502,00		34 502,00	7,1
67 - Charges exceptionnelles	24 000,00	11 437,00	12 563,00	47	23 000,00	640,74	22 359,26	2	20 000,00		20 000,00	-13,0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	27 000,00	18 875,06	8 044,94	70	27 000,00	29 401,87	17 598,13	62	31 400,00		31 400,00	73,2
022 - Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00	0	30 000,00		30 000,00	0,0
Total dépenses réelles	4 700 638,00	4 233 983,32	466 654,68	90	4 888 111,00	4 334 521,11	523 589,89	89	5 150 610,00		5 150 610,00	6,0
Total dépenses d'ordre	384 868,25	138 432,62	235 425,63	36	236 257,00	161 279,18	74 977,82	68	278 531,78		278 531,78	17,9
Total dépenses de fonctionnement	5 085 506,25	4 385 425,94	696 080,31	86	5 124 378,00	4 495 799,29	598 578,71	86	5 429 201,78		5 429 201,78	6,8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réel.	Budget	Réalisé	Solde	% réel.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
	70 - Produits des services, domaine et vente	4 580 562,00	4 509 818,31	70 843,69	98	4 780 041,00	4 450 426,45	329 614,55	93	5 067 356,00		5 067 356,00
75 - Autres produits de gestion courante		1,59	-1,59			1,05	-1,05	0				
77 - Produits exceptionnels	89 000,00	89 461,41	-10 461,41	111	54 000,00	67 394,46	-13 394,46	124	40 400,00		40 400,00	-25,2
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	14 040,00	16 564,82	-2 524,82	117	15 400,00	17 832,79	-2 432,79	115	11 290,00		11 290,00	-28,7
013 - Atténuations de charges						2 256,14	-2 256,14	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 260 191,41	2 260 191,41	0,00	100	2 559 569,00	2 559 569,02	-0,42	100	2 645 074,85		2 645 074,85	3,3
Total recettes réelles	6 943 893,41	6 886 037,54	57 855,87	99	7 409 004,00	7 097 474,31	311 529,69	95	7 764 120,85		7 764 120,85	4,0
Total recettes d'ordre	68 198,00	52 951,82	5 246,18	82	44 198,00	43 399,83	798,17	98	50 040,00		50 040,00	13,2
Total recettes de fonctionnement	7 012 091,41	6 938 989,36	63 102,06	96	7 453 202,00	7 140 874,14	312 327,86	96	7 814 160,85		7 814 160,85	4,8

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réel.	Budget	Réalisé	Solde	% réel.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
	Solde de fonctionnement	1 926 885,16	2 559 553,42	-632 978,26	132	2 368 824,00	2 645 074,85	-286 250,85	112	2 364 959,07		2 364 959,07



DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Soit	% réal.	Budget	Réalisé	Soit	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var/ N.1
011 - Charges à caractère général	624 766,00	646 873,69	106 692,91	84	658 550,00	619 054,40	139 455,00	76	708 700,00	708 700,00	708 700,00	7,6
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	78 960,00	78 783,09	176,96	99	82 400,00	78 068,51	1 431,49	94	103 100,00	103 100,00	103 100,00	11,6
6051 - Eau et assainissement	1 500,00	259,08	1 240,91	16	1 450,00	1 159,06	290,94	79	1 500,00	1 500,00	1 500,00	6,9
6052 - Energie - Electricité	24 340,00	22 801,68	1 538,31	93	24 300,00	23 042,41	1 257,59	94	24 300,00	24 300,00	24 300,00	0,0
6053 - Chauffage	19 500,00	20 267,58	-3 367,68	124	23 550,00	9 896,55	13 653,45	4	22 500,00	22 500,00	22 500,00	-4,1
6053 - Alimentation					1 500,00	1 205,93	294,07	81	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,0
6053 - Autres fournitures non stockées (p)	1 220,00	1 411,45	-191,43	115	1 500,00	858,72	641,28	57	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,0
6053 - Autres fournitures non stockées (m)	1 500,00	247,58	852,42	33	1 500,00	1 400,00	1 000,00	93	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,0
6053 - Autres fournitures non stockées (imp)	1 000,00		1 000,00	0	1 000,00	1 000,00	1 000,00	100	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,0
6053 - Fournitures d'équipement						38,54	-38,54	0				
6053 - Fournitures de petit équipement	2 500,00	4 497,67	-2 137,67	180	5 000,00	14 615,05	-6 615,05	292	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100,0
6053 - Fournitures de voirie		105,54	-138,32	0	200,00	200,00	200,00	100	200,00	200,00	200,00	0,0
6053 - Vêtements de travail	2 500,00	807,74	1 692,26	34	1 400,00	236,76	1 173,24	16	1 400,00	1 400,00	1 400,00	0,0
6054 - Fournitures administratives	21 500,00	27 567,51	102,69	99	30 000,00	26 624,68	3 375,32	89	30 000,00	30 000,00	30 000,00	1,7
6055 - Autres matières et fournitures	500,00	505,00	-5,00	101	500,00	500,00	500,00	100	500,00	500,00	500,00	0,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	418 150,00	358 012,67	69 137,33	84	404 400,00	329 138,57	81 261,43	79	429 500,00	429 500,00	429 500,00	6,2
611 - Contrats de prestations de services	55 000,00	25 502,51	39 497,49	46	55 000,00	25 234,24	12 965,76	46	57 000,00	57 000,00	57 000,00	3,9
615 - Locations mobilières	1 000,00	227,00	873,00	22	550,00	250,00	300,00	45	550,00	550,00	550,00	0,0
614 - Charges locatives et de copropriété	52 000,00	50 204,90	1 795,10	94	52 000,00	34 064,06	-2 004,06	65	52 000,00	52 000,00	52 000,00	0,0
6151 - Matériel roulant	14 100,00	9 256,78	5 011,22	64	14 000,00	7 302,34	5 697,66	52	12 000,00	12 000,00	12 000,00	-14,5
6156 - Maintenance	65 000,00	35 553,40	29 446,60	55	45 000,00	50 205,10	-5 205,10	111	51 000,00	51 000,00	51 000,00	10,1
6151 - Multicheck	7 700,00	10 300,00	-2 600,00	133	11 500,00	11 788,24	-128,24	102	13 000,00	13 000,00	13 000,00	12,9
6156 - Autres	524 000,00	140 650,89	-18 890,89	112	144 200,00	172 651,63	-31 946,67	119	158 000,00	158 000,00	158 000,00	6,1
6152 - Documentation papier et technique	45 000,00	45 250,78	-130,78	100	45 000,00	55 555,75	-7 555,75	123	57 000,00	57 000,00	57 000,00	19,3
6154 - Versements à des organismes de forme	42 750,00	31 747,00	31 062,60	74	33 000,00	10 521,67	22 478,33	31	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-18,7
6155 - Frais de colloques et séminaires	1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,0
6155 - Autres	52 000,00	27 362,71	-15 282,70	64	37 000,00	17 355,29	19 644,71	47	39 000,00	39 000,00	39 000,00	5,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	186 656,00	110 881,89	49 774,31	70	181 700,00	117 675,65	44 024,34	72	175 700,00	175 700,00	175 700,00	8,6
625 - Indemnités de pontable et aux équipes	550,00	655,00	0,52	99	700,00	581,26	118,74	97				100,0
625 - Frais de courses et de déplacements	500,00	12,00	488,00	2	500,00	491,00	499,00	10	500,00	500,00	500,00	0,0
6251 - Annonces et insertions	7 500,00	3 154,11	4 145,89	41	7 000,00	11 250,00	-4 250,00	160	9 000,00	9 000,00	9 000,00	24,8
6252 - Fêtes et célébrations	1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,0
6255 - Catalogues et imprimés	2 000,00	3 610,00	-1 610,00	180	10 000,00	1 400,00	8 600,00	14	1 000,00	1 000,00	1 000,00	-18,0
6257 - Publications	2 000,00		2 000,00	0	2 000,00		2 000,00	0	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,0
6258 - Divers	250,00	815,55	-886,55	32	1 050,00	222,00	828,00	21	1 050,00	1 050,00	1 050,00	0,0
6257 - Voyages et déplacements	54 500,00	11 477,71	11 477,71	21	15 700,00	12 068,05	3 631,95	77	15 500,00	15 500,00	15 500,00	3,4
6258 - Missions		15 653,24	37 476,68	51	21 500,00	10 508,07	11 091,93	48	21 000,00	21 000,00	21 000,00	1,8
6257 - Réceptions	3 000,00	3 015,33	34,67	99	10 400,00	1 950,99	8 449,01	18	21 400,00	21 400,00	21 400,00	104,9



**DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021				Var. N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.	Propositions initiales	Reports	Propositions Globales	Var. N-1	
5351 - Frais d'impression	12 740,00	5 255,00	-4 481,61	64	15 800,00	9 247,01	7 552,99	58	15 800,00		15 800,00	-4,9	
5352 - Frais de telecommunications	18 420,00	17 750,00	629,98	96	21 500,00	17 650,95	3 849,05	82	22 500,00		22 500,00	7,0	
5353 - Contributions envers les associations	1 100,00		1 170,00		800,00	1 544,00	-1 544,00	446	1 500,00		1 500,00	55,0	
5355 - Frais de nettoyage des locaux	25 500,00	19 245,77	3 824,23	64	25 100,00	20 255,75	2 895,25	61	25 100,00		25 100,00	0,0	
5356 - A d'autres organismes	500,00		610,00										
5358 - Autres services extérieurs	25 200,00	25 205,00	3 934,68	66	30 000,00	30 754,92	-754,92	102	30 000,00		30 000,00	6,7	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM		486,28	-486,28			211,76	-211,76	0	400,00		400,00	0,0	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules		486,28	-486,28			211,76	-211,76	0	400,00		400,00	0,0	
<b>612 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 932 852,00</b>	<b>3 633 286,24</b>	<b>299 565,76</b>	<b>90</b>	<b>4 067 361,00</b>	<b>3 785 466,04</b>	<b>311 894,96</b>	<b>92</b>	<b>4 276 868,00</b>		<b>4 276 868,00</b>	<b>5,1</b>	
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		1 747,50	-1 747,50		5 200,00	3 682,90	1 517,10	74	4 200,00		4 200,00	-19,2	
6216 - Autres personnel extérieur		1 747,50	-1 747,50		5 200,00	3 682,90	1 517,10	74	4 200,00		4 200,00	-19,2	
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM</b>	<b>108 363,00</b>	<b>98 843,66</b>	<b>9 519,44</b>	<b>91</b>	<b>140 764,00</b>	<b>98 073,26</b>	<b>41 694,74</b>	<b>70</b>	<b>141 896,00</b>		<b>141 896,00</b>	<b>0,0</b>	
6351 - Versement de transport	49 516,00	37 066,37	3 549,63	81	46 539,00	36 766,70	10 772,30	78	45 663,00		45 663,00	-8,3	
6352 - Cotisations versées au FNAL	11 505,00	10 296,24	1 008,76	89	19 974,00	10 653,92	9 320,08	53	22 018,00		22 018,00	10,6	
6355 - Cotisations au Centre national et CNFP	49 645,00	45 353,54	4 291,46	91	57 474,00	43 789,45	13 684,55	75	61 444,00		61 444,00	6,0	
6356 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur	6 196,00	6 177,82	620,44	91	14 750,00	6 410,19	8 339,81	43	14 600,00		14 600,00	-0,8	
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 824 489,00</b>	<b>3 532 676,18</b>	<b>291 812,82</b>	<b>92</b>	<b>3 921 937,00</b>	<b>3 652 503,08</b>	<b>269 433,92</b>	<b>93</b>	<b>4 129 872,00</b>		<b>4 129 872,00</b>	<b>5,3</b>	
6411 - Remunération principale	1 554 653,00	1 372 355,03	162 297,97	88	1 401 295,00	1 335 797,52	66 497,48	91	1 477 750,00		1 477 750,00	7,1	
6412 - NEI supp. fam. de rattaché & indemnité	40 800,00	31 853,43	8 946,57	71	37 400,00	28 561,49	8 838,51	71	30 712,00		30 712,00	-17,9	
6416 - Autres indemnités	438 080,00	435 121,07	14 958,93	90	455 791,00	451 069,95	4 721,05	94	459 300,00		459 300,00	2,7	
6418 - Rémunération	473 670,00	455 477,78	-19 627,78	94	559 403,00	556 291,72	-3 111,28	100	654 754,00		654 754,00	14,6	
6419 - Cotisations à l'URSSAF	180 320,00	184 074,21	6 245,19	96	206 478,00	207 656,52	-1 178,52	98	253 467,00		253 467,00	21,6	
6420 - Autres cotisations à l'URSSAF	451 290,00	440 656,91	40 401,39	91	470 644,00	459 151,50	5 492,50	93	506 171,00		506 171,00	6,8	
6450 - Cotisations aux caisses de retraite	505 520,00	477 200,25	48 319,75	91	555 400,00	475 251,89	80 148,11	82	570 243,00		570 243,00	2,0	
6454 - Cotisations aux ASECIC		27 553,42	-27 553,42		37 000,00	34 004,06	3 000,00	88	40 954,00		40 954,00	10,7	
6455 - Versement au FNC du supplément fami	2 000,00		2 000,00		1 000,00		1 000,00	0	1 000,00		1 000,00	0,0	
6456 - Cotisations aux organismes sociaux	55 375,00	50 542,65	2 432,14	90	40 465,00	32 962,99	7 502,01	81	41 922,00		41 922,00	3,6	
6471 - Versement direct	62 000,00	30 475,08	61 524,85	51	51 900,00	37 476,90	14 423,10	70	55 000,00		55 000,00	-3,7	
6472 - Versements aux autres organismes sociaux	21 000,00	20 671,21	389,00	98	23 000,00	22 551,64	448,36	91	24 000,00		24 000,00	2,7	
6475 - Mesures de travail pluriannuel	6 000,00	6 178,43	1 421,60	78	6 000,00	6 165,00	557,20	81	6 854,00		6 854,00	11,6	
6476 - Autres charges sociales diverses	15 500,00	13 064,66	455,36	86	11 200,00	9 511,65	2 688,35	45	9 200,00		9 200,00	-17,9	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>32 000,00</b>	<b>30 131,33</b>	<b>1 868,67</b>	<b>94</b>	<b>32 200,00</b>	<b>29 818,05</b>	<b>2 381,95</b>	<b>92</b>	<b>34 502,00</b>		<b>34 502,00</b>	<b>7,1</b>	
6531 - Indemnités	25 000,00	25 166,23	1 611,60	91	26 000,00	25 513,89	486,11	91	26 000,00		26 000,00	0,0	
6532 - Frais de mission	1 000,00	941,22	68,78	94	1 200,00	1 562,32	-362,32	129	2 500,00		2 500,00	108,3	
6534 - Cotisations de secours sociaux - part pat			0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	100	3 000,00		3 000,00	0,0	
6574 - Subvention aux asso. autres pers. de sr		1,91	-1,91			1,46	-1,46	0	2,00		2,00	0,0	
65663 - Autres													
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>24 000,00</b>	<b>11 437,00</b>	<b>12 563,00</b>	<b>41</b>	<b>23 000,00</b>	<b>640,74</b>	<b>22 359,26</b>	<b>2</b>	<b>20 000,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>-13,0</b>	

**DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018			Année 2020			Budget Primitif 2021			Var. N-1
	Budget	Réalisé	% réel.	Budget	Réalisé	% réel.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
615 - Titres émis (sur exercices antérieurs)	27 000,00	9 851,00	36	12 000,00	204,00	17	12 000,00		12 000,00	0,0
615 - Subventions aux personnes de droit privé	2 000,00	1 668,00	83	2 000,00	2 000,00	100	2 000,00		2 000,00	0,0
616 - Autres charges exceptionnelles	2 000,00			9 000,00	442,73	5	6 000,00		6 000,00	-33,3
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	27 020,00	18 975,06	70	47 000,00	29 401,87	63	41 400,00		41 400,00	73,2
6815 - Dot. aux prov. pour redev. & charges	27 020,00	18 975,06	70	47 000,00	29 401,87	63	41 400,00		41 400,00	73,2
922 - Dépenses imprévues	30 000,00			30 000,00	30 000,00	100	30 000,00		30 000,00	0,0
Total dépenses réelles	4 700 638,00	4 239 863,32	90	4 866 111,00	4 334 621,11	89	5 180 810,00		5 180 810,00	6,0

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			Var. N-1
	Budget	Réalisé	% réel.	Budget	Réalisé	% réel.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	288 304,28	2 881,00	1	75 142,00	300,00	0	102 683,78		102 683,78	36,7
615 - Valeurs comptables des immobilisations		2 881,00			284,50	0				
6151 - Dot. sur réalisations (positives/négatives)		2 881,00			284,50	0				
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	146 587,00	146 562,62	100	161 128,00	160 978,18	99	175 888,00		175 888,00	9,2
6815 - Dot. aux amonv. des immo. incorporelles	146 587,00	146 562,62	100	161 128,00	160 978,18	99	175 888,00		175 888,00	9,2
Total dépenses d'ordre	364 862,28	149 442,62	41	236 287,00	161 276,18	68	278 581,78		278 581,78	17,9

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			Var. N-1
	Budget	Réalisé	% réel.	Budget	Réalisé	% réel.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
Total dépenses de fonctionnement	5 065 500,28	4 389 423,94	86	5 094 378,00	4 495 799,29	88	5 429 291,78		5 429 291,78	6,5



DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021			Var. N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
<b>70 - Produits des services, domaine et vente</b>	<b>4 800 862,00</b>	<b>4 808 816,31</b>	<b>70 843,69</b>	<b>96</b>	<b>4 780 041,00</b>	<b>4 480 328,46</b>	<b>328 614,86</b>	<b>96</b>	<b>6 067 366,00</b>		<b>6 067 366,00</b>	<b>6,0</b>
70555 - Autres prestations de service	15 162,00	15 162,00	-0,27	100	15 641,00	15 641,55	-61,55	100	12 000,00		12 000,00	-22,6
7055610 - Prest. de soc - SIA - DSP	1 000,00	1 000,00	1 000,00	100	1 000,00	1 000,00	0	100	1 000,00		1 000,00	0,0
7055611 - Prest. de soc - SIA - abonnements	786 800,00	787 144,42	2 666,60	98	802 600,00	816 612,17	-16 018,17	101	857 000,00		857 000,00	4,4
7055612 - Prest. de soc - SIA - autres soc	100 000,00	126 121,00	-26 101,00	126	100 000,00	121 142,00	-21 142,00	121	100 000,00		100 000,00	0,0
7055613 - Prest. de soc - SIA - autres tarifs	5 000,00	5 154,00	-754,00	103	6 000,00	6 186,00	-186,00	103	6 000,00		6 000,00	0,0
70556132 - Prest. de soc - SIA - assurance fire		264,00	-264,00		1 000,00	1 687,00	-687,00	169	1 000,00		1 000,00	0,0
7055614 - Prest. de soc - SIA - conc. soc	1 000,00	2 532,21	-632,21	113								
7055615 - Prest. de soc - SIA - aide au contr	5 000,00	9 303,00	-3 303,00	186	15 000,00	4 693,00	10 307,00	31	10 000,00		10 000,00	-53,3
7055616 - Prest. de soc - SIA - aide en assu	3 000,00	1 240,00	1 760,00	41	1 800,00	1 800,00	-400,00	100	1 800,00		1 800,00	0,0
70556162 - Prest. de soc - SIA - aide en assu		622,00	-622,00		1 500,00	664,00	836,00	44	1 500,00		1 500,00	0,0
7055617 - Prest. de soc - SIA - aide expropte	500,00	600,00	600,00	120	500,00	600,00	100,00	120	1 000,00		1 000,00	100,0
7055618 - Prest. de soc - SIA - autres	400,00		400,00									
7055620 - Prest. de soc - SIN - aff. SIA	5 000,00	3 168,00	1 832,00	63	5 000,00	3 221,00	1 779,00	64	5 000,00		5 000,00	0,0
7055621 - Prest. de soc - SIN - aff. de soc	56 400,00	57 126,04	671,96	96	56 800,00	60 642,71	-742,71	107	66 400,00		66 400,00	11,0
7055622 - Prest. de soc - SIN - autres & pers. a	2 500,00		2 500,00									
7055623 - Prest. de soc - SIN - assistance	2 000,00	1 668,00	12,00	83	2 000,00	804,00	1 196,00	40	2 000,00		2 000,00	0,0
7055624 - Prest. de soc - SIN - formations Co	20 000,00	25 661,50	-3 951,60	128	20 000,00	16 745,00	1 255,00	84	20 000,00		20 000,00	0,0
7055625 - Prest. de soc - SIN - formations SI	46 000,00	22 106,61	22 693,49	48	27 000,00	2 646,00	24 354,00	10	14 000,00		14 000,00	-46,1
70556253 - Prest. de soc - SIN - formations SI	3 000,00	671,00	2 129,00	22	3 000,00	1 666,60	1 333,40	56	1 000,00		1 000,00	11,7
7055626 - Prest. de soc - SIN - format EC/Com	16 000,00	9 274,92	16 000,00	100	10 000,00	9 661,40	438,60	107	9 000,00		9 000,00	0,0
7055627 - Prest. de soc - SIN - DEP	9 000,00	24 250,00	85 270,00	270	150 000,00	64 282,50	85 717,50	43	100 000,00		100 000,00	-33,3
7055628 - Prest. de soc - SIN - aff. SIA & rep	5 000,00	6 906,60	-1 906,60	138	5 000,00	6 261,70	-1 261,70	125	5 000,00		5 000,00	0,1
70556282 - Prest. de soc - SIN - aff. SIA & rep	26 000,00	9 168,24	18 810,76	35	16 000,00	6 667,00	9 333,00	42	26 000,00		26 000,00	60,7
70556283 - Prest. de soc - SIN - aff. SIA & rep	6 500,00	9 326,00	-426,00	143	10 000,00	14 114,55	-4 114,55	141	10 000,00		10 000,00	0,0
7055629 - Prest. de soc - SIN - SIA contrat	106 000,00	112 664,96	-6 664,96	106	120 000,00	129 281,66	-9 281,66	107	162 666,00		162 666,00	10,6
7055630 - Prest. de soc - SIN - SIA chome	6 000,00	2 376,00	5 624,00	39	23 000,00	16 696,00	6 304,00	73	20 000,00		20 000,00	-13,0
7055631 - Prest. de soc - SIA - abonnement	576 100,00	366 666,66	-7 593,66	101	693 000,00	403 174,42	-10 174,42	101	412 600,00		412 600,00	6,0
7055632 - Prest. de soc - SIA - missions	1 243 000,00	1 169 140,00	73 860,00	94	1 256 000,00	1 076 666,00	179 334,00	86	1 650 000,00		1 650 000,00	7,7
7055633 - Prest. de soc - SIA - conc. soc		46 000,00	-46 000,00									
7055640 - Prest. de soc - SIN - assistance Cos	260 000,00	272 476,24	621,76	98	266 600,00	286 745,60	-4 145,60	107	600 000,00		600 000,00	4,1
7055641 - Prest. de soc - SITU - Abonnement	267 200,00	260 626,61	-3 426,61	101	273 600,00	286 666,66	-16 466,66	105	296 600,00		296 600,00	7,7
7055642 - Prest. de soc - SITU - Missions	267 200,00	247 142,00	34 058,00	92	260 000,00	147 618,00	112 382,00	56	240 000,00		240 000,00	-4,0
7055643 - Prest. de soc - SITU - Instruction	76 000,00	66 664,96	-8 634,96	111	90 000,00	64 644,66	9 655,34	72	120 000,00		120 000,00	28,7
70556432 - Prest. de soc - SITU - Frais de dep	7 000,00	7 000,00	7 000,00	100								
70556433 - Prest. de soc - SITU - Logiciel	10 000,00	26 710,00	-16 710,00	267		2 620,00	-2 620,00	0				
70556434 - Prest. de soc - SITU - Integration S		273,00	-273,00			1 294,00	-1 294,00	0				

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021				Var./ N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
7036501 - Frais de sec - SF7J - PCB													
7036501 - Frais de sec - SF7EA - Adménagement	207 400,00	250 444,27	-23 044,27	116	270 000,00	254 647,49	3 352,51	98	250 000,00		250 000,00	50	
7036502 - Frais de sec - SF7EA - Missions	428 500,00	482 474,00	-53 974,00	114	550 000,00	593 917,00	-30 917,00	108	510 000,00		510 000,00	50,8	
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>1,59</b>	<b>-1,59</b>			<b>1,06</b>	<b>-1,06</b>	<b>0</b>					
755 - Produits divers de gestion courante						0,22	-0,22	0					
7555 - Autres produits divers de gestion courante		1,59	-1,59			0,85	-0,85	0					
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>89 000,00</b>	<b>88 461,41</b>	<b>-10 461,41</b>	<b>111</b>	<b>54 000,00</b>	<b>67 394,46</b>	<b>-13 394,46</b>	<b>124</b>	<b>40 400,00</b>		<b>40 400,00</b>	<b>-28,2</b>	
775 - Produits des cessions d'immobilisations		2 660,00	-2 880,00			300,00	-300,00	0					
7755 - Produits exceptionnels divers	89 000,00	85 801,41	-7 581,41	108	54 000,00	67 094,46	-13 094,46	124	40 400,00		40 400,00	-25,2	
<b>78 - Reprises provisions semi-budgétaires</b>	<b>14 040,00</b>	<b>16 564,82</b>	<b>-2 524,82</b>	<b>117</b>	<b>15 400,00</b>	<b>17 832,79</b>	<b>-2 432,79</b>	<b>115</b>	<b>11 290,00</b>		<b>11 290,00</b>	<b>-26,7</b>	
7815 - Rep sur prov pour reçues et charges fo	14 040,00	16 564,82	-2 524,82	117	15 400,00	17 832,79	-2 432,79	115	11 290,00		11 290,00	-25,7	
<b>013 - Abattements de charges</b>						<b>2 266,14</b>	<b>-2 266,14</b>	<b>0</b>					
0139 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et P						2 266,14	-2 266,14	0					
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 280 191,41</b>	<b>2 260 191,41</b>	<b>0,00</b>	<b>100</b>	<b>2 559 563,00</b>	<b>2 559 563,42</b>	<b>-0,42</b>	<b>100</b>	<b>2 645 074,95</b>		<b>2 645 074,95</b>	<b>3,3</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 943 893,41</b>	<b>6 886 037,84</b>	<b>97 855,97</b>	<b>98</b>	<b>7 309 004,00</b>	<b>7 097 474,31</b>	<b>311 529,69</b>	<b>96</b>	<b>7 754 120,95</b>		<b>7 754 120,95</b>	<b>4,8</b>	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>													
<b>042 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>68 198,00</b>	<b>62 881,82</b>	<b>5 246,18</b>	<b>92</b>	<b>44 198,00</b>	<b>43 389,83</b>	<b>798,17</b>	<b>98</b>	<b>50 040,00</b>		<b>50 040,00</b>	<b>13,2</b>	
721 - Immobilisations incorporelles									50 000,00		50 000,00	0,0	
722 - Immobilisations corporelles	68 198,00	62 754,00	5 246,00	92	44 000,00	43 390,00	640,00	98				-100,0	
727 - Quote-part des autr. administrations au titre d	198,00	187,82	0,18	98	198,00	399,83	-198,17	20	40,00		40,00	-75,8	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>68 198,00</b>	<b>62 861,82</b>	<b>5 246,18</b>	<b>92</b>	<b>44 198,00</b>	<b>43 389,83</b>	<b>798,17</b>	<b>96</b>	<b>50 040,00</b>		<b>50 040,00</b>	<b>13,2</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 012 091,41</b>	<b>6 948 899,36</b>	<b>63 102,95</b>	<b>98</b>	<b>7 453 202,00</b>	<b>7 140 874,14</b>	<b>312 327,86</b>	<b>96</b>	<b>7 814 160,95</b>		<b>7 814 160,95</b>	<b>4,8</b>	



**DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS**

	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			Var./ N-1
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>										
020 - Dépenses imprévues	20 000,00			20 000,00			15 969,00		17 500,00	9,6
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 000,00	40 000,00	100	0,00	40 000,00	0,00	0,00		51 206,00	28,0
16373 - Autres établissements publics locaux	40 000,00	40 000,00	100	0,00	40 000,00	0,00	0,00		51 206,00	28,0
204 - Subventions d'équipement versées	160 000,00	93 186,72	58	66 842,28	1 910,36	0,63	0,63			-100,0
2042 - Bâtimens et installations	160 000,00	93 186,72	58	66 842,28	1 910,36	0,64	0,64			-100,0
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>220 000,00</b>	<b>133 186,72</b>	<b>60</b>	<b>86 842,28</b>	<b>41 510,36</b>	<b>72</b>	<b>15 969,00</b>		<b>68 706,00</b>	<b>18,5</b>

	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			Var./ N-1
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>										
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	58 198,00	62 961,82	92	5 246,18	43 398,83	798,17	798,17		50 040,00	13,2
10301 - Etat et établissements nationaux	198,00	197,52	99	0,18	38,63	196,17	196,17		40,00	-79,6
2031 - Frais études	56 000,00	62 764,30	92	5 246,00	43 360,20	818,00	818,00		50 000,00	13,0
041 - Opérations patrimoniales	78 000,00	62 754,00	80	16 246,00	43 360,00	55,00	55,00		53 240,00	21,0
20442 - Bâtimens et installations	56 000,00	52 754,00	94	5 246,00	43 360,00	77,00	77,00		50 000,00	13,0
2153 - Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00			10 000,00					3 240,00	0,0
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>146 198,00</b>	<b>125 715,82</b>	<b>86</b>	<b>20 492,18</b>	<b>86 758,83</b>	<b>1 438,17</b>	<b>1 438,17</b>		<b>103 280,00</b>	<b>17,1</b>

	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			Var./ N-1
	Budget	Réalisé	% réal.	Budget	Réalisé	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>										
<b>Total dépenses hors opérations</b>	<b>366 198,00</b>	<b>258 892,54</b>	<b>70</b>	<b>107 335,46</b>	<b>128 270,19</b>	<b>86</b>	<b>17 427,81</b>		<b>171 986,00</b>	<b>16,0</b>

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021				Var./ N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>													
001 - Excédent d'investissement reporté	170 988,76	170 988,76	0,00	100	49 428,00	49 428,53	-0,53	100	21 189,22		21 189,22	-57,1	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 600,00	2 600,00	2 600,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00		2 000,00	0,0	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 600,00	2 600,00	2 600,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00		2 000,00	0,0	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 261,90	8 264,00	-3,00	100	9 003,00	9 006,00	-3,00	100	12 966,00		12 966,00	44,0	
1000 - P.F.R.V.A	8 261,90	8 264,00	-3,00	100	9 003,00	9 006,00	-3,00	100	12 966,00		12 966,00	44,0	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>182 029,76</b>	<b>179 232,76</b>	<b>2 797,00</b>	<b>98</b>	<b>60 431,00</b>	<b>58 434,53</b>	<b>1 996,47</b>	<b>96</b>	<b>36 154,22</b>		<b>36 154,22</b>	<b>-40,2</b>	

	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021				Var./ N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>													
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	238 301,26	238 301,26	238 301,26		76 142,00	76 142,00	76 142,00		102 693,78		102 693,78	36,7	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	146 667,00	148 442,62	-2 876,62	101	161 126,00	161 278,18	-153,18	100	176 896,00		176 896,00	9,2	
182 - Plus ou moins-values sur cessions d'impr	2 600,00	2 600,00	-2 880,00			55,50	-55,50						
2155 - Matériel de bureau et matériel informati						264,50	-264,50						
26031 - Frais d'ordres					610,00	610,00	0,00	100	610,00		610,00	0,0	
2604102 - Entretien et installations	40 000,00	40 000,00	0,00	100	40 000,00	40 000,00	0,00	100	61 206,00		61 206,00	20,2	
2604101 - Evénements mobiliers, matériel et outill	55,00	52,23	0,77	98	55,00	52,23	0,77	98	55,00		55,00	0,0	
2604102 - Entretien et installations	666,00	666,00	0,00	99	7 149,00	7 149,00	1,84	98	7 429,00		7 429,00	4,2	
2604412 - Entretien et installations	11 094,00	11 094,00	0,00	100	26 666,00	26 644,60	20,00	99	32 317,00		32 317,00	56,6	
26061 - Concessions et droits similaires	16 666,00	16 666,00	0,17	98	10 666,00	10 645,67	34,33	98	16 716,00		16 716,00	26,2	
261676 - Autre matériel et outillage de voie	160,00	160,00	0,18	98	65,00	65,00	0,00	100	213,00		213,00	41,1	
261677 - Matériel et outillage de voie	266,00	266,00	0,07	98	160,00	160,76	0,22	98	76,00		76,00	-68,9	
26168 - Matériel de transport	25 652,00	25 611,10	0,90	98	22 204,00	22 164,62	39,38	98	17 666,00		17 666,00	-59,2	
26163 - Matériel de bureau et informatique	43 766,00	43 766,00	0,71	98	56 288,00	56 248,46	39,57	98	41 366,00		41 366,00	-8,1	
26164 - Mobilier	6 267,00	6 266,00	0,37	98	6 067,00	6 064,26	12,46	98	6 904,00		6 904,00	-2,0	
26166 - Autres immobilisations corporelles	1 610,00	1 609,76	0,21	98	4 970,00	4 968,94	1,06	98	4 970,00		4 970,00	0,0	
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>78 000,00</b>	<b>62 764,00</b>	<b>15 236,00</b>	<b>80</b>	<b>44 000,00</b>	<b>43 360,00</b>	<b>640,00</b>	<b>98</b>	<b>63 240,00</b>		<b>63 240,00</b>	<b>21,0</b>	
2631 - Frais d'ordres	78 000,00	62 764,00	15 236,00	80	44 000,00	43 360,00	640,00	98	63 240,00		63 240,00	21,0	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>462 668,26</b>	<b>212 198,62</b>	<b>250 671,63</b>	<b>46</b>	<b>280 267,00</b>	<b>204 698,18</b>	<b>75 628,82</b>	<b>73</b>	<b>301 631,78</b>		<b>301 631,78</b>	<b>18,4</b>	

	Année 2019				Année 2020				Budget Primitif 2021				Var./ N-1
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>													
<b>Total recettes hors opérations</b>	<b>644 698,00</b>	<b>391 431,37</b>	<b>253 266,63</b>	<b>60</b>	<b>340 696,00</b>	<b>263 072,71</b>	<b>77 623,29</b>	<b>77</b>	<b>367 866,00</b>		<b>367 866,00</b>	<b>6,0</b>	



**DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**  
**OPERATION N° 11 - Equipement informatique**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde % réal.	Budget	Réalisé	Solde % réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var. M-1
2031 - Frais d'études	10 000,00	3 240,00	32	0 000,00						0,0
2031 - Concessions et crocs similaires	94 000,00	5 630,00	6	73 500,00	24 734,35	51 765,70	60 000,00		95 000,00	-11,0
2152 - Matériel de bureau et matériel informatique	111 400,00	30 997,88	28	69 999,00	21 041,75	13 638,25	94 100,00		94 100,00	-29,5
<b>Total Dépenses</b>	<b>215 400,00</b>	<b>39 867,88</b>		<b>159 000,00</b>	<b>33 435,08</b>	<b>65 864,88</b>	<b>129 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 100,00</b>	

<b>Solde de l'opération</b>	<b>-215 400,00</b>	<b>-39 438,08</b>	<b>-175 961,92</b>	<b>-159 000,00</b>	<b>-33 435,08</b>	<b>-65 864,88</b>	<b>-129 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-129 100,00</b>	
-----------------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------	--------------------	--

**OPERATION N° 12 - Véhicules**

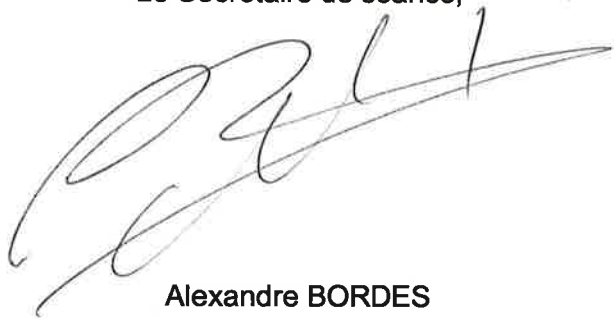
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019			Année 2020			Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde % réal.	Budget	Réalisé	Solde % réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var. M-1
2152 - Matériel de transport	31 300,00	28 092,88	90	16 000,00	15 770,87	229,13	32 000,00		32 000,00	100,0
<b>Total Dépenses</b>	<b>31 300,00</b>	<b>28 092,88</b>		<b>16 000,00</b>	<b>15 770,87</b>	<b>229,13</b>	<b>32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 000,00</b>	

<b>Solde de l'opération</b>	<b>-31 300,00</b>	<b>-28 092,88</b>	<b>-2 637,12</b>	<b>-16 000,00</b>	<b>-15 770,87</b>	<b>-229,13</b>	<b>-32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-32 000,00</b>	
-----------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	----------------	-------------------	-------------	-------------------	--

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni évoquée par les membres de l'assemblée, la séance est levée à 12h30.


M. GAY informe les membres que le prochain Comité Syndical devrait se tenir aux alentours de la première quinzaine de Mai.

Le Secrétaire de séance,



Alexandre BORDES

Le Président,



Pascal MORA